



Réserve Naturelle Régionale
CONFLUENCE GARONNE-ARIEGE

RNR Confluence Garonne-Ariège

PLAN DE GESTION 2017-2021

Fiches - Actions

© Nature Midi-Pyrénées

Un projet porté par :



Réserve Naturelle Régionale
CONFLUENCE GARONNE-ARIEGE

Financé par :



Action financée
avec le concours
de l'Agence de l'Eau
Adour Garonne



Table des matières

AC 01 – Suivi et mesures de prévention vis-à-vis des espèces exotiques envahissantes.....	1
AC 02 – Mise en œuvre du plan de circulation.....	4
AC 03 – Mise en place et entretien d'une signalétique d'information et de sensibilisation	7
AC 04 – Suivi de la fréquentation et des pratiques associées.....	10
AC 05 – Mission de veille par des écogardes.....	12
AC 06 – Mise en place d'une communication adaptée	14
AC 07 – Police et surveillance	16
AC 08 – Sensibilisation et accompagnement des collectivités et propriétaires privés pour la prise en compte des enjeux de la RNR	18
AC 09 – Etablissement de conventions avec les gestionnaires d'infrastructures linéaires (GRDF, ERDF, RTE)	20
AC 10 – Mise en œuvre de mesures visant à réduire les collisions routières pour la faune	21
AC 11 – Animation territoriale sur les thématiques agricoles	22
AC 12 – Sensibilisation et renforcement des partenariats avec les acteurs socio-professionnels.....	24
AC 13 – Encadrement des travaux et des manifestations culturelles et sportives.....	26
AC 14 – Etude et restauration des habitats aquatiques des gravières et cours d'eau	28
AC 15 – Protection, restauration et entretien des berges et des végétations riveraines	30
AC 16 – Participation et expérimentation de travaux pour la restauration du fonctionnement hydromorphologique du territoire.....	32
AC 17 – Veille et participation aux projets de valorisation et de développement local ainsi qu'aux programmes de gestion et de préservation de la Garonne et de l'Ariège	35
AC 18 – Amélioration de la maîtrise foncière dans un territoire d'opportunité	36
AC 19 – Collecte, centralisation et valorisation des connaissances acquises	38
AC 20 – Suivi d'habitats naturels et espèces à enjeu et/ou indicatrices de l'état des milieux et inventaires complémentaires	40
AC 21 – Analyse et suivi du fonctionnement hydromorphologique du territoire	46
AC 22 – Suivi hydrobiologique des zones humides	48
AC 23 – Poursuite et animation de l'observatoire participatif des paysages.....	50
AC 24 – Entretien des prairies.....	52
AC 25 – Expérimentation de travaux de réouverture de milieux	54
AC 26 – Amélioration de l'accessibilité de la RNR aux personnes en situation de handicap.....	56
AC 27 – Participation à la réflexion et aux projets d'accessibilité de la RNR en transport public et mode doux.....	58
AC 28 – Participation à la stratégie d'accueil du public dans les sites naturels de l'aire urbaine de Toulouse	59
AC 29 – Réaménagement du ramier de la Riverotte.....	60
AC 30 – Poursuite de la valorisation du ramier de Lacroix	65
AC 31 – Valorisation du Parc du Confluent.....	69
AC 32 – Aménagement du site de la confluence et des abords du Château Bertier pour leur découverte et leur mise en valeur	74
AC 33 – Renaturation et mise en valeur des bords d'Ariège sur Pinsaguel.....	77
AC 34 – Aménagement de la porte d'entrée de Pins-Justaret.....	81
AC 34bis – Mise en valeur de la Réserve Naturelle depuis Pech David	84
AC 35 – Aménagement et animation de bâtiments d'accueil et d'interprétation	86
AC 36 – Création et animation d'un parcours nautique de découverte de la RNR	89
AC 37 – Création et valorisation de sentiers et d'équipements pédagogiques et d'interprétation	91
AC 38 – Création et mise en œuvre d'animations, outils et programmes pédagogiques avec les partenaires.....	93
AC 39 – Organisation de sorties et animations nature	95
AC 40 – Organisation régulière d'une manifestation identitaire « Fête des ConfluenceS »	96
AC 41 – Développement de partenariats et participation à des programmes dans la recherche	97
AC 42 – Organisation d'évènements scientifiques.....	99
AC 43 – Participation active aux différents réseaux techniques et scientifiques.....	100
AC 44 – Implication des habitants et des acteurs locaux dans des opérations de gestion	101
AC 45 – Gestion courante de la RNR.....	103
AC 46 – Etude, restauration et entretien du patrimoine historique et culturel.....	104

AC 01 – Suivi et mesures de prévention vis-à-vis des espèces exotiques envahissantes

Objectifs opérationnels	Prérequis ou actions en lien
Suivre et maîtriser l'expansion des espèces envahissantes	- AC07 Police et Surveillance - AC44 Implication des habitants et des acteurs locaux dans la vie de la RNR

Descriptif et localisation

De nombreuses espèces exotiques envahissantes causent des déséquilibres écologiques sur les habitats naturels et les espèces de la RNR, affectant leur état de conservation. L'impact réel de ces espèces reste néanmoins peu connu, tout comme leur vitesse et importance d'expansion.

Des expérimentations de travaux de prévention ont par ailleurs été menées ponctuellement par certains partenaires, donnant par endroits des résultats intéressants et méritant d'être poursuivies sur le long terme.

Il s'agira donc de :

- Définir une stratégie globale et une priorisation avec des experts scientifiques et partenaires techniques (ANA, MIGADO, CBNPMP, Ecolab, FDPPMA, ONEMA, ONCFS...);
- Réaliser une veille bibliographique et poursuite du partenariat avec les acteurs concernés : CBNPMP, ANA, MIGADO, Ecolab...;
- Sensibiliser les acteurs locaux et riverains pour prévenir l'expansion d'espèces exotiques envahissantes dans et autour de la RNR : formation/sensibilisation sur les espèces exotiques présentes et émergentes, formation/sensibilisation sur les bonnes pratiques (revégétalisation des sols nus, choix des plantations, risques liés au transport de terre et non-nettoyage des engins...);
- Effectuer une veille (détection de nouveaux foyers) et un suivi ciblé sur des espèces exotiques envahissantes pouvant porter atteinte aux enjeux de conservation de la RNR (cf. Tableau ci-après);
- Réaliser une veille sur l'arrivée de toute nouvelle espèce exotique envahissante sur le périmètre de la RNR et sa proche périphérie, en lien avec le réseau de surveillance piloté par le Conservatoire National Botanique des Pyrénées et de Midi-Pyrénées;
- Mettre en œuvre des opérations et travaux de manière ciblée (cf. Tableau ci-après);
- Organiser des chantiers bénévoles et participatifs avec la population locale (cf. Action AC44);
- Assurer un suivi des travaux et des expérimentations menés (suivi photographique, suivi floristique et/ou phytosociologique, suivi d'espèces indicatrices, suivi surfacique...).

Suivis envisagés

Espèce cible	Priorité	Nature	Localisation	Commentaires
Renouées (<i>Reynoutria spp.</i>)	1	Cartographie des stations et contrôle de l'expansion/dispersion sur la RNR	Toute la RNR	
Ailanthé (<i>Ailanthus altissima</i>)	1	Cartographie des stations, surface/linéaire concerné	Ramier de la Riverotte	
Jussies (<i>Ludwigia spp.</i>)	1	Cartographie des stations, surface concernée, localisation de nouvelles localités	Parc du Confluent	En priorité sur les stations à Butome en ombelle, en partenariat avec CBNPMP, laboratoires de recherche
Bambou (<i>Phyllostachys spp.</i>)	1	Cartographie des stations, surface/linéaire concerné	Toute la RNR	
Robinier faux-acacia (<i>Robinia pseudoacacia</i>)	2	Cartographie des stations, surface/linéaire concerné	Toute la RNR	Habitat en boisement pur à caractériser
Aster lancéolé (<i>Aster lanceolatus</i>)	2	Cartographie des stations, surface/linéaire concerné	Parc du Confluent	En priorité au Parc du Confluent, mais présent aussi dans d'autres localités
Ambroisie à feuille d'armoise (<i>Ambrosia artemisiifolia</i>)	2	Veille sur l'apparition et localisation	Toute la RNR	Témoignages de présence sur le ramier de la Riverotte

Mesures de prévention envisagées

Espèce cible	Priorité	Localisation des interventions	Mesures de prévention	Commentaires
Renouées	1	Parc du Confluent	- Arrachage ciblé de proche en proche - Arrachage manuel entre mai et septembre	Poursuite des actions menées par la mairie de Portet

			- Suivi et arrachage des repousses - Séchage et brûlage sur place (dans le respect de réglementation sur les brûlages)	Veille et arrachage des nouvelles stations
		Ramier de Lacroix	- Suivi et arrachage des repousses entre mai et septembre - Séchage et brûlage sur place	Poursuite des actions menées par le SICOVAL
	2	Rive gauche Toulouse	- A définir	
Jussies	1	Parc du Confluent, au niveau des stations de Butome en ombelle	- Arrachage manuel ciblé - Suivi et arrachage des repousses - Séchage et brûlage sur place	Définition du protocole en partenariat avec le CBNPMP et laboratoires de recherche
Bambou	1	Parc du Confluent	- Suivi et arrachage des repousses	
		Ramier de la Riverotte	- Arrachage du massif présent - Suivi et arrachage des repousses	
Ailante	2	Ramier de la Riverotte	- Scarification des sujets adultes (priorisation des femelles) - Arrachage des repousses et des jeunes plants (de l'année) en mai-juin - Séchage et brûlage sur place	Poursuite des actions menées par le SICOVAL
Pyracantha (<i>Pyracantha spp.</i>)	2	Parc du Confluent	- Arrachage et dessouchage mécanique	Poursuite des actions menées par la mairie de Portet
		Ramier de Lacroix	- Arrachage et dessouchage mécanique sur une zone test sous la ligne ERDF - Suivi de la régénération de Pyracantha et phytosociologique	
Arbre à papillon (<i>Buddleia davidii</i>)	3	Selon les opportunités	- Arrachage des jeunes plants	Mesure à localiser
Robinier faux-acacia	3	Selon les opportunités	- Abattage ciblé ou scarification - Démontage des souches - Coupe des repousses	Mesure à localiser

Résultats attendus	Evaluation et suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Limitation de la dispersion d'espèces exotiques envahissantes déjà présentes - Limitation de l'installation de nouvelles espèces exotiques envahissantes - Sensibilisation des acteurs locaux et riverains - Mobilisation de la population locale - Valorisation des retours d'expérience 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de partenariats (conventions) - Nombre de réunions avec les partenaires - Nombre d'outils de sensibilisation - Suivi d'espèces exotiques envahissantes (nombre d'espèces, nombre de stations, localisation, superficies concernées) - Nombre d'opérations et travaux engagés (nombre de stations et surfaces traitées, temps passé, montant des travaux) - Nombre d'espèces exotiques envahissantes nouvelles - Nombre de suivis, études et publications sur la problématique

Maître d'œuvre	Partenaires financiers	Partenaires techniques
NMP SICOVAL Toulouse Métropole Communes	Région, Agence de l'Eau Adour-Garonne, Département, Toulouse Métropole, SICOVAL, Muretain Agglomération, Communes, Appel à projets Agence de l'Adour-Garonne, FEDER	RNF, CBNPMP, CEN-MP, ANA, MIGADO, Ecolab, FDPPMA, FDC, ONEMA, ONCFS, Universités, Laboratoires de recherche, ENSAT, Lycées agricoles, SICOVAL, Toulouse Métropole Muretain Agglomération, Communes, CRPF, Arbres et Paysages d'Autan, APEV, CAMINAREM, SMEAG, SMIVAL, SIVOM de la Saudrune, DDT, DREAL

Calendrier et budget prévisionnel									
Code	Opération	Prio.	Frais fonct./inv.	Agents	2017	2018	2019	2020	2021
AC01-AD01	Définition d'une stratégie globale de prévention et de suivi	1	/	NMP	5 j	5 j			

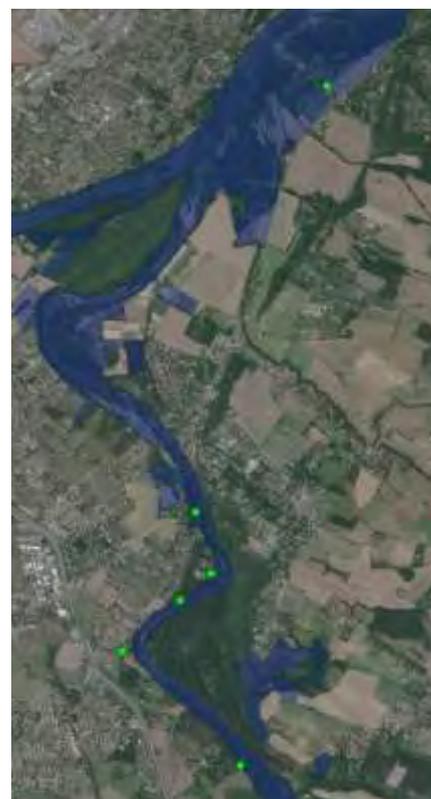
AC01-SE01	Veille bibliographique et développement de partenariats	2	/	NMP	2 j	2 j			
AC01-PI01	Sensibilisation des acteurs locaux et riverains	2	Communication : 200€ / an	NMP	2j	2j	2j	2j	2j
AC01-SE02	Suivi ciblé sur des espèces exotiques envahissantes	2		NMP	5 j	5 j	5 j	5 j	5 j
Cf.	Veille sur l'arrivée de toute nouvelle espèce exotique envahissante	1	/	NMP	Cf. AC07				
AC01-TU01	Mise en œuvre de mesures de prévention	2	Petits matériels (gants, outils scarification, scies arboricoles...) : 1 000€/an	NMP	5 j	5 j	5 j	5 j	5 j
				SICOVAL	8 j	8 j	8 j	8 j	8 j
				Toulouse	/	5 j	5 j	5 j	5 j
				Portet	8 j	8 j	8 j	8 j	8 j
				Pinsaguel	5 j	5 j	5 j	5 j	5 j
AC01-SE03	Suivi des travaux et des mesures de prévention	2	/	NMP	2 j	2 j	2 j	2 j	2 j

Evaluation des incidences dans le cadre d'une demande d'autorisation auprès du Conseil régional

Nature	Moyens mobilisés	Période de réalisation	Effets positifs	Effets négatifs secondaires
Arrachage manuel, séchage, scarification, plantation	Outillage manuel et à dos, 1 à 5 personnes	Printemps-été	<u>Temporaires</u> : <u>Permanents</u> : retour d'espèces autochtones	<u>Temporaires</u> : dérangement de la faune <u>Permanents</u> :
Arrachage mécanique	1 pelle mécanique, 1 à 5 personnes	Automne-hiver	<u>Temporaires</u> : <u>Permanents</u> : retour d'espèces autochtones	<u>Temporaires</u> : dérangement de la faune, tassement du sol, apparition d'espèces exogènes envahissantes, dégradation de la végétation <u>Permanents</u> :

AC 02 – Mise en œuvre du plan de circulation

Objectifs opérationnels	Prérequis ou actions en lien
Organiser la fréquentation et l'accueil du public	AC 01 – Mise en place d'une signalétique d'information et de sensibilisation AC 37 – Création et valorisation de sentiers et d'équipements pédagogiques
Descriptif et localisation	
<p><u>Plan de circulation réglementaire</u></p> <p>La circulation et le stationnement des personnes à pied, à vélo ou par tout autre moyen non motorisé est régie par le plan de circulation annexé au plan de gestion.</p> <p>L'accès et la circulation des véhicules à moteur se feront aussi conformément à ce plan de circulation.</p> <p>L'embarquement ou le débarquement des embarcations autorisées (canoë, kayak, bateaux de pêche non motorisés) doivent également se faire sur les localisations matérialisées sur le plan de circulation.</p> <p><u>Définition et matérialisation des itinéraires et boucles de découverte</u></p> <p>Outre ce plan de circulation, plusieurs opérations relatives à la circulation motorisée ou non au sein de la RNR sont nécessaires (création, entretien et fermeture de sentiers) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ouverture de sentiers : <ul style="list-style-type: none"> • Création d'un sentier de découverte de la confluence sur la Commune de Pinsaguel permettant de déplacer le sentier actuel en dehors du bois derrière le Château Bertier et d'une zone sensible pour la faune ; • Officialisation du sentier des bords d'Ariège en rive gauche et conventionnement avec les propriétaires privés concernés ; • Amélioration du passage piéton/cycle de la Lèze : réflexion avec le SMIVAL et la DIRSO, lancement d'études et de travaux ; - Entretien des sentiers et dessertes techniques : <ul style="list-style-type: none"> • Entretien courant des sentiers ouverts au public : tonte/broyage de la végétation et élagage à l'automne sans agrandissement du gabarit des sentiers et chemins, coupe des arbres dangereux, entretien du tracé, aménagement divers ; • Reprise, harmonisation et actualisation du balisage des sentiers ouverts au public ; • Entretien courant des dessertes techniques ; • Entretien des accès secours. • Il est volontairement décidé de ne pas entretenir ni baliser les autres sentiers afin de limiter et de contrôler la fréquentation au sein de la RNR. - Fermeture de sentiers et canalisation du publique : <ul style="list-style-type: none"> • Création d'une zone de quiétude au niveau du bras mort et fermeture d'autres sentes dans le ramier de Lacroix-Falgarde ; • Création de zones de quiétude dans les pointes nord et sud du Parc du Confluent (fermetures de sentier) et fermetures d'autres sentes (commune de Portet-sur-Garonne) ; • Création d'une zone de quiétude au niveau du Bois du Château Bertier, sur le site de la confluence (commune de Pinsaguel) ; • Création d'une zone de quiétude en rive est du lac de la Riverotte et au niveau de l'intrados (commune de Clermont-le-Fort) ; • Maintien des accès restreints et d'une zone de quiétude sur le Palayre (rive gauche, commune de Toulouse) ; • Fermeture des faux sentiers sur le reste de la RNR - méthode : décompactage, entassement de branchages dès le départ du layon, pose d'un panneau temporaire expliquant le changement d'itinéraire, vérification de la cohérence du balisage ; • Canalisation du public au niveau des falaises de Pech David (limitation des accès) ; • Pose de systèmes anti-intrusions de véhicules motorisés ; • Suivi du respect des zones de quiétude et des aménagements pour la fermeture des faux sentiers (andains, panneaux). - Limitation de la circulation de véhicules motorisés dans le périmètre classé (cf. carte ci-contre) : <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de barrières sélectives sur le ramier de Pinsaguel (cf. AC33), • Mise en place de barrières sélectives sur le ramier de Pins-Justaret (cf. AC34), • Mise en place d'une barrière sélective sur le Parc du Confluent (cf. AC31), • Mise en place d'une barrière sélective en bord d'Ariège sur Labarthe-sur-Lèze. 	



Résultats attendus					Evaluation et suivi				
<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation et canalisation du public, concentration du public sur des zones peu sensibles - Limitation du dérangement de la faune, du piétinement de la flore et du phénomène d'érosion des sols - Protection des zones sensibles : îles et îlots, site de nidification de rapaces - Respect de la réglementation - Amélioration des conditions et de la qualité d'accueil du public et de visite - Information, sensibilisation et éducation sur la protection de la nature - Visite et découverte de la RNR de manière sécurisée - Canalisation du public, limitation du dérangement de la faune et du piétinement de la végétation 					<ul style="list-style-type: none"> - Temps passé - Nature et montant des travaux réalisés (factures, temps passé) - Enquête de fréquentation (satisfaction) - Retour des services d'intervention (SDIS, gendarmerie, police municipale...) - Suivi des espèces et de la végétation sensibles (ex : Aigle botté) - Suivi de la fréquentation - Nombre d'infractions - Nombre d'équipements dégradés et/ou remplacés - Linéaire de sentiers entretenus annuellement - Linéaire de sentiers fermés au public - Surface de zones de quiétude créées - Linéaire/surface des zones dégradées (érosion, dégradation des berges et plages, faux-sentiers...) 				
Maître d'œuvre		Partenaires financiers			Partenaires techniques				
NMP SICOVAL Toulouse Métropole Communes		Région, Agence de l'Eau Adour-Garonne, Département, Toulouse Métropole, SICOVAL, Muretain Agglomération, Communes			Toulouse Métropole, SICOVAL, Muretain Agglomération, Communes, Venerque Eaux Vives, La Vague portesienne, Granhota, CKT, ConfluenceS, DDT, DREAL, VEOLIA, SMEAG				
Calendrier et budget prévisionnel									
Code	Opération	Prio.	Frais fonct. / inv.	Agents	2017	2018	2019	2020	2021
AC02-PI01	Création d'un sentier de découverte de la confluence sur la commune de Pinsaguel	/	Cf. AC 37	NMP Pinsaguel	Cf. AC 37				
AC02-TU01	Formalisation du sentier des bords d'Ariège en rive gauche et conventionnement	3	Panneaux : 2 000 €	NMP			5 j		
AC02-AD01	Concertation pour l'amélioration du passage piéton/cycle de la Lèze	3	/	NMP	2 j	2 j	2 j	2 j	
cf	Entretien des sentiers et dessertes	/	Cf. AC	NMP	Cf. Actions correspondantes				
AC02-TU02	Création de deux zones de quiétude au Parc du Confluent	1	Cf. prog 2016	NMP Portet	1 j 2 j			1 j 2 j	
AC02-TU03	Fermeture des faux sentiers au Parc du Confluent	1	Cf. prog 2016	NMP Portet	1 j 2 j				
AC02-TU04	Création d'une zone de quiétude au niveau du bras mort de Lacroix	2	Cf. prog 2016	NMP SICOVAL		1 j 2 j	1 j 2 j		
AC02-TU05	Fermeture des faux sentiers au ramier de Lacroix	2	Cf. prog 2016	NMP SICOVAL	1 j 2 j	1 j 2 j			
AC02-TU06	Fermeture des faux sentiers au ramier de la Riverotte	3	Cf. prog 2016	NMP SICOVAL	2 j 3 j	1 j 2 j			
AC02-TU07	Fermeture des faux sentiers sur le reste de la RNR	3		NMP	2 j	2 j	2 j	2 j	2 j
AC02-TU08	Canalisation du public au niveau des falaises de Pech David	2	Panneaux + clôtures : 5 000€	NMP Toulouse			1 j 3 j		
AC02-	Suivi du respect des zones de	1	/	NMP	1 j	1 j	1 j	1 j	1 j

PO01	quiétude								
AC02-TU09	Mise en place d'une barrière sélective sur la commune de Labarthe-sur-Lèze	3	Mobilier et pose : 6 000 €	NMP				2 j	
Cf.	Mise en place d'une barrière sélective sur le Parc du Confluent	/	Cf. AC31	NMP	Cf. AC31				
				Portet					
Cf.	Mise en place de barrières sélectives sur le ramier de Pinsaguel	/	Cf. AC33	NMP	Cf. AC33				
				Pinsaguel					
Cf.	Mise en place de barrières sélectives sur le ramier de Pins-Justaret	/	Cf. AC34	NMP	Cf. AC34				
				Pins-Justaret					

Evaluation des incidences dans le cadre d'une demande d'autorisation auprès du Conseil régional				
Nature	Moyens mobilisés	Période de réalisation	Effets positifs	Effets négatifs secondaires
Création d'un sentier sur la confluence	Outillage manuel et à dos, 10 à 20 personnes	Automne-Hiver	<u>Temporaires</u> : <u>Permanents</u> : canalisation du public en dehors d'une sensible pour la faune, sécurisation du public	<u>Temporaires</u> : dérangement de la faune <u>Permanents</u> : changement du paysage, augmentation possible de la fréquentation
Entretien des sentiers et dessertes techniques	Outillage manuel et à dos, gyrobroyeur, 1 à 3 personnes	Automne-Hiver	<u>Temporaires</u> : <u>Permanents</u> : canalisation et sécurisation du public	<u>Temporaires</u> : dérangement de la faune, dégradation de la végétation <u>Permanents</u> :
Fermeture de sentiers	Outillage manuel et à dos, ou 1 mini-pelle mécanique, 1 à 3 personnes	Automne-Hiver	<u>Temporaires</u> : <u>Permanents</u> : canalisation du public, limitation du dérangement de la faune, régénération de la végétation	<u>Temporaires</u> : dérangement de la faune, piétinement et dégradation de la végétation <u>Permanents</u> :
Mise en place de barrières sélectives	1 pelle mécanique, 1 à 3 personnes	Automne-Hiver	<u>Temporaires</u> : <u>Permanents</u> : Limitation de la circulation motorisée	<u>Temporaires</u> : dérangement de la faune, piétinement et dégradation de la végétation <u>Permanents</u> :

AC 03 – Mise en place et entretien d’une signalétique d’information et de sensibilisation

Objectifs opérationnels	Prérequis ou actions en lien
Organiser la fréquentation et l’accueil du public	AC 02 – Mise en œuvre du plan de circulation

Descriptif et localisation

Signalétique d’information :

Il s’agira d’équiper le périmètre de la RNR par une signalétique adaptée :

- Les portes d’entrée : points de départ d’itinéraires et de pénétration dans la Réserve, à équiper d’un **panneau d’accueil** présentant la RNR (règlement, localisation, intérêts faunistiques et floristiques...),
- Les limites de la RNR : à équiper de panneau de **rappel réglementaire** ou de **pochoir de délimitation** du périmètre,
- Dans la RNR : installation ciblée de panneaux de **rappel réglementaire**.



Figure 1 – Exemple de panneaux d’accueil et de rappel réglementaire, avec la charte graphique RNR de Midi-Pyrénées

Signalétique routière

Une **signalétique routière** sera étudiée (signalétique directionnelle de localisation, classe E30), notamment aux entrées de ville, afin de matérialiser l’adhésion de communes à la RNR (exemple : « Commune membre de la RNR Confluence Garonne-Ariège »). Cette signalétique permettra de développer le sentiment d’appartenance au territoire. Une lame par commune sera fournie aux municipalités.



Photographies 1 – Exemple de panneaux d’entrée de ville

Signalétique de prévention

Outre cette signalétique rendant plus lisible la RNR sur le territoire, il sera prévu d’installer une **signalétique complémentaire sur les dangers** de la rivière et de chute (falaises) aux endroits sensibles :

- Cascade de Clermont-le-Fort,
- Mouille (« trou » ou bas fond) des Fraysses (pont de la Camif),
- Manivelle et marmite de Lacroix,
- Rapides de Portet,
- Dalles marneuses de Pinsaguel,
- Falaises de Pech David.

Par ailleurs, sur tous les panneaux installés, des indications géographiques pour se localiser (à destination du grand public) seront rappelées, notamment en cas d’alerte des secours. L’expérimentation menée par le SICOVAL sera reprise ici.



Figure 2 – Exemple de panneau sur les dangers de la rivière (source : SICOVAL)

Signalétique de randonnée

Certains sentiers déjà empruntés nécessitent un équipement de **panneaux directionnels et de balisage**, en cohérence avec les équipements existants mise en place par les collectivités du SICOVAL et de Toulouse Métropole.

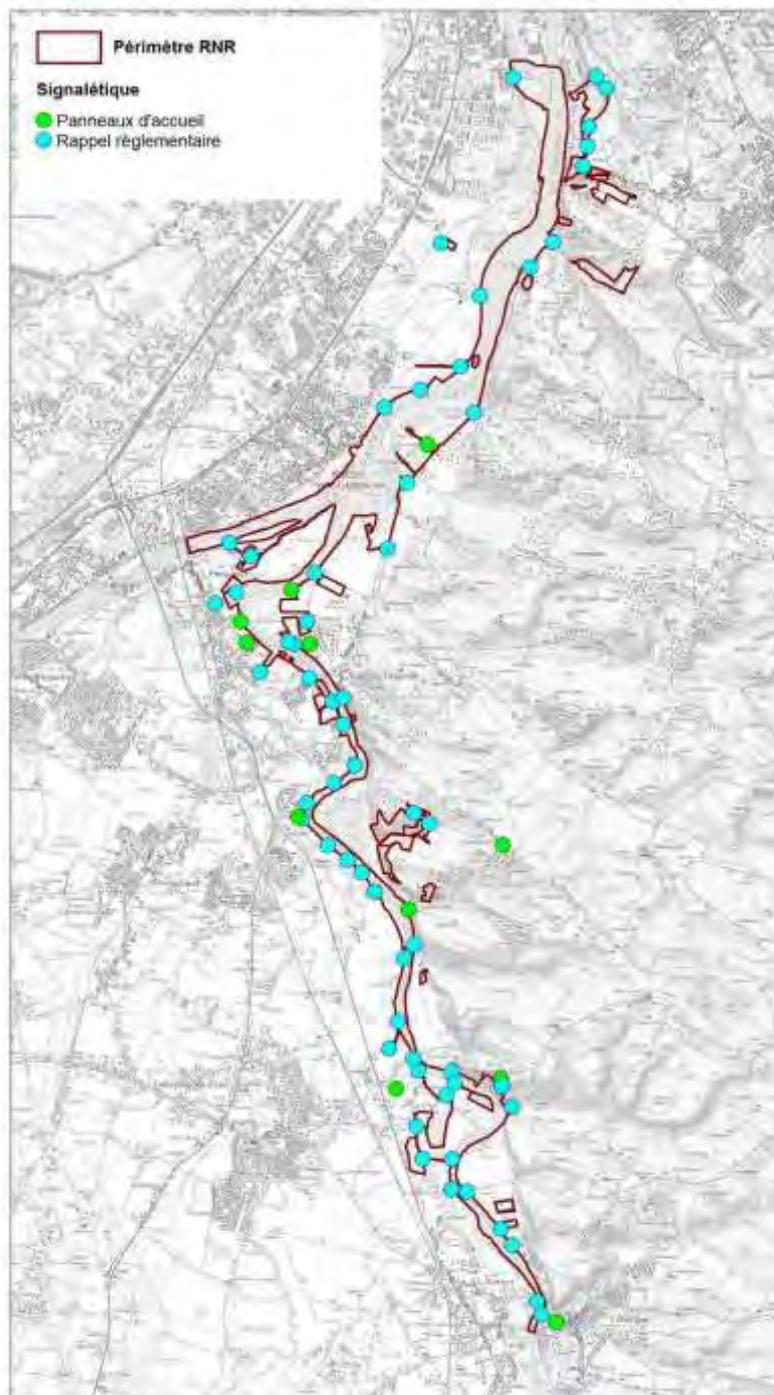
Signalétique spécifique :

Au niveau des gravières de la Générale, dans le Parc du Confluent, une **signalétique à destination des pêcheurs** sera installée le long du parcours de pêche (carnodrome) : rappel du règlement et des bonnes pratiques, présentation des espèces... Le texte et les illustrations seront travaillés en partenariat avec la municipalité, la FDPPMA et l'AAPPMA de Toulouse.

Entretien et remplacement des équipements de signalétique :

Les dégradations des infrastructures sont récurrentes dans un contexte périurbain comme le territoire de la RNR. Des interventions (nettoyage) et le remplacement de certains équipements seront à prévoir.

Figure 3 – Signalétique d'information



Résultats attendus				Evaluation et suivi					
<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation et canalisation du public - Concentration du public sur des zones peu sensibles - Limitation du dérangement de la faune, du piétinement de la flore et du phénomène d'érosion des sols - Respect de la réglementation - Amélioration des conditions et de la qualité d'accueil du public et de visite - Information, sensibilisation et éducation sur la protection de la nature - Lisibilité et visibilité du territoire classé en RNR - Renforcement de l'identité de la RNR et appropriation par les élus locaux et la population 				<ul style="list-style-type: none"> - Nombre, nature et localisation des panneaux installés - Nombre, nature et localisation des panneaux dégradés et/ou remplacés - Temps passé - Nombre et montants des travaux (factures) - Enquête de fréquentation (satisfaction) - Retour des services d'intervention (SDIS, gendarmerie, police municipale...) - Suivi des espèces et de la végétation sensibles - Suivi de la fréquentation - Nombre d'infractions - Nombre d'atteintes à l'environnement - Volumes des déchets collectés 					
Maître d'œuvre		Partenaires financiers		Partenaires techniques					
NMP, SICOVAL, Toulouse Métropole, Communes		Région, Agence de l'Eau Adour-Garonne, Département, Toulouse Métropole, SICOVAL, Muretain Agglomération, Communes		Toulouse Métropole, SICOVAL, Muretain Agglomération, Communes, CAMINAREM, ConfluenceS Garonne-Ariège, FDPMA, AAPMA de Toulouse, ConfluenceS, DDT, DREAL, VEOLIA					
Calendrier et budget prévisionnel									
Code	Opération	Prio.	Frais fonct. / inv.	Agents	2017	2018	2019	2020	2021
AC03-TU01	Installation de panneaux d'accueil aux portes d'entrée et panneaux réglementaires (fabrication, pose)	1	Cf. Prog 2016 A définir à partir de 2018	NMP	Cf. Prog 2016				
				SICOVAL	16 j				
				Toulouse	3 j				
				Portet	4 j				
				Pins-Justaret	4 j				
				Venerque	3 j				
Pinsaguel	4 j								
AC03-TU02	Signalétique randonnée / directionnelle et balisage (fabrication et pose)	2	Equipements Lacroix-Falgarde : 5 000€ Equipements Pinsaguel : 5 000€ Equipements Portet : 6 000€ Equipements + pose Riverotte : 6°000€ (12 éléments)	NMP		2 j			
				SICOVAL		2 j			
				Portet		2 j			
				Pinsaguel		2 j			
AC03-TU03	Signalétique routière (fabrication et pose)	3	Panneaux : 3 000 € (environ 200€ par lame)	NMP			5 j		
AC03-TU04	Valorisation du parcours de pêche au Parc du confluent (signalétique)	2	Panneaux : 2 500 €	NMP			5 j		
				Portet			2 j		
AC03-TU05	Panneaux de prévention des dangers (fabrication et pose)	1	Cf. Prog 2016 Panneaux danger falaises : 2 000 €	NMP	3 j				
				SICOVAL	2 j				
				Portet	2 j				
				Toulouse			2 j		
AC03-TE01	Entretien et remplacement des équipements de signalétique	1	Panneaux : 5 000 € / an	NMP		1 j	1 j	1 j	1 j
				SICOVAL		X	X	X	X
				Portet		X	X	X	X
				Pinsaguel		X	X	X	X

AC 04 – Suivi de la fréquentation et des pratiques associées

Objectifs opérationnels		Prérequis ou actions en lien		
- Organiser la fréquentation et l'accueil du public - Disposer des connaissances suffisantes pour gérer et valoriser le territoire		AC05 - Mission de veille par des écocardes		
Descriptif et localisation				
Il s'agira ici de définir dès 2017 un protocole de suivi de la fréquentation sur l'ensemble de la RNR, à partir de plusieurs indicateurs et de comptages réalisés grâce à des éco-compteurs et des relevés de terrain (écocardes ou autres).				
En lien avec les missions de veille des écocardes (cf. Action AC05), plusieurs indicateurs seront suivis durant la saison estivale (15 juin – 15 septembre) sur les thèmes de la fréquentation et des pratiques associées :				
Thèmes		Indicateurs et protocole de suivi		Période/Fréquence
Déchets	Volume de déchets ramassés	- Comptage du nombre de sacs poubelles collectés	- Récupération des données des collectivités (remplissage bennes) - Observatoire photo	- En continu
	Suivi du remplissage des conteneurs			- En fin de saison avec les services compétents
Dégradation des équipements	Nombre de dégradations constatées	- Localisation, type et nombre de dégradations - Observatoire photo		En continu
Fréquentation	Flux et localisation du public (nombre de véhicules sur les parkings matérialisés)	- Comptage de véhicules légers, deux-roues et camping-cars sur les parkings aménagés		Tous les jours entre 16h et 18h
	Nombre et typologie des usagers	- Comptage du nombre d'usagers par catégorie : promeneurs/randonneurs, VTTistes, joggeurs, farniente...		En continu sur un pas de temps à définir
	Nombre d'usagers sur l'eau	- Récupération des données de location de kayaks et de sorties encadrées auprès des clubs partenaires		En fin de saison
	Stationnements sauvages et/ou interdits/génants	- Localisation et comptage des véhicules stationnés en dehors des parkings aménagés - Comptage des véhicules en stationnement gênant et/ou interdit - Observatoire photo		En continu
	Intrusion de véhicules motorisés	- Comptage des intrusions de véhicules constatées - Observatoire photo		En continu
	Pratiques à risque	- Localisation, type et nombre de pratiques à risque (big jump, embarcations précaires type bouée ou pneumatique...) - Observatoire photo		En continu
	Baignade, accidents et incidents	- Comptage des accidents et incidents avérés - Comptage des accidents et incidents rapportés - Observatoire photo		En continu
	Divagation de chiens	- Comptage des propriétaires en infraction - Comptage des interventions sur des divagations de chiens - Indication particulière dans le cas de chiens classés		En continu
	Incendies ou départs de feux	- Comptage des départs de feu - Comptage des interventions pour le démontage de foyer - Observatoire photo		En continu
	Pratiques marginales (sexotourisme, exhibitionnisme, voyeurisme...)	- Localisation, type et nombre de personnes concernées		En continu
	Infractions verbalisées (stationnement, circulation, intrusion de véhicules motorisés, feux, dépôts sauvages...)	- Comptage des TA ou PV dressés par les agents de police (à relativiser en fonction du nombre d'agents sur le terrain) - Comptage et localisation des événements		- En continu - En fin de saison avec les services compétents
Atteintes à l'environnement (coupe de bois, ramassage de bois morts, bruit, feux, cueillette, déchets, faux-sentiers...)	- Localisation, type et nombre d'atteintes constatées - Observatoire photo		En continu	

En parallèle de ces comptages et suivis réalisés par les écogardes sur la période estivale, des **éco-compteurs** seront installés de manière stratégique afin d'étudier plus finement le taux de fréquentation de certains sites ou sentiers. Les résultats des comptages seront analysés annuellement.

Enfin, une **enquête de fréquentation** sera menée afin de définir le profil des visiteurs et usagers, d'une part par les écogardes en période estivale, et d'autre part par l'équipe gestionnaire auprès des habitants du territoire de la Confluence. Plusieurs enquêtes ont en effet été réalisées mais nécessitent une actualisation. Par ailleurs, ces enquêtes menées auprès de différents publics (habitants et usagers) permettront d'apprécier leur degré de connaissance et d'acceptation de la RNR.

Il s'agira donc de :

- Concevoir une fiche standard de relevés de données ;
- Réaliser les enquêtes auprès des visiteurs durant la période de plus forte fréquentation (juillet-août) et, dans la mesure du possible, tout le reste de l'année également ;
- Traiter et analyser les données ;
- Rédiger un bilan.

Résultats attendus				Evaluation et suivi				
- Connaissance de la fréquentation et de son évolution, ainsi que des activités pratiquées dans la RNR - Aide à la prévention de la dégradation des milieux naturels et du dérangement de la faune - Appréciation du ressenti (motivations et attentes) et du niveau de satisfaction des visiteurs, ainsi de ce qu'ils retirent de leur visite en termes de sensibilisation aux enjeux de la RNR - Aide à l'amélioration des conditions et de la qualité d'accueil du public et de visite				- Résultats des comptages et des suivis - Nombre d'éco-compteurs installés - Bilan annuel des missions de veille des écogardes - Observatoire photographique - Nombre d'enquêtes de fréquentation (nombre de fiches de relevé) et rapport bilan				
Maître d'œuvre		Partenaires financiers		Partenaires techniques				
NMP		Région, Agence de l'Eau Adour-Garonne, Département, Toulouse Métropole, SICOVAL, Muretain Agglomération, Communes		SICOVAL, Toulouse Métropole, Muretain agglomération, Communes Polices rurales et municipales, gendarmeries, SDIS Fédérations et clubs d'usagers, notamment kayakistes				
Calendrier et budget prévisionnel								
Code	Opération	Prio.	Frais fonct./inv.	2017	2018	2019	2020	2021
cf	Comptage et suivi d'indicateurs de fréquentation	/	Cf. Action AC05	Cf. Action AC05				
AC04-SE01	Définition et mise en œuvre d'un protocole de suivi de la fréquentation	1	- 2018 : éco-compteurs 8 000€ - 2019 : éco-compteur : 5 000 €	10 j	5 j	5 j	5 j	5 j
cf	Réalisation d'une enquête de fréquentation	/	Cf. Action AC05	Cf. Action AC05				

AC 05 – Mission de veille par des écocardes

Objectifs opérationnels	Prérequis ou actions en lien
Organiser la fréquentation et l'accueil du public	AC11 – Police et surveillance AC04 – Suivi de la fréquentation et des pratiques associées AC06 – Mise en place d'une communication adaptée AC45 – Implication des habitants et des acteurs locaux dans des opérations de gestion AC43 – Organisation d'événements scientifiques AC41 – Organisation régulière d'une manifestation identitaire « Fête des Confluences »

Descriptif et localisation

La fréquentation de la RNR s'accompagne souvent de faits ou usages portant préjudice à son image et sources de dégradations diverses. Une « action de veille » a été mise en place sur les ramiers de Clermont-le-Fort et de Lacroix-Falgarde par le SICOVAL dès 2004. Son utilité est avérée et elle doit donc être pérennisée et étendue sur tout le périmètre de la RNR.

La mission de veille sera concentrée sur les périodes de forte fréquentation, soit entre les mois de mai et de septembre, avec une saison haute du 15 juin au 15 septembre, en ciblant prioritairement les WE et fins de semaine, ainsi que les fins de journée (jusqu'à 20h).

Deux binômes d'écogardes, facilement identifiables par le public (tenue / uniforme), seront en charge de cette mission. Ils devront véhiculer l'image du site et représenter, sur le terrain, la RNR. Ils devront être à même de répondre aux questions posées par les visiteurs.

Accompagnés par le Conservateur, les écocardes assureront plusieurs activités :

- Présence, surveillance et patrouille sur le périmètre de la Réserve (sites et sentiers) ;
- Sensibilisation des usagers en informant et en expliquant les enjeux de la Réserve, ses menaces, sa gestion, son règlement... ;
- Informations des usagers sur les risques potentiels en milieu naturel (baignade, feu...) et médiation en cas de conflits d'usages. Relais d'information auprès des autorités compétentes (police rurale et municipale, gendarmerie...) ;
- Facilitation des interventions des secours ou de la police ;
- Suivi de la fréquentation du site (comptage de véhicules et usagers). Les objectifs du suivi de la fréquentation sont multiples : évaluation de la fréquentation et de sa répartition spatio-temporelle, usages et perception des visiteurs, évolution des pratiques en fonction des actions et outils mis en œuvre (signalétique, écocardes, etc.) (cf. Action AC04) ;
- Surveillance des équipements (signalétique, sentiers, barrières, petits mobiliers...) : suivi, entretien et nettoyage, relais avec les services compétents ;
- Surveillance et prévention des atteintes à l'environnement (feux, coupe de bois, dérangement de la faune, dégradation des berges...) ;
- Participation à des événements (sorties nature, ciné-débat, points infos, fête de la Réserve...) à destination de la population pour une meilleure appropriation de la Réserve (cf. Actions AC41, AC43, AC45).

Missions	Consignes	Matériels et boîte à outils
Patrouille	<ul style="list-style-type: none"> - Information et sensibilisation des usagers, en particulier sur des comportements à risque ou des infractions : chiens, feux, baignade, stationnement, déchets, atteintes à l'environnement... - Alerte secours en cas d'incident, relais de l'alerte et accompagnement des interventions pour faciliter l'accès des secours - Signalements auprès des autorités compétentes : stationnements illicites, intrusion de véhicules (plaque d'immatriculation de véhicules en infraction + photo), incidents, dégradations (barrière, baignade, effraction, déprédation, dépôts sauvages...), pratiques marginales - Observatoire photo : stationnement, usages, faune, flore, accidents/incidents, paysages... - Débriefing hebdomadaire avec le conservateur et/ou les autres écocardes du SICOVAL - Enregistrement des opérations dans un tableau de bord - Remplissage de la fiche signalement 	<p><u>Matériels</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Trousse de secours - Signalétique de prévention - Corde-bouée à lancer - Appareil photo - Téléphone portable <p><u>Boîte à outils</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Memento SICOVAL - Cordelette (pour les chiens) - Flyer sur dangers de la rivière - Carte de système d'auto localisation - Flyer sur code de bonnes conduites - Plaquette RNR - Photographies des chiens classés - Mémo police - Photographies accidents/incidents baignade - Revue de presse - Flyer sur temps de décomposition des déchets
Nettoyage des sites	<ul style="list-style-type: none"> - Ramassage régulier des détritus - Démontage des foyers de feu - Enregistrement des opérations dans un tableau de bord 	<p><u>Matériels</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sacs poubelles - Gants

Surveillance des dégradations des équipements	- Suivi des tags, déprédations et autres dégradations sur la signalétique et les équipements (panneaux, barrières, sentiers...) - Localisation et alerte pour les réparations - Enregistrement des opérations dans un tableau de bord	<u>Matériels</u> : - Appareil photo
Suivi de la fréquentation	- Respect et application des protocoles de suivi - Remplissage des fiches de comptage - Enregistrement des opérations dans un tableau de bord	<u>Matériels</u> : - Appareil photo
Animations nature estivales	- Conception de séquences pédagogiques dans le cadre d'animations nature à organiser entre juin et septembre - Publicité et communication sur ces animations (panneau in situ, presse locale, mairies...) - Réalisation concrète de ces animations	<u>Matériels</u> : - Outils pédagogiques de NMP <u>Boîte à outils</u> : - Ramassage de déchets - Création d'une œuvre d'art avec des déchets

Les actions de répression (cf. AC07) doivent être découplées de cette action de veille.

Cette action comprend :

- Le recrutement de 5 écogardes, lancé en début d'année pour une prise de poste au plus tard au 1er mai ;
- La formation des écogardes : présentation des enjeux et règlement de la RNR, présentation des partenaires, formation de premiers secours, sur les dangers de la rivière, exercices pratiques, gestion de crise et des conflits... ;
- La dotation en matériel : tenue, trousse à pharmacie, corde-bouée à lancer... ;
- La mise à disposition d'outils de sensibilisation et de médiation (cf. AC06) ;
- L'encadrement et l'accompagnement des écogardes durant la saison.

Résultats attendus		Evaluation et suivi	
<ul style="list-style-type: none"> - Information, sensibilisation et canalisation du public, limitation de la dégradation des milieux - Amélioration des conditions et de la qualité d'accueil du public et de visite - Respect de la réglementation - Veille écologique 		<ul style="list-style-type: none"> - Suivi de la fréquentation (comptage véhicules et usagers) - Nombre d'infractions : feux, intrusions de véhicules motorisés, baignade, divagation de chiens, pratiques marginales... - Nombre d'accidents et incidents : baignade, incendies ou départs de feux... - Nombre de foyers de feu démontés - Nombre d'atteintes à l'environnement - Volumes des déchets collectés - Nombre d'équipements dégradés et/ou remplacés - Enquête de fréquentation (satisfaction) - Etat des sentiers - Observatoire photographique 	
Maître d'œuvre	Partenaires financiers	Partenaires techniques	
NMP SICOVAL	Région, Agence de l'Eau Adour-Garonne, Département, Toulouse Métropole, SICOVAL, Muretain Agglomération, Communes	ConfluenceS, SICOVAL, Toulouse Métropole, Muretain agglomération, communes, Polices rurales et municipales, gendarmeries, SDIS, FDPPMA, FDC, ONEMA, ONCFS, Granhota, DDT, DREAL	

Calendrier et budget prévisionnel

Code	Opération	Prio.	Frais fonct./inv.	Agents	2017	2018	2019	2020	2021
AC05-AD01	Recrutement et formation d'écogardes	1	- 5 services civiques (6 mois) : 7 000 € / an	NMP	5 j	5 j	5 j	5 j	5 j
				SICOVAL	5 j	5 j	5 j	5 j	5 j
				Granhota	1 j	1 j	1 j	1 j	1 j
AC05-PO01	Encadrement et accompagnement des missions d'écogardes	1	- Tenue et matériel : 1 000 € / an - Outils de médiation : cf. Action AC06 - Frais véhicule : cf. Action AC45	NMP	20 j				
				SICOVAL	15 j				

AC 06 – Mise en place d’une communication adaptée

Objectifs opérationnels	Prérequis ou actions en lien
<ul style="list-style-type: none"> - Organiser la fréquentation et l’accueil du public - Favoriser des pratiques de gestion et des activités compatibles avec les enjeux de conservation - Associer la population et les acteurs locaux dans la vie de la RNR 	<ul style="list-style-type: none"> AC03 – Mise en place et entretien d’une signalétique d’information et de sensibilisation AC19 – Collecte, centralisation et valorisation des connaissances scientifiques AC41 – Organisation régulière d’une manifestation identitaire « Fête des ConfluenceS » AC43 – Organisation d’évènements scientifiques AC45 – Implication des habitants et des acteurs locaux dans des opérations de gestion

Descriptif et localisation

Il s’agit ici de définir et d’appliquer un plan de communication fixant les moyens et le déroulement des actions de communication et de sensibilisation pour produire et diffuser les messages nécessaires à l’information, l’appropriation et la participation des publics ciblés. Il s’agit donc de :

- Appliquer et faire respecter la charte graphique RNR/RNF ;
- S’adresser à des publics ciblés : scientifiques, partenaires, grand public, scolaires, partenaires techniques et scientifiques, élus locaux, animateurs pédagogiques, acteurs du tourisme, etc. ;
- Définir les thématiques à traiter : richesses naturelles, réglementation, cohabitation entre les différentes activités (dont usages et fréquentation), etc. ;
- Définir les messages à diffuser (liste non exhaustive) : sensibilisation des publics sur les dangers du site et information sur les conduites à tenir, rappels sur la réglementation en vigueur, sensibilisation aux richesses naturelles et à leur fragilité... ;
- Définir les outils et les moyens de communication, d’information et de sensibilisation (diffusion, vulgarisation et transmission) : centre de ressources, conférences, colloques et séminaires, publications scientifiques, mises en ligne sur Internet, articles de presse, dépliants/plaquettes, expositions temporaires/permanentes fixes dans des espaces dédiés ou itinérants, films, sentiers d’interprétation, visites guidées et animations, débats, ouvrages interactifs et ludiques, bulletins d’information, nouvelles technologies (audio-guide, Smartphone), formation, accueil de voyages d’études scientifiques, échanges avec d’autres espaces protégés et d’autres gestionnaires, etc. ;
- Evaluer l’impact de cette communication par la mesure d’indicateurs, dont de la fréquence et le nombre de publications ;
- Renforcer la signalétique et le mobilier sur le site (cf. Action AC03) : panneaux d’information permanents ou temporaires, portes d’entrée de la Réserve, signalétiques, etc.

Ce plan de communication se déclinera donc en trois objectifs et phases chronologiques :

Information du public, des acteurs locaux et usagers : être au courant, savoir, connaître

- Edition d’une lettre d’information trimestrielle numérique (agenda des animations, actions menées sur le territoire de la RNR, retour sur des animations, paroles d’acteurs, zoom sur) ;
- Mise en place d’une signalétique d’information et de sensibilisation (cf. Action AC03) ;
- Parution régulière d’articles de presse dans les quotidiens locaux (Dépêche du Midi, Petit journal...) ;
- Conception et édition d’outils de communication diffusés par les écogardes et les partenaires locaux (ex : cartes postales) ;
- Actualisation et édition de la plaquette d’information ;
- Actualisation du site Internet de la RNR et de RNF, mise en ligne régulière d’actualités (également sur le Facebook de Nature Midi-Pyrénées) ;
- Diffusion des actualités via le réseau de partenaires locaux (associations, municipalités, intercommunalités...) ;
- Rédaction et diffusion d’un document de synthèse et vulgarisé du plan de gestion de la RNR ;
- Vulgarisation des acquis scientifiques (cf. Action AC19) ;
- Information et publicité des animations réalisées par l’équipe gestionnaire de la RNR ou des partenaires.

Appropriation du public, des acteurs locaux et usagers : devenir ambassadeur et relais local, adhérer

- Conception et édition d’outils de communication à destination de partenaires relais (ex : poster pour les clubs de kayak) ;
- Animation du réseau de partenaires locaux et développement de partenariat pour la mise en place d’actions et de plans de communication en commun ;
- Organisation d’une fête identitaire du territoire (cf. Action AC41) ;
- Organisation d’évènements scientifiques (cf. Action AC43) ;
- Conception et édition d’un livret pédagogique à destination des établissements scolaires et enseignants (cf. Action AC39).
- Conception et distribution d’un « diplôme » à destination des communes partenaires de la RNR.

Résultats attendus									Evaluation et suivi				
<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation et information du public, des acteurs locaux et usagers - Renforcement de l'identité visuelle du territoire - Amélioration de l'ancrage locale - Appropriation de la RNR par les habitants, riverains et acteurs locaux - Meilleure connaissance et compréhension des enjeux de territoire - Promotion des bonnes pratiques - Conciliation des usages et des enjeux de conservation - Amélioration et développement d'outils de communication - Renforcement et développement des partenariats - Amélioration des conditions et de la qualité d'accueil du public et de visite - Respect de la réglementation - Lisibilité et visibilité de la RNR 									<ul style="list-style-type: none"> - Nombre et nature des outils de communication et de sensibilisation produits (plaquette, site Internet, articles de presse...) - Revue de presse - Nombre de destinataires des actions de communication - Nombre et nature des évènementiels et manifestations (conférence, colloque, séminaire, fête...) dans lesquelles la RNR est intervenue (en tant qu'organisateur ou participant actif) - Nombre et nature des publications scientifiques ou pédagogiques produites - Nombre de visites des pages du site Internet, nombre d'inscrits Facebook - Nombre de documents mis en ligne - Enquête : évolution du ressenti des visiteurs, habitants, élus et acteurs locaux - Nature et montant des actions engagées (factures, temps passé) 				
Maître d'œuvre		Partenaires financiers			Partenaires techniques								
NMP		Région, Agence de l'Eau Adour-Garonne, Département, Toulouse Métropole, SICOVAL, Muretain Agglomération, Communes			ConfluenceS, Communes, SICOVAL, Toulouse Métropole, Muretain Agglomération, Médiathèques...								
Calendrier et budget prévisionnel													
Code	Opération	Prio.	Frais fonct./inv.	2017	2018	2019	2020	2021					
AC06-PI01	Mise en œuvre d'une communication adaptée	1	<ul style="list-style-type: none"> - Licence PAO : 500€ / an - Outils de communication (écogardes et partenaires relais) : 1 000€ / an - Impression plaquette d'information : 500€ / an - Abonnement site Internet : 100€ / an - Développement site Internet (2019) : 3 000 € - Goodies (stickers, cartes postales, portes clés, posters, autocollants...) : 500€ / an - Edition livret « Ambassadeurs de la RNR » : 500€ - Edition d'un diplôme pour les communes (2018) : 1 000 € 	25 j	30 j	30 j	30 j	30 j					
Cf. Action 41	Organisation d'une fête identitaire du territoire	/	Cf. Action 41	Cf. AC 41	Cf. AC 41	Cf. AC 41	Cf. AC 41	Cf. AC 41					
Cf. Action 43	Organisation d'évènements scientifiques	/	Cf. Action 43	Cf. AC 43	Cf. AC 43	Cf. AC 43	Cf. AC 43	Cf. AC 43					
Cf. Action 45	Organisation d'enquêtes participatives	/	Cf. Action 45	Cf. AC 45	Cf. AC 45	Cf. AC 45	Cf. AC 45	Cf. AC 45					

AC 07 – Police et surveillance

Objectifs opérationnels				Prérequis ou actions en lien					
Organiser la fréquentation et l'accueil du public				AC 12 – Mission de veille par des écogardes					
Descriptif et localisation									
<p>La RNR est très fréquenté, en particulier en période estivale, et subit une pression forte en raison du contexte périurbain (dégradation et vandalisme, artificialisation des sols...). Il est donc important de communiquer sur la réglementation et de la faire appliquer.</p> <p>Divers services de police sont présents sur le territoire de la RNR et peuvent assurer une mission de police, dont l'ONEMA, l'ONFCS, la gendarmerie, les polices municipales et rurales.</p> <p>Cette action comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La formation, le commissionnement et l'assermentation du Conservateur ; - La réalisation de tournées de surveillance, avec une pression plus importante entre mai et septembre : information et sensibilisation des usagers, veille écologique, veille au respect de la réglementation, veille au respect des conventions et autres engagements signés avec les partenaires, veille au développement de nouvelles pratiques, veille au bon état des équipements, effacement des foyers de feu et ramassage de déchets ; - L'organisation de réunions de préparation et de bilan à chaque début et fin de saison estivale avec tous les partenaires concernés (police de la nature, gendarmeries, polices rurales et municipales, SDIS, CISPD des collectivités, communes...) - La sensibilisation des services de police compétents (police de la nature, gendarmeries, polices rurales et municipales) et du Parquet ; - La création et diffusion d'un « mémo police », établissant notamment la liste des infractions pouvant donner lieu à une procédure, ainsi que la hiérarchisation des enjeux en matière de police (infractions les plus graves ou bien les plus fréquentes) - L'organisation d'opérations communes de surveillance avec les autres services de police compétents ; - Le lancement d'une réflexion sur la création d'une brigade intercommunale ; - La communication sur les sanctions encourues, sur les documents de communication et le site Internet par exemple (cf. Action AC06). 									
Résultats attendus				Evaluation et suivi					
<ul style="list-style-type: none"> - Information, sensibilisation et canalisation du public, limitation de la dégradation des milieux - Conciliation de la fréquentation et des activités humaines avec les objectifs de conservation - Amélioration des conditions et de la qualité d'accueil du public et de visite - Respect de la réglementation - Respect des zones de quiétude - Respect des conventions signées avec les partenaires - Veille écologique - Renforcement des partenariats avec les services de police compétents 				<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de jours/heures de surveillance - Nombre d'infractions : feux, intrusions de véhicules motorisés, baignade, divagation de chiens, pratiques marginales, non-respect de conventions... - Nombre d'atteintes à l'environnement - Nombre et nature des dégradations sur des équipements de la RNR - Nombre de PV ou TA dressés - Nombre de rappels à l'ordre et d'avertissements donnés - Volume de déchets ramassés - Nombre de foyers de feu démontés - Observatoire photographique 					
Maître d'œuvre		Partenaires financiers			Partenaires techniques				
NMP		Région, Agence de l'Eau Adour-Garonne, Département, Toulouse Métropole, SICOVAL, Muretain Agglomération, Communes, Appel à projets Agence de l'Adour-Garonne, FEDER			ConfluenceS, SICOVAL, Toulouse Métropole, Muretain agglomération, communes Polices rurales et municipales, gendarmeries, SDIS, ONCFS, ONEMA, FDPPMA, FDC, DDT, DREAL, RNF				
Calendrier et budget prévisionnel									
Code	Opération	Prio.	Frais fonct./inv.	Agents	2017	2018	2019	2020	2021
AC07-AD01	Formation, commissionnement et assermentation du personnel	1	/	NMP	20 j	25 j	20 j		
AC07-PO01	Réalisation de tournées de surveillance	1	Tenue/matériel : 900€ puis 500€/an	NMP	30 j	40 j	60 j	60 j	60 j

AC07-PO02	Organisation des réunions de préparation et de bilan de saison	1	/	NMP	2 j	2 j	2 j	2 j	2 j
AC07-PI01	Sensibilisation et formation des services de police et du Parquet	1	/	NMP	2 j	2 j	2 j	2 j	2 j
AC07-PO03	Création, actualisation et diffusion d'un mémo police	2	Outils de communication : 200€	NMP	2 j	1 j	1 j	1 j	1 j
AC07-PO04	Organisation d'opérations communes avec d'autres services compétents	2	/	NMP	2 j	2 j	2 j	2 j	2 j
AC07-AD02	Lancement d'une réflexion sur la création d'une brigade intercommunale	3	/	NMP			4 j	4 j	

AC 08 – Sensibilisation et accompagnement des collectivités et propriétaires privés pour la prise en compte des enjeux de la RNR

Objectifs opérationnels	Prérequis ou actions en lien
<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser des pratiques de gestion et des activités socio-économiques compatibles avec les enjeux de la RNR - Améliorer la cohérence territoriale du périmètre classé - Associer la population et les acteurs locaux dans la vie de la RNR - Intégrer et valoriser la gestion et la gouvernance de la confluence Garonne-Ariège dans les politiques publiques locales et régionales 	
Descriptif et localisation	
<p><u>Sensibilisation des collectivités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation/formation des collectivités et de leurs prestataires pour la prise en compte de l'environnement et de la biodiversité dans leurs activités ; - Sensibilisation des collectivités pour la prise en compte des enjeux naturels et agricoles dans les documents d'urbanisme ; - Organisation de visites de terrain ; - Organisation de journées techniques ; - Rédaction et diffusion d'un guide et/ou de fiches techniques à destination des collectivités et de leur personnel (ex : restauration et entretien des végétations riveraines, entretien des prairies, entretien des boisements, espèces exotiques envahissantes...); - Porter à connaissance des richesses de la RNR et de leurs fragilités ainsi que des zones sensibles ; <p><u>Formalisation des partenariats avec les collectivités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation de réunions annuelles pour faire le bilan de l'année écoulée et préparer la suivante (problèmes rencontrés, travaux envisagés, demandes d'autorisation, attentes particulières, etc.) - Elaboration, signature et application d'une convention définissant les rôles de chacun, les modalités de gestion des espaces naturels et d'entretien des bâtiments et sentiers, prenant en compte les enjeux de la RNR et précisant les responsabilités de chaque partie ; - Suivi des pratiques de gestion, des travaux et des aménagements ; - Veille au respect des conventions, des préconisations du guide technique ou fiches techniques et des zones sensibles ; - Sensibilisation des collectivités pour une meilleure prise en compte des enjeux de la RNR dans les documents d'urbanisme. <p><u>Accompagnement des collectivités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des collectivités dans leurs projets d'équipement et d'aménagement, et dans leur gestion des espaces verts, naturels et/ou agricoles ; - Veille et implication dans les projets de territoire périphériques à la RNR ; - Développement de projets communs à l'échelle du territoire ; - ... <p>Il s'agira notamment d'accompagner la SMAT pour l'intégration des enjeux de la RNR dans le projet de Téléphérique Urbain Sud.</p> <p><u>Sensibilisation des propriétaires privés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation de rencontres annuelles, rencontres informelles, courrier, contacts téléphoniques, journées de découverte et visites de terrain... - Porter à connaissance des richesses de la RNR et de leurs fragilités ainsi que des zones sensibles. - Suivi et accompagnement des propriétaires dans leurs pratiques de gestion, leurs travaux et aménagements ; - ... 	
Résultats attendus	Evaluation et suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Maintien et renforcement des relations partenariales - Association des acteurs locaux dans la gestion de la RNR - Sensibilisation et formation des agents des collectivités, des élus locaux et des propriétaires privés 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de conventions signées - Nombre de rencontres/réunions - Nombre d'actions de formation et de sensibilisation (ex : visites de terrain, journées techniques)

<ul style="list-style-type: none"> - Incitation à développer des pratiques respectueuses de l'environnement et de la biodiversité - Prise en compte des enjeux de la Réserve dans les projets et les politiques d'aménagement territorial - Exemplarité en matière de développement durable 			<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation qualitative (enquête) - Guide technique ou fiches techniques finalisés - Nombre d'actions communes - Respect des conventions (oui/non) - Intégration des enjeux de la RNR dans les documents d'urbanisme 					
Maître d'œuvre		Partenaires financiers			Partenaires techniques			
NMP		Région, Agence de l'Eau Adour-Garonne, Département, Toulouse Métropole, SICOVAL, Muretain Agglomération, Communes			ConfluenceS, SMIVAL, SIVOM de la Saudrune communes, SICOVAL, Toulouse Métropole, Muretain Agglomération, Régie agricole de Toulouse, Régie Municipale, d'Electricité de Toulouse, SMEA, SMEAG...			
Calendrier et budget prévisionnel								
Code	Opération	Prio.	Frais fonct./inv.	2017	2018	2019	2020	2021
AC08-PI01	Sensibilisation et accompagnement des agents techniques des collectivités (journées techniques, guide et fiches techniques...)	1	- Journée technique (bus, impressions, frais de déplacement...) : 1 000 € / an - Impression guide et friches technique : 500 € / an	5 j	5 j	5 j	5 j	5 j
AC08-AD01	Développement et renforcement des partenariats avec les collectivités (réunions bilan, sensibilisation, accompagnement, conventionnement)	1	/	30 j	10 j	10 j	10 j	10 j
AC08-PI04	Sensibilisation des propriétaires privés	2	/	2 j	2 j	2 j	2 j	2 j

AC 09 – Etablissement de conventions avec les gestionnaires d'infrastructures linéaires (GRDF, ERDF, RTE)

Objectifs opérationnels				Prérequis ou actions en lien					
Favoriser des pratiques de gestion et des activités socioéconomiques compatibles avec les enjeux de la RNR				- AC30 Poursuite de la valorisation du ramier de Lacroix - AC31 Valorisation du Parc du Confluent					
Descriptif et localisation									
Plusieurs lignes à haute ou moyenne tension et conduites de gaz traversent le territoire de la RNR. Les gestionnaires de ces infrastructures (ERDF, GRDF, RTE) réalisent un entretien selon des contraintes propres (distances aux arbres, maintien d'une desserte technique...), mais parfois peu compatibles avec la qualité paysagère et écologiques du territoire. Il semble donc plus approprié que : <ul style="list-style-type: none"> - Une convention soit signée avec ces gestionnaires, permettant un bon échange des informations entre structures et définissant dans un cahier des charges les modes de gestion de la végétation sous ou sur les ouvrages de transport d'électricité ou de gaz ; - Ou la RNR et ses partenaires réalisent cet entretien en respectant le patrimoine naturel, comme sur le ramier de Lacroix-Falgarde (cf. Action AC30) et sur le Parc du Confluent (cf. Action AC31). En concertation avec les gestionnaires de ces ouvrages, l'entretien sera réalisé annuellement en effectuant un broyage de la végétation et en conservant dans la mesure possible quelques cépées jusqu'à ce qu'elles soient coupées après quelques années pour rester compatible avec les contraintes des gestionnaires. Dans tous les cas, les gestionnaires d'ouvrages de transport d'énergie devront signaler tout type d'intervention et chantier au sein de la RNR. L'équipe gestionnaire de la RNR assurera alors : <ul style="list-style-type: none"> - Un porter à connaissance des zones sensibles ; - La définition des modes d'intervention les plus adaptés aux sites concernés ; - Un suivi des travaux et une veille sur le respect de préconisations pour la prise en compte des enjeux de la RNR. 									
Résultats attendus				Evaluation et suivi					
- Maintien et renforcement des partenariats - Meilleur échange d'informations - Incitation des gestionnaires d'ouvrages hydroélectriques à développer des pratiques respectueuses des enjeux de la RNR - Cahier des charges de gestion commun et répondant aux contraintes des parties concernées - Limitation des impacts des travaux sur les habitats naturels et les espèces				- Nombre de rencontres, échanges, réunions avec les gestionnaires d'ouvrages - Nombre de conventions signées - Nombre d'actions de formation et de sensibilisation (ex : journée technique) - Nombre, nature et surface d'interventions et chantiers dans la RNR - Respect des conventions et des préconisations (oui/non) - Nature et montant des travaux d'entretien (factures, temps passé)					
Maître d'œuvre		Partenaires financiers			Partenaires techniques				
RNR Commune de Portet SICOVAL		Région, Agence de l'Eau Adour-Garonne, Département, Toulouse Métropole, SICOVAL, Muretain Agglomération, Communes, ERDF, RTE, GRDF			ConfluenceS, SICOVAL, Toulouse Métropole, Muretain Agglomération, Communes, ERDF, GRDF, RTE				
Calendrier et budget prévisionnel									
Code	Opération	Prio.	Frais fonct. /inv.	Agents	2017	2018	2019	2020	2021
AC09-AD01	Etablissement et signature d'une convention avec ERDF, GRDF et RTE	1	/	NMP	3 j	2 j			
AC09-PO01	Veille et suivi des chantiers d'entretien sous maîtrise d'ouvrage ERDF, GRDF ou RTE	1	/	NMP	1 j	1 j	1 j	1 j	1 j
AC09-TE01	Entretien en régie de la végétation sur ou sous les ouvrages de transport d'énergie	1	/	NMP	0,5 j	0,5 j	0,5 j	0,5 j	0,5 j
				Portet	1 j	1 j	1 j	1 j	1 j
				SICOVAL	1 j	1 j	1 j	1 j	1 j

AC 10 – Mise en œuvre de mesures visant à réduire les collisions routières pour la faune

Objectifs opérationnels		Prérequis ou actions en lien						
Favoriser des pratiques de gestion et des activités socioéconomiques compatibles avec les enjeux de la RNR		AC20 – Suivi d'habitats naturels et espèces						
Descriptif et localisation								
<p>La RNR se trouve en contexte périurbain. La fragmentation des milieux est forte entre la RNR, pouvant être considérée comme zone source, et les espaces naturels et agricoles environnants, considérés comme zones puits. Les collisions routières de la faune sont nombreuses, en particulier le long du chemin des Etroits entre Lacroix-Falgarde et Toulouse et le long de la RD820 entre Pinsaguel et Le Vernet.</p> <p>Afin de traiter cette problématique, il conviendra donc de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collecter et centraliser les données de collision ; - Analyser les données et leur fiabilité : espèces concernées, fréquence, période, sources... ; - Actualiser voire compléter les inventaires, notamment sur les chauves-souris ; - Analyser les éléments paysagers en lien avec l'étude trame verte et bleue (cf. Action AC20) ; - Localiser, cartographier et hiérarchiser les points de conflit (zones de collision) ; - Etudier la faisabilité technique et financière des systèmes d'évitement ou de réduction de ces collisions. <p>Dans un second temps, en partenariat avec les gestionnaires d'infrastructures routières (communes, intercommunalités, Département), il s'agira de faire réaliser les travaux pour la réduction des collisions routières de la faune. Un travail de concertation devra être mené afin d'aboutir à des aménagements efficaces et pertinents sur le territoire de la Confluence.</p> <p>Plusieurs mesures et aménagements pourront être étudiés avec les gestionnaires d'infrastructures : crapauducs, buses surdimensionnées, passerelle en encorbellement sous les ouvrages hydrauliques, clôtures, plantation de haies, gestion des bords de route, création de milieux de substitution de part et d'autre d'un ouvrage, ...</p> <p>Enfin, un partenariat et des actions communes pourront être menés avec la Fédération Départementale des Chasseurs, qui travaille en relation avec les collectivités et les services de l'Etat pour la diminution des risques collisions avec la grande faune.</p>								
Résultats attendus		Evaluation et suivi						
<ul style="list-style-type: none"> - Restauration des corridors écologiques - Diminution des risques de collisions routières pour la faune - Maintien et renforcement des partenariats - Accompagnement et incitation des gestionnaires d'infrastructures routières à développer des pratiques respectueuses des enjeux de la RNR 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de rencontres, échanges, réunions avec les gestionnaires d'infrastructures routières - Nombre de conventions - Nombre, nature et montant (factures, temps passé) des travaux de restauration des corridors ou d'amélioration des conditions de franchissement d'infrastructures routières - Nombre, nature et localisation des collisions routières 						
Maître d'œuvre	Partenaires financiers	Partenaires techniques						
NMP Gestionnaires d'infrastructures	Région, Agence de l'Eau Adour-Garonne, Département, Toulouse Métropole, SICOVAL, Muretain Agglomération, Communes...	ConfluenceS, Département, SICOVAL, Toulouse Métropole, Muretain Agglomération, Communes, FDC, ACCA, ONCFS, CEN-MP, DDT, DREAL...						
Calendrier et budget prévisionnel								
Code	Opération	Prio.	Frais fonct. / inv.	2017	2018	2019	2020	2021
AC10-SE01	Caractérisation et localisation des points de collisions routières avec la faune	2	Stagiaire : 550€ * 6 mois			10 j		
AC10-SE02	Etude de faisabilité d'aménagements pour la réduction des collisions routières	3	A définir				10 j	
AC10-AD01	Concertation avec les gestionnaires d'infrastructures routières	3	/		2 j	2 j	2 j	2 j
AC10-AD02	Renforcement des partenariats avec la FDC sur la thématique du risque collision	2	/	2 j	2 j	2 j	2 j	2 j
AC10-TU01	Réalisation par les gestionnaires d'infrastructures de travaux d'aménagement pour la réduction des collisions routières	3	A définir	A définir				

AC 11 – Animation territoriale sur les thématiques agricoles

Objectifs opérationnels	Prérequis ou actions en lien
<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser des pratiques de gestion et des activités socioéconomiques compatibles avec les enjeux de la RNR - Initier ou poursuivre des expérimentations de mesure pour limiter la fermeture des milieux - Contribuer au développement territorial 	<p>AC24 – Entretien des prairies AC25 – Expérimentation de travaux de réouverture</p>
Descriptif et localisation	
<p><u>Sensibilisation des exploitations et organismes agricoles</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation/formation des exploitants et organismes agricoles pour la prise en compte des enjeux de la RNR et plus largement de l’environnement et de la biodiversité dans leurs activités (réunions d’information, visites de terrain, journées techniques) ; - Rencontres/Echanges réciproques sur les enjeux écologiques et agricoles (journées d’échanges techniques par exemple) ; - Porter à connaissance des enjeux de la RNR et des zones sensibles. <p><u>Mise en œuvre et valorisation de mesures agro-environnementales</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse de la faisabilité d’un Programme Agro-Environnementale et Climatique (PAEC) : retour d’expérience auprès d’animateurs de PAEC par exemple ; - Dépôt d’un PAEC en partenariat avec le Conseil départemental et la Chambre d’agriculture ; - Animation du PAEC et accompagnement des exploitants agricoles pour la mise en place de MAEC en partenariat avec le Conseil départemental et la Chambre d’agriculture ; - Expérimentation de mesures agro-environnementales avec un suivi agronomique, économique et écologique ; - Valorisation des résultats des expérimentations (publications, documents de vulgarisation...) ; - Recherche d’éleveurs pour l’entretien et la restauration des prairies alluviales et des pelouses/landes des coteaux (cf. Actions AC25 et AC24). <p>Plusieurs sujets d’expérimentation pourront être traités, comme la mise en œuvre de pratiques favorables aux plantes messicoles ou aux espèces auxiliaires.</p> <p><u>Animation territoriale et partenariat</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation de réunions ou rencontres annuelles pour faire le bilan de l’année écoulée et préparer la suivante (travaux envisagés, demandes d’autorisation, attentes particulières, échanges de données, etc.) ; - Relais avec les structures agricoles spécialisées comme la Chambre d’agriculture et le Conseil départemental ; - Accompagnement des exploitants agricoles au regard de la réglementation RNR dans leurs projets d’équipement, appui technique pour le montage de dossiers administratifs, suivi des dossiers de demandes d’autorisation ; - Suivi et implication dans les projets agricoles dans et en périphérie proche de la réserve (ex : projet d’installation d’un maraîcher sur la commune de Pinsaguel) ; - Développement d’actions communes d’étude et de recherche sur les espaces agricoles (contact auprès d’organismes agricoles et de recherche comme l’INRA, collaboration avec la Régie agricole de Toulouse, expérimentation de mesures agro-environnementales comme la préservation de la flore messicole, diagnostics d’exploitations agricoles et préconisations...) ; - Mise en relation des collectivités avec les organismes agricoles pour développer un approvisionnement alimentaire local sur le territoire de la Confluence ; - Appui à la diversification des exploitations - En lien avec les organismes agricoles (Chambre d’agriculture et Conseil départemental), accompagnement des collectivités pour la gestion de leurs parcelles agricoles (mise en place de baux environnementaux par exemple) ; - Sensibilisation des collectivités pour la prise en compte des activités agricoles dans les documents d’urbanisme. <p><u>Valorisation du rôle et du métier d’agriculteurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation ou participation à des manifestations (ex : journées portes ouvertes pour la découverte du monde agricole au grand public) ; - Réflexion sur l’opportunité d’une structuration de filières et de labellisation des productions locales. 	

Résultats attendus		Evaluation et suivi						
<ul style="list-style-type: none"> - Maintien et renforcement des relations partenariales - Association des acteurs locaux dans la gestion de la RNR - Sensibilisation et formation des exploitations et organismes agricoles - Incitation à développer des pratiques respectueuses de l'environnement et de la biodiversité - Maintien et développement durable de l'activité agricole et maraîchère sur le territoire - Préservation des prairies, pelouses et landes et de leurs enjeux associés 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions, échanges, journées techniques... - Dossier validé de PAEC - Nombre de contrats/conventions avec des acteurs agricoles (baux, conventions de partenariat...) - Nombre d'agriculteurs et surface sous contrat agro-environnemental (contrats MAEC, baux environnementaux, agriculture biologique...) - Nombre d'expérimentations initiées, surfaces et exploitants concernés - Nombre de publications, documents... produits - Nombre d'agriculteurs en activité - Nombre d'éleveurs contribuant au maintien des prairies et pelouses/landes, surfaces concernées - Nombre d'UGB / ha - Surface (évolution, proportion) des espaces agricoles - Temps passé (accompagnement, suivi des dossiers...) - Nombre de manifestations « agricoles » organisées 						
Maître d'œuvre	Partenaires financiers	Partenaires techniques						
NMP	Région, Agence de l'Eau Adour-Garonne, Département, Toulouse Métropole, SICOVAL, Muretain Agglomération, Communes, FEDER	ConfluenceS, Chambre d'agriculture, SAFER, Conseil départemental, Terre de liens, Communes, SICOVAL, Toulouse Métropole, Muretain Agglomération, Régie agricole de Toulouse, agriculteurs et maraîchers, Arbres et paysages d'Autan, SOLAGRO, CBNPMP, universités et laboratoires de recherche, FDC, ONCFS, DDT, Pays Sud Toulousain ...						
Calendrier et budget prévisionnel								
Code	Opération	Prio.	Frais fonct./inv.	2017	2018	2019	2020	2021
AC11-PI01	Sensibilisation des exploitations et organismes agricoles	1	/	2 j	2 j	2 j	2 j	2 j
AC11-AD01	Dépôt d'un PAEC	2	/			10 j		
AC11-AD02	Animation du PAEC	2	/				10 j	10 j
AC11-RE01	Expérimentation et valorisation d'expérimentation de mesures agro-environnementales	2	A définir	A définir				
Cf. AC 24 et 25	Recherche d'éleveurs pour l'entretien et la restauration des prairies alluviales et des pelouses/landes des coteaux	/	Cf. AC 24 et 25	Cf. Actions 24 et 25				
AC11-AD03	Accompagnement des exploitants et organismes agricoles et développement de partenariat	1	/	3 j	3 j	3 j	3 j	3 j
AC11-AD04	Accompagnement des collectivités sur les thématiques agricoles	1	/	3 j	3 j	3 j	3 j	3 j
AC11-PI02	Organisation ou participation à de manifestations « agricoles »	2	/	A définir				
AC11-AD05	Réflexion sur l'opportunité d'une structuration de filières et de labellisation des productions locales	3	A définir	A définir				

AC 12 – Sensibilisation et renforcement des partenariats avec les acteurs socio-professionnels

Objectifs opérationnels	Prérequis ou actions en lien
<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser des pratiques de gestion et des activités socio-économiques compatibles avec les enjeux de conservation - Contribuer au développement territorial 	
Descriptif et localisation	
<p><u>Sensibilisation des partenaires socioprofessionnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation (conférence, visites de terrain) pour la prise en compte de l'environnement et de la biodiversité dans leurs activités ; - Organisation de journées techniques ; - Porter à connaissances des richesses naturelles de la RNR et de leurs fragilités, ainsi que des zones et espèces sensibles (ex : colonie de Grand rhinolophe dans les locaux de Granhota) ; - Rédaction et édition d'un guide/charte de bonnes pratiques (diffusion sur Internet, distribution lors des animations, dans les communes et offices de tourisme...) ; - Rappels sur la réglementation en vigueur et sur les conditions de visite et d'accueil. <p><u>Formalisation et renforcement des partenariats</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rencontres informelles sur le terrain ; - Organisation de réunions annuelles pour faire le bilan de l'année écoulée et préparer la suivante (bilan, problèmes rencontrés, secteurs de la RNR fréquentés, aménagements/équipements envisagés, attentes particulières, échanges de données...) ; - Conventonnement ; - Mise en œuvre d'actions communes en faveur du patrimoine de la RNR (ex : création de mares et plantation de haies avec la société CEMEX). <p><u>Renforcement des partenariats avec les acteurs de la chasse</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Recueil des arrêtés de battues administratives auprès de la DDT pour informer les autres usagers ; - Organisation de réunions annuelles (bilan de l'année écoulée, perspectives, questions relatives à l'activité de chasse) ; - Sensibilisation des usagers aux pratiques de la chasse, en tant qu'activité identitaire du territoire (ex : conception d'un panneau de présentation des chasses pratiquées dans la RNR pour la future Maison de la Réserve et de la Confluence – Cf. Action AC38) <p><u>Reconnaissance des partenaires engagés</u></p> <p>Afin de valoriser les partenaires socioprofessionnels engagés auprès du gestionnaire pour la préservation et la valorisation de la RNR, une réflexion (rencontres, échanges, réunions...) sera engagée pour promouvoir leurs activités, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement de sorties co-animées avec la participation du personnel de la RNR ; - Etablissement d'un programme partagé d'animations et de sorties sur la RNR ; - Communication autour des activités des partenaires (ex : site Internet de la RNR) ; - Mise à disposition d'outils pédagogiques ou de sites d'accueil réservés aux partenaires sous convention ; - Développement d'une labellisation des partenaires de la Réserve respectant ses enjeux et sa fragilité (ex : clubs de sport de nature ayant participé à des formations de la Réserve) ; - Etc. 	
Résultats attendus	Evaluation et suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Maintien et renforcement des relations partenariales - Sensibilisation des partenaires socioprofessionnels - Incitation à développer des pratiques respectueuses de l'environnement et de la biodiversité - Limitation des impacts de la fréquentation sur les habitats et les espèces (dérangement, piétinement) - Définition d'un plan de gestion piscicole sur les gravières de la Générale - Participation à la vie socio-économique du territoire - Prise en compte des enjeux de la Réserve dans les projets 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de conventions de partenariat - Nombre de rencontres/réunions avec les acteurs socio-professionnels - Nombre d'actions de formation/sensibilisation (et nombre de participants) dispensées à destination des partenaires (ex : journée technique) - Nombre d'acteurs socio-économiques participant à la gestion de la RNR (coûts engendrés, nombre de participants...) - Nombre et nature des mentions RNR chez les partenaires (liens site internet ou autre) - Signature du plan de gestion piscicole

		<ul style="list-style-type: none"> - Etat de la réflexion pour la promotion des activités des partenaires - Nombre et origine des acteurs socio-économiques prestataires de la RNR (retombées économiques directes) - Retombées économiques indirectes (ex: location de kayaks) - Respect des conventions ou du plan de gestion piscicole (oui/non) - Enquête qualitative auprès des acteurs socio-économiques 						
Maître d'œuvre	Partenaires financiers	Partenaires techniques						
NMP	Région, Agence de l'Eau Adour-Garonne, Département, Toulouse Métropole, SICOVAL, Muretain Agglomération, Communes	Confluences, FDPMA, AAPPMA de Toulouse, AAPPMA de Venerque, FDC, ACCA des communes, CAMINAREM, Venerque Eaux Vives, FRCK, CDCK, La Vague portesienne, Granhota, CKT, Jardins familiaux de Lacroix, VEOLIA...						
Calendrier et budget prévisionnel								
Code	Opération	Prio.	Frais fonct./inv.	2017	2018	2019	2020	2021
AC12-PI01	Sensibilisation des partenaires socioprofessionnels (formation, journées techniques, guide de bonnes pratiques...)	1	Edition : 500€ / an	8 j	8 j	6 j	6 j	6 j
AC12-AD01	Développement et renforcement des partenariats avec les acteurs socioprofessionnels (réunions bilan, conventions...)	1	/	10 j				

AC 13 – Encadrement des travaux et des manifestations culturelles et sportives

Objectifs opérationnels	Prérequis ou actions en lien
Favoriser des pratiques de gestion et des activités socio-économiques compatibles avec les enjeux de la RNR	- AC07 Police et surveillance
Descriptif et localisation	
<p><u>Travaux</u></p> <p>Située dans un environnement périurbain, le territoire de la RNR subit de nombreuses pressions d'ordre urbain ; de nombreux projets d'aménagement et d'équipement, comme des infrastructures de transport routier ou d'énergie, dans ou en périphérie de la RNR sont susceptibles d'impacter la Réserve naturelle.</p> <p>En cohérence avec le règlement de la RNR et en concertation avec les services instructeurs de l'Etat et de la Région, il s'agira de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exercer une veille sur tout projet potentiellement impactant la RNR, assurer une surveillance et un pouvoir de police (cf. AC07), - Accompagner les porteurs de projet pour éviter, réduire ou compenser les impacts sur la Réserve naturelle, - Faire le suivi des demandes d'autorisation en lien avec les services de la Région, - Assurer un contrôle du respect des autorisations obtenues par les porteurs de projet. <p>En parallèle, le gestionnaire de la RNR mènera une sensibilisation et concertation auprès de la Préfecture, de la DREAL de la DDT, des communes et des autres services instructeurs pour la prise en compte de la RNR et de ses enjeux dans les demandes d'autorisation de travaux.</p> <p><u>Manifestations culturelles et sportives</u></p> <p>La RNR offre des lieux de découverte et de détente aux promeneurs, pêcheurs... et forme un site privilégié pour la pratique d'activités sportives et de loisirs de pleine nature, telles que la randonnée pédestre ou équestre, le canoë-kayak, le VTT, la photographie ou l'observation naturaliste... Aux portes de l'agglomération toulousaine, elle constitue par ailleurs un formidable terrain d'expérimentation pour l'éducation à l'environnement, un support pour sensibiliser les publics à la qualité de l'eau, la biodiversité, le développement durable...</p> <p>Ces activités de plein air permettent aux habitants comme aux visiteurs de mieux connaître le territoire de la Confluence Garonne-Ariège, de le valoriser, mais également d'y vivre mieux et de mieux comprendre son environnement, socle nécessaire pour son respect et sa préservation. Pour autant, leur développement doit être raisonné et maîtrisé, afin de rester compatible avec la conservation de la faune, de la flore, des milieux naturels et des paysages.</p> <p>Afin d'assurer une fréquentation et des activités respectueuses de la RNR, sans risque de dérangement et de nuisance pour les milieux et les paysages, les manifestations culturelles et sportives sont règlementées dans la RNR (cf. Règlement) et doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès du gestionnaire de la RNR, précisant un descriptif (objet, coordonnées du porteur de projet, date ou période, motifs et étendue), un plan de situation détaillé et une notice d'impact permettant d'apprécier les conséquences environnementales sur le périmètre classé en RNR, ainsi que tout élément permettant d'émettre un avis et des préconisations par le gestionnaire.</p> <p>Selon l'ampleur de la manifestation, les organisateurs seront soumis à une demande d'autorisation spéciale à adresser au Président de Région. La Région sollicitera l'avis du Comité consultatif de gestion et du CSPRN.</p> <p>Quelques manifestations sont encadrées dans le cadre du règlement de la RNR. Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La fête locale de Portet-sur-Garonne, avec le tir du feu d'artifice depuis les rives du Parc du Confluent ; - La fête du 14 juillet de Portet-sur-Garonne, avec le tir du feu d'artifice depuis les rives du Parc du Confluent ; - Les journées nature de Portet-sur-Garonne, avec le départ/arrivée de la tyrolienne au-dessus de la Garonne depuis les rives du Parc du Confluent. <p>Ces manifestations sont autorisées dans le règlement de la RNR, mais restent sous le contrôle du gestionnaire qui vérifie leur compatibilité avec les objectifs du plan de gestion. Une simple déclaration est à adresser au gestionnaire de la RNR, rappelant de manière synthétique l'objet, les motifs et l'étendue de la manifestation ainsi qu'un plan de situation.</p> <p>Dans tous les cas, les organisateurs des manifestations doivent respecter certaines règles de bonne conduite :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire la demande d'organisation de la manifestation auprès du gestionnaire, tel que prévu au règlement de la RNR, dans un délai de 6 mois avant la date de la manifestation ; - Demander un appui technique auprès du gestionnaire de la RNR et prendre en considération ses recommandations ; - Respecter et faire respecter le règlement de la RNR et son plan de circulation, ainsi que toutes les réglementations en vigueur sur la RNR ; - Définir le choix des accès, itinéraires et sites en fonction des fragilités et sensibilités écologiques connues (repositoires à oiseaux, 	

îlots et bancs de graviers, stations d'espèces végétales protégées, aires de nidification de grands rapaces...). Dans un souci de gestion de la fréquentation et de cohérence avec le plan de circulation de la RNR, les manifestations doivent être canalisées sur le linéaire balisé et les voies publiques ;

- Adapter les stationnements et les flux, canaliser les participants et le public de la manifestation dans les zones peu sensibles à la fréquentation (balisage temporaire des sentiers et des zones d'accueil du public, stationnement...);
- Définir les périodes et horaires de manifestation compatibles avec la sensibilité de la faune et de la flore (floraison d'espèces particulières, nidification d'oiseaux...);
- Assurer une gestion des comportements des participants : déchets, bruit, zones dangereuses...;
- Délivrer un message pédagogique à destination des participants et du public sur la richesse et la sensibilité des milieux naturels et des espèces, ainsi que sur le fonctionnement et le règlement de la RNR ;
- Réduire au maximum les pollutions et la consommation de ressources liées à la manifestation (eau, déchets, électricité...);
- Organiser la gestion déchets et favoriser le tri ;
- Veiller à respecter les autres usagers et les habitants du territoire ;
- En période de chasse, veiller aux éventuels problèmes de sécurité ;
- Remettre en état le site ou itinéraire emprunté par la manifestation au plus tard 24h après son déroulement ;
- Informer et obtenir l'autorisation des propriétaires lors de l'utilisation de voies ou terrains privés, et des collectivités pour l'utilisation des voies ou terrains publics ;
- Disposer des autorisations et déclarations administratives et réglementaires nécessaires (propriétaires, Préfecture, Communes...), ainsi que des obligations d'assurance.

Par ailleurs, dans une perspective durable, une manifestation doit, dans la mesure du possible, solliciter le tissu économique local des communes concernées. Elle recherchera à valoriser les produits du terroir, les services locaux et les richesses culturelles du site.

En parallèle, le gestionnaire de la RNR mènera une sensibilisation et concertation auprès de la Préfecture, de la DDT et des autres services instructeurs pour la prise en compte de la RNR et de ses enjeux dans les demandes d'autorisation et d'organisation de manifestations sportives ou culturelles.

Résultats attendus	Evaluation et suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des partenaires culturels et sportifs - Incitation à développer des pratiques respectueuses de l'environnement et de la biodiversité - Limitation des impacts de la fréquentation sur les habitats et les espèces (dérangement, piétinement) - Participation à la vie socio-économique du territoire - Prise en compte des enjeux de la Réserve dans les manifestations sportives ou culturelles 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de sollicitations pour l'organisation de manifestations culturelles ou sportives - Nombre d'autorisations délivrées pour l'organisation de manifestations/compétitions - Nombre de manifestations/compétitions organisées dans la RNR autorisées ou non (durée et nombre de participants) - Respect des autorisations (oui/non) délivrées pour l'organisation de manifestations/compétitions sportives ou culturelles - Nombre de réunions/rencontres avec les acteurs des sports de nature, services de la Préfecture, DDT ou autres services instructeurs - Nombre de sollicitations pour la réalisation de travaux - Nombre d'autorisations délivrées pour la réalisation de travaux - Nombre de travaux réalisés dans la RNR sans autorisation - Nature, localisation et surface/linéaire des travaux réalisés dans la RNR (autorisés ou non) - Respect des autorisations (oui/non) délivrées pour la réalisation de travaux - Impact des travaux réalisés dans la RNR

Maître d'œuvre	Partenaires financiers	Partenaires techniques
NMP	Région, Agence de l'Eau Adour-Garonne, Département, Toulouse Métropole, SICOVAL, Muretain Agglomération, Communes	ConfluenceS, SICOVAL, Toulouse Métropole, Muretain Agglomération, Communes, Venerque Eaux Vives, FRCK, CDCK, La Vague portesienne, Granhota, CKT, DDT, DREAL, Jardins familiaux de Lacroix, Itin'errances...

Calendrier et budget prévisionnel

Code	Opération	Prio.	Frais fonct./inv.	2017	2018	2019	2020	2021
AC13-AD01	Suivi et traitement des sollicitations pour l'organisation de manifestations sportives ou culturelles dans la RNR	1	/	10 j				
AC13-PI01	Sensibilisation de la Préfecture, de la DDT, de la DREAL, des communes et des autres services instructeurs	1	/	2 j	2 j	2 j	2 j	2 j
AC13-AD02	Suivi et traitement des sollicitations pour la réalisation de travaux dans la RNR	1	/	5 j	5 j	5 j	5 j	5 j
Cf.	Veille sur tout projet potentiellement impactant	1	Cf. AC07	AC07	AC07	AC07	AC07	AC07

AC 14 – Etude et restauration des habitats aquatiques des gravières et cours d'eau

Objectifs opérationnels	Prérequis ou actions en lien	
- Restaurer les espaces dégradés	AC03 – Mise en place et entretien d'une signalétique d'information et de sensibilisation AC15 – Protection, restauration et entretien des berges et des végétations riveraines AC16 – Participation et expérimentation de travaux pour la restauration du fonctionnement hydromorphologique du territoire	
Descriptif et localisation		
<p><u>Renforcement des partenariats avec les acteurs de la pêche</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réflexion commune sur l'état des peuplements piscicoles des gravières de la Générale au Parc du Confluent (cf. Action XX) : répartition, espèces, densité, habitats, frayères... ; - Définition avec les partenaires d'un plan de gestion piscicole sur les gravières de la Générale au Parc du Confluent : alevinage (période, localisation, espèces, quantités adaptées aux potentiels halieutiques), pêche (zones, périodes), règlement... ; - Mise en place d'une signalétique adaptée précisant les bonnes pratiques et le règlement de pêche sur les gravières de la Générale et valorisant les partenaires (cf. Action AC03) ; - Suivi de l'application du plan de gestion piscicole et du règlement : respect du plan d'alevinage ou demandes d'alevinage, respect des périodes et des zones pêchées... - Organisation de réunions annuelles. <p><u>Etude et restauration écologique des gravières du Parc du Confluent :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude pour l'amélioration des habitats aquatiques des gravières de la Générale et de la Bouchonnade (diagnostic, évaluation des aménagements à réaliser, étude de faisabilité technique et financière) ; - Mise en œuvre des préconisations et des aménagements pour l'amélioration des habitats aquatiques. <p><u>Diagnostic et restauration de bras morts :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic de trois bras morts sur la Garonne : recueil et analyse des données sur la qualité des eaux de la Garonne au droit des bras morts afin d'identifier de possibles pollutions, suivi hydrologique et de l'alimentation en eau, consultations d'experts scientifiques et analyse bibliographique, état des lieux faune et flore, recherche de polluants dans les sédiments ; - Relevé des profils en long et en travers (plan topographique) ; - Expérimentation de la restauration de bras morts et mise en œuvre des préconisations (travaux de terrassement et de désenvasement, expérimentation de différentes techniques de végétalisation) ; - Rédaction des dossiers réglementaires ; - Suivi et évaluation des résultats des expérimentations et travaux. <p>Un certain nombre de ces opérations sont valorisées dans le cadre d'un appel à projet de l'Agence de l'eau sur les zones inondables, bénéficiant d'un financement de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, Région Occitanie et les collectivités (par le biais de la prise en charge de travaux en régie).</p> <p><u>Mise en œuvre d'opérations en faveur du Brochet :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Restauration de zones d'expansion de crues (cf. Action AC16). 		
Résultats attendus		Evaluation et suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de l'état de conservation des habitats aquatiques et de leur fonctionnalité - Evaluation des opérations engagées et de leur faisabilité sur l'ensemble de la RNR 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de rencontres/réunions avec les partenaires de la pêche - Rédaction du plan de gestion piscicole - Nombre, nature, localisation et surface/linéaire des actions de restauration engagées - Suivi d'espèces et d'habitats indicateurs (végétation, envasement, succès reproducteur...)
Maître d'œuvre	Partenaires financiers	Partenaires techniques
NMP Toulouse Métropole Portet-sur-Garonne	Région, Agence de l'Eau Adour-Garonne, Département, Toulouse Métropole, SICOVAL, Muretain Agglomération, Communes, FNP, FDP, AAPPMA, DREAL	FDPPMA, ONEMA, AAPPMA, universités et laboratoires de recherche, MIGADO, SMEAG, SMIVAL, SIVOM de la Saurdrone, DDT, DREAL, Toulouse Métropole

Calendrier et budget prévisionnel								
Code	Opération	Prio.	Frais fonct./inv.	2017	2018	2019	2020	2021
AC14-SE01	Diagnostic de trois bras morts et dossiers réglementaires	1	Etude sédiments : 10 000 €	26 j				
AC14-SE02	Relevé des profils en longs et en travers des bras morts	1	Etude topographique : 6 000 €	5 j				
AC14-TU01	Expérimentation de restauration de trois bras morts et suivi	2	Travaux : 30 000€ à 40 000 €	6 j				
AC14-SE03	Suivi et évaluation des expérimentations et travaux sur les bras morts	2	/		9 j	5 j	4 j	3 j
AC14-SE04	Etude pour l'amélioration des habitats aquatiques des gravières de la Générale et de la Bouchonnade	3	Etude : 20 à 30 000 €			5 j		
AC14-TU02	Restauration des habitats aquatiques des gravières de la Générale et de la Bouchonnade	3	A définir	A définir				
AC14-AD01	Définition d'un plan de gestion piscicole sur les gravières de la Générale	1	/	5 j	5 j			
cf	Restauration de zones d'expansion de crues	/	Cf. Action AC16	Cf. AC16				

Evaluation des incidences dans le cadre d'une demande d'autorisation auprès du Conseil régional				
Opérations	Moyens mobilisés	Période de réalisation	Effets positifs	Effets négatifs secondaires
Restauration de trois bras morts (désenvasement, bûcheronnage, plantation)	1 pelle mécanique, Outillage manuel et à dos, 1 à 10 personnes	Automne-hiver	<u>Temporaires</u> : <u>Permanents</u> : réalimentation hydrique d'annexes fluviales, amélioration du fraie des poissons et de l'état de conservation des milieux, augmentation de l'inondabilité	<u>Temporaires</u> : dérangement de la faune, apparition possible d'espèces exotiques envahissantes, dégradation de la végétation <u>Permanents</u> :

AC 15 – Protection, restauration et entretien des berges et des végétations riveraines

Objectifs opérationnels		Prérequis ou actions en lien	
Restaurer les espaces dégradés		AC08 – Sensibilisation et accompagnement des collectivités et propriétaires privés	
Descriptif et localisation			
<p><u>Protection de berges :</u></p> <p>Des phénomènes d'érosion sont nettement visibles au niveau de secteurs fréquentés en bord d'Ariège, en particulier au niveau de la dalle de la Riverotte et des Fraysses, ainsi que de l'intrados de Pins-Justaret. Ces dégradations sont en partie dues aux crues mais sont surtout accentuées par le piétinement des visiteurs. Cette action inclut :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mise en place de systèmes de protection entre juin et octobre et leur entretien (fascinage de saules vivants ou autres essences afin de retenir le sol et d'empêcher l'érosion par l'eau, et afin de revégétaliser la berge empêchant ainsi l'érosion par le piétinement) ; - La matérialisation des accès possibles aux bords d'Ariège par chaque côté à l'aide de marches en rondin ; - La mise en place d'une signalétique temporaire pour l'information du public (objet et intérêt de l'action) ; - Evaluation de l'intérêt et du succès de l'opération pour son éventuelle reconduction (reprise de la végétation). <p><u>Restauration des végétations riveraines :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Plantation, bouturage ou favorisation d'une colonisation spontanée et d'une régénération naturelle dans les trouées et zones dégradées des végétations riveraines ; - Possible conservation de fenêtres paysagères sur les cours d'eau. <p>Les sites envisagés sont : le ramier de Pinsaguel (environ 1100 ml), le site de la confluence à Pinsaguel (environ 1 200 ml), la rive gauche de la Garonne sur Portet (environ 1 900 ml), les berges en amont du ramier de Lacroix (environ 800 ml), le ramier de la Riverotte (environ 350 ml), la rive gauche au niveau de Toulouse (800 ml).</p> <p><u>Entretien raisonné des berges et végétations riveraines :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de pratiques raisonnées d'entretien : abattage sélectif et ciblé sur les arbres menaçant de chuter afin de sécuriser les chemins ou penchant exagérément sur le cours d'eau afin d'éviter la création d'embâcles, absence de fauchage, broyage ou débroussaillage sous les arbres et arbustes, conservation à minima d'une bande de 5m depuis le haut de berge sans intervention, gestion différenciée des lisières... ; - Sensibilisation des agents des collectivités. 			
Résultats attendus		Evaluation et suivi	
<ul style="list-style-type: none"> - Diminution du piétinement des berges et régénération de la végétation - Amélioration de l'état de conservation des végétations riveraines et de leur fonctionnalité (ralentissement des crues, protection des berges contre l'érosion, filtration des polluants, structuration du paysage...) - Maintien et/ou réhabilitation de corridors écologiques, en lien avec le SRCE et la trame verte - Limitation du développement d'espèces exotiques envahissantes - Evaluation des opérations engagées et de leur faisabilité sur l'ensemble de la RNR 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre, surface et linéaire des espaces dégradés - Nombre, nature, localisation et surface/linéaire des actions de restauration engagées - Suivi photographique des zones protégées - Suivi de la végétation 	
Maître d'œuvre	Partenaires financiers	Partenaires techniques	
NMP, SICOVAL Communes de Clermont, Lacroix, Portet, Pinsaguel, Toulouse	Région, Agence de l'Eau Adour-Garonne, Département, Toulouse Métropole, SICOVAL, Muretain Agglomération, Communes, Appel à projets Agence de l'Adour-Garonne	ConfluenceS, SIVOM de la Saudrune, SMIVAL, ONEMA, CATeZH Garonne, Toulouse Métropole, SICOVAL, Muretain Agglomération, Communes, Arbres et paysages d'Autan, CAMINAREM, Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées, SMEAG, CRPF, Venerque Eaux Vives, La Vague portesienne, Granhota, CKT, MIGADO, APEV, Universités, ENSAT, Lycées agricoles, DDT, DREAL, VEOLIA...	

Calendrier et budget prévisionnel									
Code	Opération	Prio.	Frais fonct./inv.	Agents	2017	2018	2019	2020	2021
AC15-TU01	Mise en place du système de protection des berges (+ signalétique)	1	Fascines de saules = 15€ / ml Ganivelle = 10€ / ml, soit 10 000 € (600ml sur Clermont, 400 ml sur Justaret) Rondins = 1500€ pour 30 marches	NMP	5 j	5 j	5 j	5 j	5 j
				SICOVAL	5 j	5 j	5 j	5 j	5 j
AC15-SE01	Suivi des indicateurs et évaluation de l'opération de protection des berges	1	/	NMP	2 j	2 j	2 j	2 j	2 j
AC15-TU02	Restauration des végétations riveraines au ramier de Pinsaguel	1	Travaux : 1 800 ml, 5 000 € à 10 000 €	NMP	2 j	2 j	2 j		
				Pinsaguel	4 j	4 j	4 j		
AC15-TU03	Restauration des végétations riveraines sur la confluence à Pinsaguel	3	Travaux : 1 400 ml, 6 000 € à 12 000 €	NMP					2 j
AC15-TU04	Restauration des végétations riveraines à Portet rive gauche	2	Travaux : 1 900 ml, 10 000 € à 15 000 €	NMP			2 j		
				Portet			A définir		
AC15-TU05	Restauration des végétations riveraines à Lacroix	3	Travaux : 800 ml, 5 000 € à 10 000 €	NMP				2 j	
AC15-TU06	Restauration des végétations riveraines au ramier de la Riverotte	1	Travaux : 400 ml, 5 000 € à 10 000 €	NMP			2 j		
				SICOVAL			A définir		
AC15-TU07	Restauration des végétations riveraines sur Toulouse rive gauche	2	Travaux : 3,5ha, 50 000 € à 80 000 €	NMP	A définir				
				Toulouse	A définir				
AC15-TE01	Entretien raisonné des berges et végétations riveraines	1	/	NMP	1 j	1 j	1 j	1 j	1 j
				Toulouse	A définir				
				Portet	10 j	10 j	10 j	10 j	10 j
				Pinsaguel	10 j	10 j	10 j	10 j	10 j
				SICOVAL	10 j	10 j	10 j	10 j	10 j

Evaluation des incidences dans le cadre d'une demande d'autorisation auprès du Conseil régional				
Opérations	Moyens mobilisés	Période de réalisation	Effets positifs	Effets négatifs secondaires
Protection des berges (mise en défens)	1 mini-pelle mécanique, Outillage manuel et à dos 1 à 10 personnes	Automne-Hiver	<u>Temporaires</u> : <u>Permanents</u> : diminution du piétinement, régénération de la végétation, limitation de l'érosion, limitation d'expansion d'espèces exotiques envahissantes	<u>Temporaires</u> : dérangement de la faune, dégradation de la végétation <u>Permanents</u> :
Restauration des végétations riveraines (plantation)	Outillage manuel et à dos, 10 à 20 personnes	Automne-Hiver	<u>Temporaires</u> : <u>Permanents</u> : reconnectivité des végétations, maintien des berges, limitation d'expansion d'espèces exotiques envahissantes ...	<u>Temporaires</u> : <u>Permanents</u> :
Entretien des végétations riveraines (élagage, abattage sélectif...)	Outillage manuel et à dos, 1 à 5 personnes	Automne-Hiver	<u>Temporaires</u> : <u>Permanents</u> : Sécurisation du public, limitation de l'érosion des berges et de la formation d'embâcles	<u>Temporaires</u> : dérangement de la faune, dégradation de la végétation <u>Permanents</u> :

AC 16 – Participation et expérimentation de travaux pour la restauration du fonctionnement hydromorphologique du territoire

Objectifs opérationnels	Prérequis ou actions en lien
<ul style="list-style-type: none"> - Participer à la restauration de la dynamique et de la fonctionnalité du corridor fluvial - Disposer des connaissances suffisantes pour gérer et valoriser le territoire - Restaurer des espaces dégradés 	<p>AC14 – Etude et restauration des habitats aquatiques des gravières et cours d'eau</p> <p>AC15 – Protection, restauration et entretien des berges et des végétations riveraines</p> <p>AC21 – Analyse et suivi du fonctionnement hydromorphologique du territoire</p>
Descriptif et localisation	
<p><u>Travaux et expérimentations</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Restauration des végétations riveraines (cf. Action AC15) ; - Diagnostic de trois annexes hydrauliques sur les ramiers de la Riverotte, de Lacroix-Falgarde et de la Confluence, en vue de leur restauration : suivi hydrologique et de l'alimentation en eau (cf. Action AC21), consultations d'experts scientifiques et analyse bibliographique, état des lieux faune et flore ; - Relevés topographiques sur les secteurs pré-identifiés pour des travaux de restauration : secteur de la confluence sur Pinsaguel et ramier de Lacroix-Falgarde. Une pré-étude topographique a été menée au cours de l'automne 2016 sur le ramier de la Riverotte (commune de Clermont-le-Fort), dans le cadre du programme d'actions de la RNR, et pourra servir de référence pour les autres relevés ; - Modélisation et prédiction des surfaces inondées en fonction des hauteurs d'eau de la Garonne et de l'Ariège, de la topographie, ainsi que de la nature des travaux envisagés. Il s'agit pour chaque secteur pressenti de prédire la surface potentiellement inondée en fonction du volume de terre retiré des annexes hydrauliques sur les ramiers de la Riverotte, de Lacroix-Falgarde et de la Confluence. ; - Réalimentation des trois annexes hydrauliques déconnectées de cours d'eau (arasement de merlons et/ou abaissement de berges, reconnexion de bras secondaires et/ou annexes fluviales perchées), afin d'inonder ces annexes de manière plus fréquente, à des débits des cours d'eau à définir ; - Restauration de bras morts le long de la Garonne sur la commune de Toulouse (cf. Action AC14) ; - Amélioration du fonctionnement du chenal du lac d'irrigation de la Riverotte comme zone humide et zone d'expansion de crues ; - Contribution à la création expérimentale d'une zone d'expansion de crue de la Saudrune sur la commune de Toulouse ; - Amélioration du fonctionnement hydraulique du Parc du Confluent (en fonction des résultats de l'étude menée préalablement – Cf. Action AC14). - Rédaction des autorisations administratives nécessaires dans le cadre de certains travaux envisagés : constitution des dossiers d'études d'impacts, Loi sur l'eau, Notices d'incidences Natura 2000... <p><u>Evaluation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi et évaluation des résultats des expérimentations et travaux réalisés, afin de bénéficier d'un retour d'expériences pour d'éventuels futures actions similaires et pour partager avec d'autres territoires du bassin Adour-Garonne. Il pourra s'agir, en fonction des travaux envisagés, de plusieurs suivis adaptés, reposant sur des méthodes reproductibles dans le temps : suivi photographique, suivi hydromorphologique, suivi des hauteurs d'eau et inondations, suivi phytosociologique, suivi d'espèces indicatrices (odonates, poissons, amphibiens...), suivi des espèces exotiques envahissantes... Plusieurs indicateurs (mesurables) de réalisation et d'évaluation seront définis au préalable, permettant d'apprécier les résultats obtenus au regard des résultats attendus. <p><u>Développement de partenariats</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des partenariats avec les acteurs locaux : SMIVAL, SIVOM de la Saudrune, SICOVAL, Muretain Agglomération, Toulouse Métropole, SMEAG... - Participation aux programmes et actions menées par des partenaires sur cette thématique. La qualité de l'eau mais aussi la dynamique fluviale et hydromorphologique de la Garonne et de l'Ariège, ainsi que le risque inondation sont maintenant pris en considération par des acteurs et un certain nombre de programmes locaux, nationaux ou européens : SDAGE, SAGE, Natura 2000, SMEAG, Agence de l'Eau Adour-Garonne, SLGRI de Toulouse, GEMAPI... La RNR devra se rapprocher de ces acteurs et s'intégrer dans ces programmes, notamment en participant aux réunions et groupes de travail, en répondant aux appels à projets... 	

Un certain nombre de ces opérations sont valorisées dans le cadre d'un appel à projet de l'Agence de l'eau sur les zones inondables, bénéficiant d'un financement de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, Région Occitanie et les collectivités (par le biais de la prise en charge de travaux en régie).

Résultats attendus				Evaluation et suivi				
<ul style="list-style-type: none"> - Initiation et évaluation d'expérimentations pour la restauration de la dynamique fluviale et de la fonctionnalité du corridor, ainsi que pour la gestion du risque inondation - Accentuation du rôle de prévention des crues, augmentation des potentialités d'expansion et de ralentissement naturel des crues - Renforcement des synergies et de la cohérence des actions mises en œuvre sur ce sujet et notamment par rapport au risque inondation - Initiation d'une stratégie locale de gestion du risque inondation, en coordination et complémentarité avec les acteurs établis (SGLRI par exemple) 				<ul style="list-style-type: none"> - Nombre, nature, localisation et surface/linéaire des expérimentations menées (coûts et temps passés) - Niveau d'implication dans les programmes des partenaires (nombre de réunions ou rendez-vous, nombre de programmes concernés...) - Observatoire photographique - Suivi d'espèces et d'habitats indicateurs (répartition, abondance, surface, caractérisation...) 				
Maître d'œuvre		Partenaires financiers		Partenaires techniques				
NMP Toulouse Métropole SICOVAL		Région, Agence de l'Eau Adour-Garonne, Département, Toulouse Métropole, SICOVAL, Muretain Agglomération, Communes, Appel à projets Agence de l'Adour-Garonne, FEDER, SIVOM de la Saudrune, SMIVAL		Confluences, SIVOM de la Saudrune, SMIVAL, ONEMA, CATEZH Garonne, Toulouse Métropole, SICOVAL, Muretain Agglomération, Communes, FDPPMA, AAPMA, MIGADO, laboratoires de recherche et universités, ENSAT, Lycées agricoles, DDT, DREAL, SMEAG, CBNPMP, CEN-MP, CRPF, Arbres et Paysages d'Autan, RNF, VEOLIA				
Calendrier et budget prévisionnel								
Code	Opération	Prio.	Frais fonct./inv.	2017	2018	2019	2020	2021
AC16-SE01	Diagnostic des annexes hydrauliques sur les ramiers de la Riverotte, de Lacroix-Falgarde et de la Confluence	1	/	12 j				
AC16-SE02	Relevés topographiques sur les ramiers de la Riverotte, de Lacroix-Falgarde et de la Confluence	1	Etude topographique : 350€ à 700€ / ha, soit 35 000€ à 70 000€	8 j				
AC16-SE03	Etude de modélisation et de prédiction des surfaces inondées sur les ramiers de la Riverotte, Lacroix-Falgarde et de la Confluence	1	Etude : 20 000 €	30 j				
AC16-TU01	Réalimentation d'annexes hydrauliques déconnectées des cours d'eau par arasement de merlons sur Pinsaguel	2	Travaux : 25 000€ à 50 000€		2 j			
AC16-TU02	Réalimentation d'annexes hydrauliques par arasement de merlons sur le ramier de Lacroix-Falgarde	2	Travaux : 25 000€ à 50 000€		2 j			
AC16-TU03	Réalimentation d'annexes hydrauliques par arasement de merlons sur le ramier de la Riverotte	2	Travaux : 25 000€ à 50 000€		2 j			
AC16-AD01	Rédaction des dossiers d'autorisations administratives	2	/		12 j			
AC16-SE04	Suivi et évaluation des résultats des expérimentations et travaux réalisés (sous-traitance ou en régie)	2	/		7 j	5 j	5 j	5 j
Cf	Restauration des végétations riveraines au ramier de Pinsaguel et sur la confluence	/	Cf. Action AC15	Cf. Action AC15				
Cf	Restauration des végétations riveraines à Portet rive gauche	/	Cf. Action AC15	Cf. Action AC15				

Cf	Restauration des végétations riveraines à Lacroix	/	Cf. Action AC15	Cf. Action AC15
Cf	Restauration des végétations riveraines au ramier de la Riverotte	/	Cf. Action AC15	Cf. Action AC15
Cf	Restauration des végétations riveraines sur Toulouse rive gauche	/	Cf. Action AC15	Cf. Action AC15
Cf	Restauration de 3 bras morts le long de la Garonne sur la commune de Toulouse	/	Cf. Action AC14	Cf. Action AC14
AC16-TU04	Amélioration du fonctionnement du chenal du lac d'irrigation de la Riverotte comme zone humide et zone d'expansion de crues	3	A définir	A définir
AC16-AD02	Contribution à la création expérimentale d'une zone d'expansion de la Saudrune sur la commune de Toulouse	3	A définir	En fonction des opportunités foncières
AC16-TU05	Amélioration du fonctionnement hydraulique du Parc du Confluent	2	Travaux : 50 000€ à 100 000€	En fonction des résultats de l'étude (cf. Action AC14)

Evaluation des incidences dans le cadre d'une demande d'autorisation auprès du Conseil régional				
Opérations	Moyens mobilisés	Période de réalisation	Effets positifs	Effets négatifs secondaires
Réalimentation des trois annexes hydrauliques (arasement de merlons et/ou abaissement de berges, bûcheronnage)	1 pelle mécanique, Outillage manuel et à dos, 1 à 10 personnes	Automne-Hiver	<u>Temporaires</u> : <u>Permanents</u> : réalimentation hydrique d'annexes fluviales, amélioration de l'état de conservation des milieux, augmentation de l'inondabilité	<u>Temporaires</u> : dérangement de la faune, dégradation de la végétation et des paysages, apparition potentielle d'espèces exotiques envahissantes <u>Permanents</u> :

AC 17 – Veille et participation aux projets de valorisation et de développement local ainsi qu'aux programmes de gestion et de préservation de la Garonne et de l'Ariège

Objectifs opérationnels				Prérequis ou actions en lien				
<ul style="list-style-type: none"> - Participer à la restauration de la dynamique et de la fonctionnalité du corridor fluvial - Contribuer au développement territorial - Intégrer et valoriser la gestion et la gouvernance de la Confluence Garonne-Ariège dans les politiques publiques 								
Descriptif et localisation								
<p><u>Contribution et participation aux projets en cours ou à venir sur le développement local</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation aux réunions, force de propositions, appui technique et logistique... - Partenaires et projets en cours : festival itin'errances, Comité du pont en fer (pont métallique entre Lacroix-Falgarde et Pinsaguel) ... <p><u>Contribution et participation aux projets en cours ou à venir sur la gestion et sur la préservation de la Garonne et de l'Ariège</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation aux réunions, force de propositions, appui technique et logistique... - Partenaires et projets en cours : SAGE, Natura 2000, SMEAG... 								
Résultats attendus				Evaluation et suivi				
<ul style="list-style-type: none"> - Implication dans les programmes et actions menés par les partenaires sur la gestion et la préservation de la Garonne et de l'Ariège - Amélioration de l'ancrage local - Initiation ou adhésion à des projets de développement local en accord avec les objectifs de conservation - Participation à la vie socio-économique du territoire - Valorisation de la RNR - Prise en compte des enjeux de la RNR dans les divers projets - Intégration du périmètre, du règlement, des enjeux, des menaces... de la RNR dans les politiques publiques (SDAGE, SAGE, Natura 2000, SCOT, documents d'urbanisme...) - Partage et valorisation des retours d'expérience acquis dans la gestion et la gouvernance du territoire de la Confluence - Renforcement des partenariats et du réseau de partenaires 				<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions/échanges avec les partenaires - Nombre de sollicitations pour des projets de territoire - Nombre de sollicitations du gestionnaire pour la participation à des événements/manifestations/animations locales - Nombre de projets/événements dans lesquels le gestionnaire est associé - Enquête qualitative - Moyens alloués à l'action (factures et temps passé) - Prise en compte des enjeux et préconisations (oui/non) 				
Maître d'œuvre		Partenaires financiers			Partenaires techniques			
NMP		Région, Agence de l'Eau Adour-Garonne, Département, Toulouse Métropole, SICOVAL, Muretain Agglomération, Communes			ConfluenceS, Toulouse Métropole, SICOVAL, Muretain Agglomération, Communes, Itin'errances, Comité du Pont en fer, SMEAG, MIGADO, Amis de la Cité des Confluences, DDT, DREAL, Jardins familiaux de Lacroix, Pays Sud Toulousain ...			
Calendrier et budget prévisionnel								
Code	Opération	Prio.	Frais fonct./inv.	2017	2018	2019	2020	2021
AC17-AD01	Participation aux projets de développement local, de gestion et de valorisation de la Garonne et de l'Ariège	3	/	5 j	5 j	5 j	5 j	5 j

AC 18 – Amélioration de la maîtrise foncière et d’usage dans un territoire d’opportunité

Objectifs opérationnels		Prérequis ou actions en lien
<ul style="list-style-type: none"> - Participer à la restauration de la dynamique et de la fonctionnalité du corridor fluvial - Améliorer la cohérence territoriale du périmètre classé 		
Descriptif et localisation		
<p>Malgré une certaine continuité assurée par le Domaine Public Fluvial, le périmètre classé en RNR reste relativement morcelé, peu satisfaisant en termes de gestion, et surtout des secteurs présentant des enjeux écologiques ne bénéficient pas de ce statut de protection. Il convient donc d’apporter une cohérence dans l’emprise spatiale de la RNR et dans la prise en compte des enjeux du territoire de la Confluence Garonne-Ariège. Il s’agira donc de réaliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une veille foncière sur les opportunités d’acquisition foncière ou de conventionnement avec les propriétaires (demande régulière auprès des domaines, partenariat avec les services compétents de la SAFER et du Conseil départemental notamment) ; - La rencontre, la sensibilisation et la consultation des propriétaires ; - La mise en œuvre de démarches de conventionnement avec les propriétaires pour la maîtrise d’usage et la mise en place d’une gestion adaptée ; - Des acquisitions de terrain de gré à gré en fonction des opportunités. <p>En parallèle, des partenariats seront menés avec le Conseil départemental, dans le cadre de sa politique Espaces Naturels Sensibles, les Etablissements Publics Fonciers Locaux (EPFL), le Conservatoire d’Espaces Naturels, le SMEAG dans le cadre de la mise œuvre du SAGE Garonne, ainsi qu’avec la SAFER.</p> <p>Depuis 2016, la SAFER et Nature Midi-Pyrénées souhaitent formaliser leur partenariat dans le cadre d’une convention. Il s’agit notamment de concrétiser certaines actions en cours de discussion, comme une veille foncière, des projets d’acquisition notamment la zone d’expansion de la Saudrune sur Portet-sur-Garonne, la rédaction de cahiers des charges adossés aux opérations foncières dans un périmètre défini...</p> <p>Par ailleurs, il sera également engagé une analyse de l’opportunité de création d’un périmètre de protection. En effet, dans le cadre de sa politique RNR, la Région a la compétence de créer un périmètre de protection autour d’un périmètre classé en RNR sur lequel s’applique également un règlement.</p> <p>Les communes et intercommunalités ont également des politiques foncières, afin notamment de constituer des réserves à vocation agricole. L’action du gestionnaire RNR devra donc se réaliser en lien avec les actions communales ou intercommunales.</p> <p>Le territoire d’opportunité autour de la RNR comprend a minima :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L’espace de mobilité de la Garonne et de l’Ariège (zones d’érosion, zones inondables, zones d’expansion de crues...) ; - Les zones à enjeux pour la faune et/ou la flore (stations d’espèces protégées, zones de quiétude...) ; - Les zones humides (bras morts, confluence Garonne-Ariège, confluence Lèze-Ariège, boisements alluviaux...). 		
Résultats attendus		Evaluation et suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Meilleure prise en compte des secteurs à enjeux dans et en périphérie du périmètre classé - Meilleure garantie de continuité de gestion sur le linéaire - Renforcement du rôle de corridor écologique et amélioration de la fonctionnalité des milieux à l’échelle du territoire de la Confluence - Adhésion de nouveaux propriétaires privés - Amélioration de la gestion des terrains adjacents à la RNR - Renforcement des partenariats avec les structures concernées 		<ul style="list-style-type: none"> - Surfaces maîtrisées (conventionnées ou acquises) et localisation - Surface du périmètre classé et de protection - Nombre de propriétaires sensibilisés et engagés (et nouveaux) - Cartographie des corridors et des espaces à enjeux en périphérie de la RNR - Cartographie évolutive de la surface protégée et/ou en gestion
Maître d’œuvre	Partenaires financiers	Partenaires techniques
NMP	Région, Agence de l’Eau Adour-Garonne, Département, Toulouse Métropole, SICOVAL, Muretain Agglomération, Communes, Appel à projets Agence de l’Adour-Garonne, FEDER, SIVOM de la Saudrune, EPFL	ConfluenceS, SAFER, Conseil départemental, Domaines, Communes, Toulouse Métropole, SICOVAL, Muretain Agglomération, Communes, notaires, ConfluenceS, DDT, EPFL, CEN Midi-Pyrénées, SMEAG...

Calendrier et budget prévisionnel								
Code	Opération	Prio.	Frais fonct./inv.	2017	2018	2019	2020	2021
AC18-AD01	Veille foncière	1	Convention SAFER : 800€ / an	2 j	2 j	2 j	2 j	2 j
AC18-AD02	Rencontre, sensibilisation et consultation des propriétaires	2	/	3 j	3 j	3 j	3 j	3 j
AC18-AD03	Conventionnement avec des propriétaires	2		En fonction des opportunités				
AC18-AD04	Acquisitions foncières	3	Foncier : 2 000 à 15 000 € / ha	8 j	En fonction des opportunités			
AC18-AD05	Développement de partenariats avec les partenaires fonciers (SAFER, Conseil départemental)	1	/	5 j	2 j	2 j	2 j	2 j
AC18-AD06	Analyse de l'opportunité de création d'un périmètre de protection	2	/				5 j	5 j

AC 19 – Collecte, centralisation et valorisation des connaissances acquises

Objectifs opérationnels		Prérequis ou actions en lien
<ul style="list-style-type: none"> - Disposer des connaissances suffisantes pour gérer et valoriser le territoire - Intégrer et valoriser la gestion et la gouvernance de la confluence Garonne-Ariège dans les politiques publiques locales et régionales 		AC06 – Mise en œuvre d'une communication adaptée AC43 – Organisation d'évènements scientifiques
Descriptif et localisation		
<p>Un important jeu de données, notamment naturalistes, scientifiques, culturelles, architecturales, historiques..., a été acquis sur le territoire. Un volume important de données n'est pourtant pas aisément mobilisable pour l'actualisation de la connaissance et la gestion du fait de la non transmission au gestionnaire et à l'intégration dans ses bases de données. Il s'agit donc dans un premier temps de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collecter et centraliser les rapports ainsi que toutes les données scientifiques produites sur la réserve, auprès des universitaires, chercheurs, laboratoires, experts indépendants, naturalistes amateurs, communes... et tout autre organisme produisant des données (dans le cadre d'études d'impact par exemple) ... ; - Stocker et intégrer (saisir) dans une base de données dédiée les données acquises. <p>L'objectif premier est de permettre au gestionnaire un pilotage optimal des actions de connaissance et de gestion (actualisation des connaissances historiques par des inventaires ciblés, programmation, synthèse et analyse des données, ...).</p> <p>Dans un second temps, il s'agira de valoriser ces connaissances via un ou des plateformes de partage et des outils de communication adaptés (ouvrages de vulgarisation, mise en ligne Internet, publications scientifiques...) auprès :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des chercheurs, afin de rendre accessible des données utiles à différents types de programmes (publications scientifiques, mise en ligne Internet, séminaires ou colloques scientifiques...); - Des partenaires, pour un meilleur partage des enjeux de la réserve en terme naturaliste et scientifique, ainsi que pour une gestion plus efficace (formations, échanges et journées techniques, accueil de groupes, réseaux techniques et scientifiques...); - Du grand public, pour une meilleure sensibilisation aux enjeux de la Réserve (sentiers pédagogiques, ouvrages de vulgarisation, bulletins d'information, articles de presse, visites guidées...). <p>Cette action est à mettre en perspective avec le plan de communication (cf. Action AC06) et l'organisation d'évènements scientifiques (cf. Action AC43).</p> <p>Plusieurs sujets et supports sont d'ores et déjà envisagés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bilan du suivi de la flore patrimoniale sur le territoire de la Confluence Garonne-Ariège ; - Bilan et retour d'expériences sur les actions menées pour la préservation de la flore et de la faune patrimoniales ; - Découverte de nouvelles espèces sur la Réserve ; - Bilan des expérimentations menées sur les travaux de réouverture de milieux (retour d'expériences) ; - Analyse et synthèse des enjeux paysagers de la Confluence Garonne-Ariège ; - Contribution aux inventaires régionaux ou nationaux sur la faune et la flore ; - Alimentation des observatoires régionaux ou nationaux (alimentation mutuelle / flux RSS, convention.), comme l'Observatoire de la Biodiversité de Midi-Pyrénées, l'Observatoire Garonne piloté par le SMEAG, les observatoires pilotés par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne... 		
Résultats attendus		Evaluation et suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Capitalisation des données et amélioration connaissances sur le territoire - Mise en valeur des connaissances acquises - Vulgarisation et diffusion des acquis scientifiques et pédagogiques - Communication sur les enjeux de la RNR et les actions engagées par le gestionnaire et ses partenaires - Mise en réseau des informations et partage de retours d'expérience - Renforcement des partenariats scientifiques 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre partenaires sollicités, nombre conventions de partenariats - Nombre de données, d'études, rapports, ouvrages... collectés auprès de partenaires - Nombre de données saisies par le gestionnaire - Nombre d'habitats et d'espèces nouvelles - Nombre et type de documents de vulgarisation - Nombre et nature des rapports et publications scientifiques ou pédagogiques produites - Nombre de manifestations à portée scientifique ou pédagogique, dans lesquelles le gestionnaire est intervenu
Maître d'œuvre	Partenaires financiers	Partenaires techniques
NMP	Région, Agence de l'Eau Adour-Garonne, Département, Toulouse Métropole, SICOVAL, Muretain Agglomération, Communes	CBNPMP, CEN-MP, RNF, universitaires et laboratoires de recherche, ENSAT, Géode, Ecolab, communes, APEV, SMEAG, SMIVAL, SIVOM de la Saudrune, SICOVAL, Toulouse Métropole, Muretain Agglomération, Communes, VEOLIA, ONEMA, ONCFS, FDPMA, FDC, CATeZH Garonne, MIGADO, RNF

Calendrier et budget prévisionnel								
Code	Opération	Prio.	Frais fonct./inv.	2017	2018	2019	2020	2021
AC19-SE01	Collecte, centralisation, stockage et saisie des données	2	/	8 j	8 j	8 j	8 j	8 j
AC19-PI01	Valorisation des données	2	/		5 j	5 j	5 j	5 j
Cf. AC43	Organisation d'évènements scientifiques	2	Cf. Action AC43	Cf. AC43	Cf. AC43	Cf. AC43	Cf. AC43	Cf. AC43

AC 20 – Suivi d’habitats naturels et espèces à enjeu et/ou indicatrices de l’état des milieux et inventaires complémentaires

Objectifs opérationnels		Prérequis ou actions en lien	
Disposer des connaissances suffisantes pour gérer et valoriser le territoire		AC21 – Analyse et suivi du fonctionnement hydromorphologique du territoire AC22 – Suivi hydrobiologique des zones humides	
Descriptif et localisation			
<p>Plusieurs habitats naturels et espèces animales ou végétales présentent des enjeux de conservation et ont justifié le classement du territoire en RNR. Afin de vérifier la cohérence des actions engagées et la préservation de ces enjeux, un suivi régulier de ces habitats et espèces sera engagé.</p> <p>Egalement, plusieurs habitats et espèces sont de bons indicateurs sur l’état et la fonctionnalité des milieux naturels, en raison de leur sensibilité et de leur degré de réponse aux variations des facteurs environnementaux. Un suivi sur le long terme permettra d’évaluer et d’analyser les évolutions de l’état de conservation de la Réserve naturelle et de ses constituants.</p> <p>Par ailleurs, des lacunes de connaissance ont été identifiées sur certains habitats naturels et certains groupes taxonomiques, préjudiciables à la définition pertinente et efficiente des actions de gestion. Il s’agira donc de mener des inventaires ou des études complémentaires.</p> <p>Enfin, les inventaires et suivis seront réalisés, dans la mesure du possible, selon les protocoles standardisés afin d’alimenter les études, observatoires, suivis... menés par les partenaires à différentes échelles (nationale, régionale, locale...).</p>			
<i>Inventaires et études complémentaires</i>			
Item	Habitats ou espèces	Objectifs visés	Protocole
Habitats naturels	Herbiers aquatiques	Etat et typicité Recherche d’espèces ou habitats patrimoniaux Lien avec la dynamique fluviale	- Inventaire et cartographie depuis l’eau en août-septembre
	Boisements alluviaux à bois dur	Caractérisation phytosociologique Lien avec la dynamique fluviale	- Etude et caractérisation de la végétation
	Sources, résurgences, chevelu hydrographique secondaire	Compréhension du fonctionnement hydrique Recherche d’habitats ou espèces patrimoniaux	- Recherche et cartographie
Corridors écologiques		Identification et caractérisation des corridors écologiques sur la Réserve et son environnement proche Evaluation du rôle source de la Réserve pour les espaces naturels périphériques	- Etude spécifique
Flore vasculaire	Toute espèce	Recherche d’espèces patrimoniales	- Veille
	Chêne vert	Confirmation de l’indigénat Etat et typicité	- Etude génétique de la population de chêne vert sur les coteaux de Goyrans et de Clermont - Etude et caractérisation de la végétation
Bryophytes	Toute espèce	Etat et typicité des cortèges Recherche d’espèces patrimoniales	- Poursuite de l’inventaire mené en 2016 par le CBNPMP
Fonge	Champignons	Etat des forêts alluviales	- Inventaire mycologique des boisements alluviaux
Lichens	Lichens terricoles	Etat et niveau trophique des habitats naturels	- Inventaire ciblé sur les habitats favorables
Faune	Chiroptères arboricoles	Recherche de gîtes arboricoles Etat de conservation des forêts	- Recherche et cartographie des arbres à cavités
	Chiroptères (toute espèce)	Etat, statut et typicité des cortèges Recherche de gîtes bâti et arboricoles	- Inventaires nocturnes sur 3 saisons (printemps, été, automne) sur des tronçons prédéfinis (batbox) - Lancement d’une enquête participative pour la recherche de gîtes bâti (cf. Action AC44)
	Micromammifères	Etat et typicité des cortèges Recherche d’espèces patrimoniales	- Campagne de piégeage (session de 5 jours de piégeage dans des habitats homogènes)
	Campagnol amphibie	Confirmation d’absence/présence Etat de conservation des zones humides	- Recherche à vue et d’indices de présence dans les habitats favorables

		Identification des menacées	- Formation d'observateurs « relais »
	Coléoptères	Etat des forêts alluviales	- Inventaire et caractérisation des cortèges sur des habitats définis
	Orthoptères et forficules	Etat de conservation des grèves alluviales et des falaises terreuses (espèces indicatrices)	- Inventaire ciblé sur les habitats favorables
	Myriapodes du genre Lithobius	Etat de conservation des forêts (espèces indicatrices)	- Inventaire ciblé sur les habitats favorables
	Azuré du Serpolet	Evolution et viabilité des populations Etat de conservation des pelouses sèches Identification des menaces	- Lancement d'une étude sur les corridors écologiques entre les populations connues
	Papillons nocturnes	Etat et typicité des cortèges Recherche d'espèces patrimoniales	- Inventaire ciblé sur les habitats favorables
	Abeilles sauvages	Etat et typicité des cortèges	- Inventaire ciblé sur les habitats favorables, notamment de falaises terreuses et berges
	Mollusques	Etat de conservation des milieux secs (pelouses et falaises) et aquatiques Recherche d'espèces patrimoniales	- Inventaire ciblé sur les habitats favorables des mollusques terrestres - Inventaire des bivalves
	Crustacés branchiopodes	Recherche d'espèces patrimoniales	- Inventaire ciblé sur les habitats favorables
	Cistude d'Europe	Viabilité et évolution de la population	- Campagne CMR
	Serpents	Recherche d'espèces patrimoniales	- Veille et inventaire ponctuel ciblé : Coronelle girondine, Couleuvre d'Esculape, Vipère aspic

Suivis

Item	Habitats ou espèces	Périodicité	Localisation	Objectifs visés	Protocole
Habitats	Saulaie blanche	Trisannuel	Parc du Confluent	Etat de conservation et évolution (régénération, ancienneté, fréquences d'inondation...)	- Suivi photographique - Suivi phytosociologique
	Milieus ouverts ou semi-ouverts des coteaux	Annuel	Coteaux, notamment Goyrans	Evolution et caractérisation du phénomène de fermeture	- Suivi photographique - Suivi phytosociologique - Lors d'un pâturage, un état 0 sera à prévoir.
	Îlots et grèves	Annuel	RNR	Végétalisation et évolution des îlots et grèves Mobilisation sédimentaire	Cf. Action AC21
	Forêts alluviales	Décennal	RNR	Etat de conservation et évolution (composition, structure, fonctionnement, dynamique, régénération, fréquences d'inondation...)	- Indicateur Biodiversité Potentiel », « Dynamique spontanée des forêts alluviales » ou « PSDRF »
	Tout habitat	Quinquennal	RNR	Etat de conservation et évolution	- Actualisation de la cartographie des habitats naturels à l'échelle de la RNR
Flore	Orchis parfumé	Annuel (avril)	Portet	Evolution de la population Identification des menaces	- Relevés de terrain : comptage du nombre de pieds et surface de la station
	Orchis papillon	Annuel (mai)	Vieille-Toulouse		
	Butome en ombelle	Annuel (juillet-août)	Parc du Confluent		
	Eufragie à larges feuilles	Annuel (avril)	Ramiers de Pinsaguel		
	Utriculaire élevée	Annuel (juillet-août)	Parc du Confluent, ramier de Goyrans		
	Nigelle de	Annuel	Clermont-		

	France	(juillet-août)	le-Fort		
	Pied d'Alouette de Verdun	Annuel (août)	Clermont-le-Fort		
	Epipactis du Rhône, Epipactis des hêtraies	Annuel (juin-juillet)	Venerque, ramier de la Riverotte		
Faune	Ardéidés nicheurs	Annuel (mars à juin)	Toulouse	Evolution des populations Identification des menaces	- Suivi des colonies et comptage des couples nicheurs
	Rapaces nicheurs (Aigle botté, Grand-duc d'Europe)	Annuel (janvier à août)	RNR		- Suivi du succès de reproduction des couples nicheurs
	Fauvette mélanocéphale	Ponctuel	RNR	Evolution des populations Identification des menaces	Veille
	Petit gravelot, Guêpier d'Europe	Annuel (mai à août)	RNR	Evolution des populations Identification des menaces	Veille
	Oiseaux (toute espèce)	Annuel (mars à juin)		Evolution des espèces et des cortèges Etat de conservation des milieux Participation aux programmes de suivi national	STOC-EPS
	Grand rhinolophe et autres espèces	Annuel (juillet-août)	Ramier de la Riverotte	Evolution de la colonie de reproduction Identification des autres espèces présentes Prévention des menaces	- Comptage à vue ou sur photographie du nombre d'individus dans la colonie (printemps/été) - Détermination des espèces aux ultrasons
	Maison de la faune	Annuel	Ramier de Lacroix-Falgarde	Détermination de l'occupation par la faune Identification des menaces et autres aménagements à envisager	- Visite du bâti en dehors des périodes sensibles
	Azuré du Serpolet	Bisannuel (juin-juillet)	RNR	Evolution de la population Etat de conservation des pelouses sèches Identification des menaces	- Suivi semi-quantitatif des populations connues - Lancement d'une étude sur les corridors écologiques entre les populations connues
	Odonates	Annuel et tous les 5 ans	RNR	Etat de conservation et typicité des cortèges des cours d'eau et zones humides	- Inventaire et caractérisation des cortèges sur des tronçons définis - Suivi photographique de l'état des berges sur des tronçons définis (en lien avec le suivi de la dynamique fluviale – cf. Action AC21) - Collecte des exuvies sur des tronçons définis et veille sur les autres secteurs
	Lézard catalan	Bisannuel (mars-avril)	Clermont-le-Fort	Evolution de la population Identification des menaces	- Définition d'un protocole - Relevé de terrain (transect, nombre d'individus) - Suivi photographique
	Triton marbré	Annuel (mars à mai)	Parc du Confluent, ramier de Lacroix-Falgarde, ramier de Goyrans		- Relevé de terrain annuel sur des mares de référence (système d'alerte)
		Amphibiens	Bisannuel	Parc du	Evolution des espèces et des

			Confluent	cortèges	
	Reptiles	Bisannuel	Parc du Confluent Coteaux de Goyrans	Participation aux programmes de suivi national	POP Reptiles
	Poissons	Annuel	RNR	Evolution des espèces et des cortèges Etat de conservation des milieux Participation aux programmes de suivi national	- Collecte et analyse des suivis sur les poissons migrateurs et les cortèges piscicoles (suivis de MIGADO et de l'AFB/ex-ONEMA)

Une veille sera également réalisée au cours des tournées de surveillance et autres visites de terrain sur les autres habitats et espèces de la RNR.

Résultats attendus		Evaluation et suivi	
<ul style="list-style-type: none"> - Comblement de lacunes de connaissance identifiées - Amélioration de la compréhension de la fonctionnalité du territoire - Amélioration des connaissances sur le statut et/ou l'évolution des habitats naturels et des espèces à fort enjeu de conservation - Amélioration des connaissances sur des habitats naturels et des espèces indicateurs de l'état des milieux - Identification des liens fonctionnels entre gestion et état de conservation des habitats et des espèces - Evaluation et pilotage de la gestion mise en œuvre - Implication dans les actions de réseaux scientifiques - Renforcement des partenariats scientifiques 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'espèces ou habitats naturels suivis - Nombre d'investigations réalisées (études, inventaires et suivis, temps passé, coût de prestation) - Nombre de stations suivies et localisation - Bilan des suivis réalisés (liste des espèces ou habitats, résultats des comptages, rapports de synthèse) - Résultats et apports supplémentaires (évaluation qualitative) - Cartographie des zones prospectées - Cartographie des habitats ou espèces recensés 	
Maître d'œuvre	Partenaires financiers	Partenaires techniques	
NMP	Région, Agence de l'Eau Adour-Garonne, Département, Toulouse Métropole, SICOVAL, Muretain Agglomération, Communes, VEOLIA	ONCFS, ONEMA, CBNPMP, CEN-MP, RNF, APEV, FDPPMA, FDC, Universités et laboratoires de recherche, ENSAT, CRPF, SOLAGRO, MIGADO, SMEAG, DDT, DREAL	

Calendrier et budget prévisionnel

Code	Opération	Prio.	Frais fonct./inv.	2017	2018	2019	2020	2021
AC20-SE01	Inventaire des Herbiers aquatiques	3	/			5 j		
AC20-SE02	Caractérisation des Boisements alluviaux à bois dur	2	/	4 j				
AC20-SE03	Inventaire des sources, résurgences, chevelu hydrographique secondaire	3	/					5 j
AC20-SE36	Etude et cartographie des corridors écologiques	2	Etude : 20 000€		5 j			
AC20-SE05	Confirmation de l'indigénat du Chêne vert	3	Etude : 5 000 €				5 j	
AC20-SE06	Poursuite de l'inventaire des bryophytes	3	A définir	A définir				
AC20-SE07	Inventaire des Champignons des forêts alluviales	2	Etude : 10 à 20 000 €			2 j		
AC20-SE08	Poursuite de l'inventaire des Lichens terricoles	3	/	1 j	1 j			
AC20-SE09	Caractérisation des peuplements de Chiroptères	2	Enregistreur manuel : 1 000 €	8 j	8 j	8 j		
AC20-SE10	Recherche de gîtes arboricoles à chauves-souris	1			15 j			
AC20-SE11	Poursuite de l'inventaire des Micromammifères	2	Pièges : 1 240 €	10 j				
AC20-	Recherche du Campagnol amphibie	1	/	4 j				

SE12								
AC20-SE13	Inventaire et caractérisation des cortèges de Coléoptères	2	Etude : 10 à 20 000 €			5 j		
AC20-SE14	Inventaire Orthoptères et forficules des grèves alluviales et falaises terreuses	2	/	3 j	3 j			
AC20-SE15	Inventaire des Myriapodes du genre Lithobius dans les forêts alluviales	2				3 j		
AC20-SE16	Etude de la population d'Azuré du Serpolet	1	Stagiaire : 3 500 €			5 j		
AC20-SE17	Inventaire des Papillons nocturnes	2	A définir	2 j				
AC20-SE18	Inventaire des Abeilles sauvages	3	Etude : 10 à 20 000 €				2 j	
AC20-SE19	Inventaire des Mollusques des milieux secs et aquatiques	3	Etude : 10 à 20 000 €				3 j	
AC20-SE20	Recherche de Crustacés branchiopodes	3					3 j	
AC20-SE21	Etude de la population de Cistude d'Europe	1	Nasses : 100 * 28,2€ Verveux : 614€	10 j	10 j			
AC20-SE22	Poursuite de l'inventaire des Serpents	2	/	2 j	2 j	2 j	2 j	2 j
AC20-SE23	Saulaie blanche	1	/		4 j			4 j
AC20-SE37	Actualisation de la cartographie des habitats naturels	1	/					A définir
AC20-SE38	Suivi à long terme de la dynamique des forêts alluviales	1	Stagiaire : 3 500 €				A définir	
AC20-SE24	Milieus ouverts ou semi-ouverts des coteaux	2	Cf. AC25	Cf. AC25	Cf. AC25	Cf. AC25	Cf. AC25	Cf. AC25
Cf. Action AC21	Îlots et grèves	/	Cf. AC21	Cf. AC21	Cf. AC21	Cf. AC21	Cf. AC21	Cf. AC21
AC20-SE25	Suivi de la flore patrimoniale : Orchis parfumé, Orchis papillon, Butome en ombelle, Eufragie à larges feuilles, Utriculaire élevée, Nigelle de France, Pied d'Alouette de Verdun, Epipactis du Rhône, Epipactis des hêtraies	1	/	2 j	2 j	2 j	2 j	2 j
AC20-SE26	Suivi de l'avifaune patrimoniale (Ardéidés nicheurs, Aigle botté, Grand-duc d'Europe)	1	/	8 j	8 j	8 j	8 j	8 j
AC20-SE27	Suivi STOC Oiseaux	2	/	2 j	2 j	2 j	2 j	2 j
AC20-SE28	Suivi annuel de la colonie de Grand rhinolophe et autres espèces	1	/	2 j	2 j	2 j	2 j	2 j
AC20-SE29	Suivi annuel de la Maison de la faune	3	/		1 j	1 j	1 j	1 j
AC20-SE30	Suivi bisannuel de l'Azuré du Serpolet	1	/		2 j		2 j	
AC20-SE31	Suivi des Odonates	2	/	3 j	3 j	3 j	3 j	3 j
AC20-SE32	Suivi bisannuel du Lézard catalan	1	/	2 j		2 j		2 j
AC20-SE33	Suivi annuel du Triton marbré	1	/	2 j	2 j	2 j	2 j	2 j
AC20-	Suivi POP-Amphibiens	2	/	2 j		2 j		2 j

SE34								
AC20-SE35	Suivi POP-Reptiles	2	/	2 j	2 j	2 j	2 j	2 j
AC20-SE36	Collecte et analyse des suivis piscicoles réalisés par MIGADO et l'AFB	2	/		1j	1j	1j	1j
Cf	Veille écologique sur les autres habitats naturels et espèces	/	/	Cf. AC07				

AC 21 – Analyse et suivi du fonctionnement hydromorphologique du territoire

Objectifs opérationnels	Prérequis ou actions en lien
<ul style="list-style-type: none"> - Participer à la restauration de la dynamique et de la fonctionnalité du corridor fluvial - Disposer des connaissances suffisantes pour gérer et valoriser le territoire 	AC16 – Participation et expérimentation de travaux pour la restauration du fonctionnement hydromorphologique du territoire

Descriptif et localisation

Suivi hydromorphologique

- Cartographie des mésoformes, des annexes fluviales et des zones d'érosion, afin de suivre l'évolution hydromorphologique de la Garonne et de l'Ariège ;
- Inventaire et cartographie des points durs (enrochements, seuils...) dans une perspective d'évolution de la mobilité des cours d'eau ;
- Suivi des zones d'atterrissement, afin de connaître l'évolution des macroformes (bancs de galets) et constater un éventuel engraissement ou érosion (1 fois / an et à chaque nouvel épisode de crue significatif – crue biennale) : suivi par contour GPS (surface de l'atterrissement), transects en largeur (profil/topographie de l'atterrissement), détermination des classes granulométriques dans des quadrats d'échantillonnage (connaissance des sédiments constituant l'atterrissement) ;
- Suivi des zones d'érosion comme marqueurs forts de la dynamique hydromorphologique (1 fois / an et à chaque nouvel épisode de crue significatif – crue biennale) : sur les talus d'érosion, tracé au GPS du linéaire d'érosion (calcul du recul et profil de berge), pose de repères (piquets par exemple), calcul de la hauteur de berge à l'aide d'un laser et d'une échelle limnimétrique ;
- Suivi du processus de fixation des atterrissements : inventaire floristique et de végétation (espèces, densité, hauteur des strates...) sur les atterrissements et bancs de molasse présentant un processus de végétalisation (1 fois par an) ;
- Suivi photographique en parallèle toutes les mesures précitées.



Calcul de la hauteur de berge à l'aide d'un laser et d'une mire



Tracé GPS de la zone d'érosion confluence Ger-Garonne : la bande verte représente le linéaire de berge érodée (érosion régressive)

Suivi hydrologique : niveaux d'eau et inondations

- A l'aide d'une mire et de GPS, lecture régulière des hauteurs d'eau sur le territoire afin d'évaluer les débits ;
- Mise en relation avec la ou les stations de mesure de débit sur la Garonne et l'Ariège (réalisation d'une courbe de tarage et corrélation) ;
- Pose éventuelle d'échelles limnimétriques ;
- Relevé de terrain des hauteurs, des fréquences, des durées et de la localisation des crues.

Suivi des prélèvements en eau

En parallèle, il sera envisagé un suivi des prélèvements en eau au niveau de la RNR et d'évaluer d'éventuelles incidences sur les enjeux écologiques. Il s'agira donc de réaliser la collecte et valorisation des données existantes sur l'Ariège et la Garonne (Agence de l'Eau, DREAL, ONEMA, VEOLIA, SMEA, SIVOM Plaine Ariège-Garonne...).

Etudes-expertises

Dans le cadre de ses missions, le gestionnaire de la RNR a besoin de connaître le fonctionnement hydraulique et hydromorphologique en vue d'adapter sa gestion et d'améliorer l'état de conservation des zones humides et des populations d'espèces associées. Les études à mener permettront de définir les modalités des travaux à entreprendre si nécessaire. Il s'agira donc de réaliser :

- Une étude hydromorphologique et diachronique sur le territoire pour cartographier les lits majeurs naturels et confirmer les zones d'expansion de crue : étude bibliographique et enquête auprès de personnes-ressources, analyse diachronique des bandes actives de la Garonne et de l'Ariège, identification des lits mineur, moyen, majeur et majeur exceptionnel, cartographie des zones de crue (tous les 1, 2, 5 et 10 ans) ;
- Une étude du fonctionnement et de l'alimentation hydraulique du Parc du Confluent, sur la commune de Portet-sur-Garonne ;
- Une évaluation de l'incision des lits mineurs en lien avec la perte de matelas alluvial et de fonctionnalité : cartographie des faciès de la Garonne et de l'Ariège, relevé du profil en long des cours d'eau et comparaison avec les profils antérieurs (base de données Géodésie IGN – profil des forces hydrauliques). Un rapprochement avec des universités et laboratoires sera effectué, avec notamment le laboratoire GEODE qui travaille actuellement sur l'incision et la vitesse d'érosion des roches marneuses de la Garonne.

Résultats attendus		Evaluation et suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Meilleure connaissance et compréhension de la fonctionnalité du territoire : localisation des zones d'expansion et des chenaux de crue, des zones d'érosion et de dépôt... - Amélioration des connaissances de manière à anticiper des incidences présentes ou futures (changements climatiques, perturbations de la dynamique fluviale, fonctionnement hydraulique...) - Evaluation de l'opportunité et de la faisabilité d'opérations de restauration hydromorphologique - Renforcement des partenariats scientifiques 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre, nature et localisation des inventaires et suivis - Nombre et cartographie des relevés/points de mesure - Bilan des suivis réalisés (rapport de synthèse) - Nombre d'études menées (coût, temps passé)
Maître d'œuvre	Partenaires financiers	Partenaires techniques
NMP	Région, Agence de l'Eau Adour-Garonne, Département, Toulouse Métropole, SICOVAL, Muretain Agglomération, Communes, Appel à projets Agence de l'Adour-Garonne	SIVOM de la Saudrune, SMIVAL, ONEMA, CATeZH Garonne, Toulouse Métropole, SICOVAL, Muretain Agglomération, FDPMA, AAPPMA, laboratoires de recherche et universités, CBNPMP, CEN-MP, MIGADO, SMEAG, DDT, DREAL, RNF

Calendrier et budget prévisionnel								
Code	Opération	Prio.	Frais fonct./inv.	2017	2018	2019	2020	2021
AC21-SE01	Suivi hydromorphologique	1		12 j	10 j	10 j	10 j	10 j
AC21-SE02	Suivi hydrologique	1	Echelle limnimétrique : 100€	5 j	5 j	5 j	5 j	5 j
AC21-SE03	Suivi des prélèvements en eau	2				2j	2j	2j
AC21-SE04	Etude hydromorphologique et diachronique sur le territoire	2	Etude : 20 000 à 30 000€	8 j				
AC21-SE07	Etude du fonctionnement et de l'alimentation hydraulique du Parc du Confluent	2	Prestation : 20 000€ à 40 000€			5 j		
AC21-SE08	Evaluation de l'incision des lits mineurs	3	Prestation (relevé bathymétrique, profils en long...) : 100 000 €				5 j	

AC 22 – Suivi hydrobiologique des zones humides

Objectifs opérationnels	Prérequis ou actions en lien
<ul style="list-style-type: none"> - Participer à la restauration de la dynamique et de la fonctionnalité du corridor fluvial - Disposer de connaissances suffisantes pour gérer et valoriser le territoire 	
Descriptif et localisation	
<p>La qualité hydrobiologique des zones humides influencent la répartition et l'état de conservation des habitats naturels et des espèces, notamment celles présentant de forts enjeux de conservation comme les amphibiens ou la flore aquatique (<i>Utricularia australis</i> par exemple).</p> <p>Les données et analyses hydrobiologiques apportent également des enseignements sur la fonctionnalité hydraulique des zones humides, en renseignant notamment les origines de leur alimentation hydrique (par la nappe phréatique, par les crues des cours d'eau, par les eaux de pluie ou de ruissellement...).</p> <p>En vue d'adapter et d'améliorer la gestion hydraulique et d'envisager, si nécessaire, des actions sur la qualité des eaux sur un périmètre plus large avec le concours de partenaires sur la thématique (Agence de l'Eau, Chambre d'agriculture, collectivités, laboratoires de recherche...), une évaluation et un suivi hydrobiologique sont envisagés, ciblés sur un échantillon de certaines zones humides (pièces d'eau témoin – cf. carte ci-contre), soit représentatives du périmètre de la RNR, en particulier des mares forestières, soit des zones humides présentant de forts enjeux de conservation (mares à utriculaires, mares à Triton marbré, étangs à Cistude d'Europe).</p> <p>Il s'agira donc de réaliser les opérations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collecte et valorisation des données existantes sur l'Ariège et la Garonne (Agence de l'Eau, DREAL, ONEMA, VEOLIA, SMEA, SIVOM Plaine Ariège-Garonne...); - Relevé selon un protocole à définir sur des pièces d'eau témoins hors cours d'eau (relevé des mares accueillant une faune et flore à enjeu + Garonne ou Ariège en point de référence : pH, T°C (thermomètre), conductivité (conductimètre), Oxygène, Nitrates (test colorimétrique), Phosphate (test colorimétrique) ; - Recherche de polluants dans les eaux en période d'étiage dans les zones humides et plans d'eau accueillant une faune et une flore à enjeu. <p>En parallèle, des partenariats seront développés et renforcés avec des experts scientifiques, notamment des laboratoires de recherche et universités (ex : Ecolab, IUT d'Auch).</p>	
Résultats attendus	Evaluation et suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation des évolutions de la qualité des eaux - Identification d'éventuelles pollutions - Renforcement des partenariats scientifiques - Meilleure connaissance et compréhension de la fonctionnalité du territoire - Amélioration des connaissances de manière à anticiper des incidences présentes ou futures (changements climatiques, perturbations de la dynamique fluviale, fonctionnement hydraulique...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre, nature et localisation des inventaires et suivis - Nombre de mesures réalisées - Nombre et cartographie des relevés/points de mesure - Bilan des suivis réalisés (rapport de synthèse) - Nombre d'études menées (coût, temps passé)

Maître d'œuvre		Partenaires financiers		Partenaires techniques				
NMP		Région, Agence de l'Eau Adour-Garonne, Département, Toulouse Métropole, SICOVAL, Muretain Agglomération, Communes		Agence de l'Eau, DDT, DREAL, ONEMA, VEOLIA, SMEA, SIVOM Plaine Ariège-Garonne, Laboratoires de recherche et universités, experts scientifiques, FDPPMA, CBNPMP, CEN-MP, MIGADO, SMEAG, SMIVAL, SIVOM de la Saurdrune, RNF				
Calendrier et budget prévisionnel								
Code	Opération	Prio.	Frais fonct./inv.	2017	2018	2019	2020	2021
AC22-SE01	Suivi de la qualité des eaux de pièces d'eau témoins	1	Matériel : 200€ / 2 ans	5 j	5 j	5 j	5 j	5 j
AC22-SE02	Collecte et valorisation des données existantes sur la qualité des eaux	2	/	2 j	2 j	2 j	2 j	2 j
AC22-SE03	Recherche de polluants dans les pièces d'eau témoins	2	A définir	A définir				

AC 23 – Poursuite et animation de l’observatoire participatif des paysages

Objectifs opérationnels	Prérequis ou actions en lien
Disposer des connaissances suffisantes pour gérer et valoriser le territoire	AC05 – Mission de veille par des écogardes AC16 – Participation et expérimentation de travaux pour la restauration du fonctionnement hydromorphologique AC25 – Expérimentation de travaux de réouverture de milieux AC40 – Organisation de sorties et animations nature
Descriptif et localisation	
<p><u>Animation de l’observatoire participatif des paysages</u></p> <p>Afin de garder une trace durable de l’évolution des paysages sur la RNR, l’association ConfluenceS Garonne-Ariège a souhaité, dès 2012, mettre en place un observatoire photographique des paysages fluviaux.</p> <p>Tout l’enjeu de cet observatoire est de pouvoir garder une trace de l’évolution des paysages en vue de mieux appréhender la gestion de ces milieux, tout en sensibilisant les publics aux phénomènes naturels et sociaux qui concourent à leur évolution, à travers une approche méthodologique :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Une base photographique historique a été créée à partir de clichés contemporains ou de cartes postales anciennes pris sur et aux abords de la réserve et localisables sur le terrain. Elle constitue un point zéro connu. 2. Un itinéraire photographique a ensuite été établi en lien avec les composantes et enjeux du territoire selon différents thèmes d’observation (milieux naturels, activité agricole, dynamique fluviale, patrimoine culturel, aménagement urbain...), il fait état aujourd’hui de 46 stations, réparties sur les communes de la réserve. 3. Une reconduction régulière et participative a été initiée et doit maintenant se poursuivre en collectant sur le terrain des clichés dans les mêmes conditions (points de vue, cadrage, ...) mais à des dates différentes, la reconduction photographique assure une veille sur les paysages et leur modification. Au travers d’une démarche participative, les habitants sont invités à s’impliquer dans le suivi de ces stations photographiques. Un guide pédagogique (« Guide de l’Obs’Acteur du paysage ») sera édité afin de faciliter l’appropriation de l’outil d’observatoire photographique et faciliter la reconduction photographique. 4. Des ateliers d’échanges « Regards croisés sur les paysages de la RNR Confluence Garonne-Ariège » sont et seront organisés régulièrement avec les habitants, toujours dans une logique d’appropriation et de partage des enjeux sur les paysages et plus globalement sur la RNR. A travers la comparaison de clichés successifs dans le temps, la parole est donnée aux observateurs, élus et habitants, pour recueillir leur vision du territoire concerné. 5. Intégrées dans une démarche globale, toutes les données recueillies (photographies, références, commentaires et analyses) serviront à alimenter l’Observatoire par le Paysage des Territoires (OPTerre) mis en place par la DREAL Occitanie. <p><u>Etude de l’évolution des paysages par photographie aérienne</u></p> <p>En lien avec l’observatoire participatif des paysages, une étude par analyse et photo-comparaison des photographies aériennes sera menée à partir de clichés récupérés auprès de l’IGN ou des collectivités du territoire.</p> <p><u>Création et alimentation d’une base de données photographiques</u></p> <p>En parallèle, il sera intéressant de poursuivre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La réalisation de clichés photographiques sur certains milieux avec une périodicité fixe afin d’évaluer la gestion mise en œuvre. Il s’agira par exemple de suivre de manière photographique (état avant et après travaux) la réouverture de milieux envisagée sur les coteaux (cf. Action AC25) ou les expérimentations de travaux de reconnexion d’annexe hydrauliques (cf. Action AC16) ; - La réalisation d’une veille photographique sur les usages et sur les comportements des usagers, en lien avec les missions des écogardes (cf. Action AC05) ; - La recherche de clichés anciens, d’autres types de représentations (peintures, gravures, cartes postales...) et d’ouvrages (récits de voyage, textes littéraires...) traitant du territoire ; - La constitution d’un fond/banque documentaire sur les paysages de la RNR (photothèque, collections de copies photographiques, bibliothèque d’ouvrages...). <p><u>Animation de l’exposition « ConfluenceS entre regard et paysages »</u></p> <p>Dans un objectif de sensibilisation et de transmission intergénérationnelle, l’exposition propose une lecture sensible des paysages à travers six témoignages qui reflètent la diversité des activités et des points de vue sur la Réserve. Un livret sur l’exposition a par ailleurs été édité en 2016 et permet au public, enseignant... de s’approprier l’exposition et ses atouts pédagogiques.</p> <p>Cette exposition sera valorisée auprès des publics et mise à disposition des partenaires du territoire : médiathèque, écoles, collèges, mairies... Des animations dans les communes accueillant l’exposition seront par ailleurs mises en place (cf. Action AC40).</p>	

Résultats attendus		Evaluation et suivi						
<ul style="list-style-type: none"> - Suivi de l'évolution des paysages et des milieux - Amélioration des connaissances sur le fonctionnement des milieux - Aide à la décision pour protéger, valoriser ou réhabiliter les paysages - Traitement des points noirs paysagers - Sensibilisation aux phénomènes d'évolution des paysages auprès de tous les publics - Appropriation de la RNR et des enjeux par les habitants, propriétaires et acteurs locaux - Participation à la vie du territoire 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de clichés photographiques et reconductions réalisés (et temps passé) - Nombre et cartographie des stations de suivi - Nombre de données recueillies (photographies, références, commentaires et analyses) et alimentant l'Observatoire par le Paysage des Territoires pilotés par la DREAL - Bilan des suivis réalisés - Surface et nombre de points noirs paysagers - Nombre d'« Obs'Acteur du paysage » engagés dans l'observatoire - Nombre, nature et nombre de participants aux événements organisés autour des paysages (ateliers participatifs, conférences...) - Nombre de sollicitations et de jours de mise à disposition de l'exposition « ConfluenceS entre regard et paysages » 						
Maître d'œuvre	Partenaires financiers	Partenaires techniques						
NMP	Région, Agence de l'Eau Adour-Garonne, Département, Toulouse Métropole, SICOVAL, Muretain Agglomération, Communes, DREAL	ConfluenceS, Laboratoire Géode (Université Toulouse Jean Jaurès), SMEAG, DREAL, Médiathèques, RNF						
Calendrier et budget prévisionnel								
Code	Opération	Prio.	Frais fonct./inv.	2017	2018	2019	2020	2021
AC23-SE01	Animation de l'observatoire participatif des paysages	1	Petit matériel (plot repère) : 300€ Impression du guide obs'acteur du paysage : 500€	3 j	3 j	3 j	3 j	3 j
AC23-SE02	Atelier de reconduction	1	Petit matériel, impression : 100€ / an	2 j	2 j	2 j	2 j	2 j
AC23-SE03	Etude de l'évolution des paysages par photographie aérienne	2	Stagiaire : 6 mois, 3 300€				5 j	
AC23-SE04	Création et alimentation d'une base de données photographiques	2	/		2 j	2 j	2 j	2 j
AC23-PI01	Animation de l'exposition sur les paysages (démarcher, installer)	1	Réédition du livret : 500€	4 j	4 j	4 j	4 j	4 j

AC 24 – Entretien des prairies

Objectifs opérationnels	Prérequis ou actions en lien
Initier ou poursuivre des expérimentations de mesures pour limiter la fermeture des milieux	AC08 – Sensibilisation et accompagnement des collectivités et propriétaires privés AC11 – Animation territoriale sur les thématiques agricoles
Descriptif et localisation	
<p>La RNR dispose de plusieurs espaces ouverts de type prairial et pelouse/lande en zone alluviale et sur les coteaux (cf. carte ci-contre). Ces espaces représentent un enjeu important sur les plans paysagers (ambiance, diversification) et écologique. Faute de mieux, la plupart de ces espaces sont pour l'heure entretenus par gyrobroyage, sans exportation des résidus de coupe, ce qui a pour conséquence un enrichissement du sol et une banalisation de la flore, et indirectement de la faune (insectes en particulier). Les autres espaces ne bénéficient pas d'entretien et sont colonisés par les ligneux, phénomène défavorable à la biodiversité associée. Pour leur préserver tout leur potentiel écologique, ces milieux ouverts devraient être gérés de manière extensive, par fauchage annuel tardif (après l'été dans la mesure du possible ou sinon après le 15 juillet voire fin juin selon les cas) ou par pâturage (chargement et période à définir au cas par cas). La fauche doit être réalisée en partant du centre de la parcelle (fauchage centrifuge) afin de permettre à la faune (oiseaux nicheurs et petits mammifères notamment) de s'enfuir. Aucun intrant ne doit être apporté, car ces engrais sont responsables de l'appauvrissement floristique et entomologique en particulier.</p> <p>L'action concerne donc :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La recherche de partenaires agricoles pour la mise en place de fauche et de pâturage (cf. Action AC11) ; - La mise en place d'une convention avec ces partenaires définissant le cahier des charges d'entretien de la parcelle concernée ; - Le suivi des pratiques réalisées et le respect de la convention. <p>En l'absence de partenaires agricoles, le broyage opéré par les collectivités sera maintenu afin de limiter l'embroussaillage des parcelles concernées.</p> <p>Une fiche technique à destination des agents des collectivités sera rédigée (cf. Action AC08).</p>	
Résultats attendus	Evaluation et suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Ralentissement de la dynamique d'embroussaillage - Entretien pérenne des prairies - Amélioration de l'état de conservation des habitats et des espèces inféodées - Renforcement des partenariats avec les acteurs locaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi phytosociologique, faune et flore des surfaces entretenues - Surface et cartographie des milieux entretenus par mode (pâturage, broyage, fauchage) - Nombre d'UGB / ha sur la RNR - Nombre de contrats/conventions avec des agriculteurs (baux environnementaux, conventions de mise à disposition...) - Suivi photographique

Maître d'œuvre		Partenaires financiers			Partenaires techniques				
NMP, SICOVAL, Communes de Portet, Toulouse et Pinsaguel		Région, Agence de l'Eau Adour-Garonne, Département, Toulouse Métropole, SICOVAL, Muretain Agglomération, Communes, VEOLIA			Chambre d'Agriculture, Terre de liens, Communes, SICOVAL, Toulouse Métropole, Muretain Agglomération, Eleveurs, centres équestres, CBNPMP, CEN-MP, SOLAGRO, SAFER, VEOLIA				
Calendrier et budget prévisionnel									
Code	Opération	Prio.	Frais fonct./inv.	Agents	2017	2018	2019	2020	2021
AC24-AD01	Recherche et conventionnement avec des partenaires agricoles	1	Citerne, abreuvoir : 1 000€ Clôture : à définir	NMP	3 j	3 j	3 j	3 j	3 j
AC24-PO01	Suivi des pratiques et respect de la convention	1	/	NMP		2 j	2 j	2 j	2 j
AC24-TE01	Broyage de la prairie et des friches industrielles du ramier de Lacroix	1	/	NMP	0,5 j	0,5 j	0,5 j	0,5 j	0,5 j
				SICOVAL	2 j	2 j	2 j	2 j	2 j
AC24-TE02	Broyage des prairies de la Riverotte	1	/	NMP	0,5 j	0,5 j	0,5 j	0,5 j	0,5 j
				SICOVAL	2 j	2 j	2 j	2 j	2 j
AC24-TE03	Broyage des prairies de Goyrans	1	/	NMP	0,5 j	0,5 j	0,5 j	0,5 j	0,5 j
				SICOVAL	2 j	2 j	2 j	2 j	2 j
AC24-TE04	Broyage des prairies, clairières et jachères du Parc du Confluent	1	/	NMP	0,5 j	0,5 j	0,5 j	0,5 j	0,5 j
				Portet	10 j	10 j	10 j	10 j	10 j
AC24-TE05	Broyage des prairies situées sur Toulouse	1	/	NMP	0,5 j	0,5 j	0,5 j	0,5 j	0,5 j
				Toulouse	2 j	2 j	2 j	2 j	2 j
AC24-TE06	Broyage des prairies sur Pinsaguel	1	/	NMP	0,5 j	0,5 j	0,5 j	0,5 j	0,5 j
				Pinsaguel	15 j	15 j	15 j	15 j	15 j

AC 25 – Expérimentation de travaux de réouverture de milieux

Objectifs opérationnels		Prérequis ou actions en lien
Initier ou poursuivre des expérimentations de mesures pour limiter la fermeture des milieux		AC45 – Implication des habitants et des acteurs locaux dans des opérations de gestion AC11 – Animation territoriale sur les thématiques agricoles
Descriptif et localisation		
<p>Sur les coteaux en rive droite d’Ariège et de Garonne, les landes et pelouses sèches abritent une flore et une faune tout à fait particulière, dont certaines espèces et habitats naturels présentent des enjeux de conservation à l’échelle de la RNR (cf. Carte ci-contre). Ces milieux sont néanmoins colonisés par les ligneux, faute de valorisation pastorale, et sont en voie de fermeture, phénomène préjudiciable à la biodiversité associée mais aussi aux paysages du territoire.</p> <p>Plusieurs parcelles se prêteraient à une expérimentation de réouverture et d’entretien. Plusieurs partenaires (FDC, CAMINAREM, SICOVAL) se sont par ailleurs manifestés pour étudier la mise en œuvre de travaux de réouverture sur ces milieux. Une première expérimentation est d’ailleurs programmée pour l’hiver 2016-2017.</p> <p>Il s’agira donc de rouvrir et d’entretenir quelques parcelles et d’établir un protocole de suivi (taxons visés : flore, habitats naturels, orthoptères, lépidoptères, champignons) afin d’évaluer la pertinence de tels travaux par rapport aux enjeux de conservation.</p> <p>De manière concrète, il s’agira de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un débroussaillage manuel sur des surfaces définies ; - Conserver des îlots de strates arbustives, notamment pour favoriser la faune associée (taux de recouvrement compris entre 25 et 50% dans la mesure du possible) ; - Suivre l’évolution de la faune et de la flore. <p>Ces opérations de réouverture se prêtent par ailleurs à des chantiers nature, pour lesquels la population locale pourrait être associée (cf. Action AC45).</p> <p>En parallèle, la recherche d’éleveurs ou exploitants agricoles pour la mise en place de fauche et de pâturage sera lancée (cf. Action AC11), afin de maintenir ces milieux de manière pérenne tout en limitant les interventions du gestionnaire.</p>		
Résultats attendus		Evaluation et suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Réouverture de milieux et ralentissement de la dynamique d’embroussaillage - Entretien pérenne des pelouses et landes - Amélioration de l’état de conservation des habitats et des espèces inféodées - Renforcement des partenariats avec les acteurs locaux 		<ul style="list-style-type: none"> - Suivi phytosociologique, faune et flore des surfaces rouvertes et/ou entretenues - Surface et cartographie des milieux en voie de fermeture - Surface et cartographie des milieux rouverts et/ou entretenus par mode (pâturage, broyage, fauchage) - Nombre et nature des chantiers organisés (nombre de participants, montant et temps passé) - Nombre d’UGB / ha sur la RNR - Nombre de contrats/conventions avec des agriculteurs (baux environnementaux, conventions de mise à disposition...) - Suivi photographique
Maître d’œuvre	Partenaires financiers	Partenaires techniques
NMP	Région, Département, Toulouse Métropole, SICOVAL, Muretain Agglomération, Communes	Confluences, FDC, ACCA, éleveurs, centres équestres, CAMINAREM, Communes, Toulouse Métropole SICOVAL, Muretain Agglomération, CBNPMP, CEN-MP, Terres de Lien, Chambre d’agriculture, SOLAGRO, ONCFS, SAFER, APEV, Lycées agricoles, DDT, DREAL, RNF...

Calendrier et budget prévisionnel									
Code	Opération	Prio.	Frais fonct./inv.	Agents	2017	2018	2019	2020	2021
AC25-TU01	Travaux de réouverture de milieux	2	Défraiements, petit matériel : 500€/an	NMP	3 j	3 j	3 j	3 j	3 j
				Caminarem	20 j	20 j	20 j	20 j	20 j
AC25-SE01	Suivi écologique des travaux de réouverture	2	/	NMP	5 j	5 j	5 j	5 j	5 j
cf	Réalisation de chantiers participatifs	/	Cf. Action AC45	NMP	Cf. AC45				
cf	Recherche et conventionnement avec des partenaires agricoles	/	Cf. Action 11	NMP	Cf. AC11				

Evaluation des incidences dans le cadre d'une demande d'autorisation auprès du Conseil régional				
Opérations	Moyens mobilisés	Période de réalisation	Effets positifs	Effets négatifs secondaires
Réouverture de milieux (débroussaillage manuel)	20 à 40 personnes, matériel de débroussaillage à dos et manuel	Automne-Hiver	<u>Temporaires</u> : <u>Permanents</u> : diminution de la part de ligneux, régénération de la flore herbacée et du cortège d'espèces animales associées (dont <i>Maculinea arion</i>)	<u>Temporaires</u> : dérangement de la faune, dégradation de la végétation et des paysages <u>Permanents</u> :

AC 26 – Amélioration de l’accessibilité de la RNR aux personnes en situation de handicap

Objectifs opérationnels	Prérequis ou actions en lien	
Organiser la fréquentation et l’accueil du public	AC40 – Organisation de sorties et animations nature AC38 – Aménagement et valorisation d’une Maison de la Réserve AC37 – Création et valorisation de sentiers et d’équipements pédagogiques et d’interprétation AC29 à 35 – Aménagements des portes d’entrée de la RNR AC27 – Participation à la réflexion et aux projets d’accessibilité de la RNR en transport public et en mode doux	
Descriptif et localisation		
Cette action comprend : <ul style="list-style-type: none"> - La consultation et le développement de partenariats avec des structures spécialisées (associations, collectivités publiques, services de l’Etat, <i>etc.</i>) pour accompagner la démarche ; - Pour chaque opération d’aménagements et d’équipements (cf. Action AC38, AC37, AC29 à 35...), l’évaluation de la faisabilité pour l’accessibilité et l’accueil des publics en situation de handicap : <ul style="list-style-type: none"> • Etat des lieux des sites (aménagements existants, usages et fréquentation...) ; • Evaluation du potentiel (topographie, potentiels d’interprétation, accès et stationnement routier...) ; • Inventaire des sens, dispositions et capacités (ressenti, écoute, vibration, émotion, marche, vision, observation, effort, goût, toucher, odorat, <i>etc.</i>) et des outils disponibles (décor, son, éclairage, mise en scène, plate-forme d’observation, table d’orientation, cheminement, <i>etc.</i>) ... ; - L’étude d’un cheminement pour le public en situation de handicap sur un site de la RNR, comprenant possiblement l’amélioration du sentier « pour tous » existant sur le ramier de Lacroix-Falgarde ; - Les réflexions en termes d’aménagement et d’équipement : <ul style="list-style-type: none"> • Sur l’accessibilité physique : transports en commun (cf. Action AC 27), parking, portes d’entrée, sentiers et cheminements, Maison de la Réserve, sanitaires, <i>etc.</i>) ; • Sur les concepts et les scénographies avec des contenus pédagogiques adaptés ; • Sur les mobiliers, médias pédagogiques et aménagements adaptés et nécessaires (et conditions de gestion et d’entretien, coûts) ; • Etc. - La proposition de prestation(s) adaptée(s) : visites guidées ou libres, manifestations ponctuelles / événements, expositions, animations spécifiques, sorties nature (cf. Action AC 40), <i>etc.</i> ; - La communication et la promotion des animations (réseau de partenaires, sites internet...) et des aménagements réalisés (existence de labels spécifiques pour la valorisation des sites aménagés, comme « Tourisme et Handicap »). Il s’agit notamment de valoriser le sentier pour tous aménagé sur le ramier de Lacroix-Falgarde. 		
Résultats attendus	Evaluation et suivi	
- Accessibilité et découverte de la RNR aux publics en situation de handicap - Sensibilisation de tous les publics à la préservation de la RNR - Amélioration des conditions et de la qualité d’accueil du public et de visite - Valorisation de la RNR - Participation au développement territorial	- Enquête de fréquentation et de satisfaction - Nombre de réunions/échanges avec les partenaires (et temps passé) - Nombre de participants ayant bénéficié des animations à destination des publics en situation de handicap - Nature et montant des travaux et équipements - Nombre de prestations adaptées réalisées	
Maître d’œuvre	Partenaires financiers	Partenaires techniques
NMP	Région, Agence de l’Eau Adour-Garonne, Département, Toulouse Métropole, SICOVAL, Muretain Agglomération, Communes, FEDER	ConfluenceS, Associations et structures spécialisées, Conseil départemental, UMEN, CPIE, SICOVAL, Toulouse Métropole, Muretain Agglomération, Communes, Venerque Eaux Vives, FRCK, CDCK, La Vague portesienne, Granhota, CKT, CPIE Terres toulousaines, DDT, RNF, RNR Marais de Bonnefont...

Calendrier et budget prévisionnel								
Code	Opération	Prio.	Frais fonct./inv.	2017	2018	2019	2020	2021
AC26-AD01	Développement de partenariats avec des structures spécialisées	1	/	2 j	2 j	2 j	2 j	2 j
Cf	Remplacement de la barrière d'entrée du Parc du Confluent	/	Cf. AC31	Cf. AC31				
Cf	Installation d'une barrière au niveau de « la Goutine »	/	Cf. AC33		Cf. AC33			
AC26-SE01	Evaluation de la faisabilité d'aménagements adaptés au public en situation de handicap	2	A définir	A définir				
AC26-SE02	Etude pour la réalisation d'un cheminement à destination du public en situation de handicap	3	Etude : 20 à 30 000 €				5 j	
AC26-TU01	Réalisation d'autres aménagements et d'équipements adaptés pour un public en situation de handicap	3	A définir	A définir				
AC26-PI01	Proposition de prestation(s) adaptée(s)	1	Accompagnateurs spécialisés : 350€/an	Cf. AC40	Cf. AC40	Cf. AC40	Cf. AC40	Cf. AC40
cf	Communication et promotion	/	Cf. Action 06	Cf. AC06				

AC 27 – Participation à la réflexion et aux projets d’accessibilité de la RNR en transport public et mode doux

Objectifs opérationnels				Prérequis ou actions en lien				
Organiser la fréquentation et l’accueil du public								
Descriptif et localisation								
<p>Le périmètre classé de la RNR et plus largement le territoire de la Confluence sont peu accessibles pour l’heure en transport en commun ou en mode doux. Plusieurs réflexions sont menées par des partenaires sur ces questions de mobilité, notamment la réhabilitation du pont métallique entre Lacroix-Falgarde et Pinsaguel ou la Via Garonna traversant les communes de Toulouse et de Portet-sur-Garonne, ainsi qu’un projet de piste cyclable le long de la Garonne porté par le Département.</p> <p>L’équipe gestionnaire de la RNR pourra contribuer à ces réflexions selon les sollicitations des partenaires ou initier des démarches en fonction des opportunités.</p> <p>Le lien avec les plans de déplacement urbains des collectivités sera également recherché.</p>								
Résultats attendus				Evaluation et suivi				
<ul style="list-style-type: none"> - Participation à la réflexion sur les transports en commun et en mode doux autour du territoire de la Confluence - Renforcement des partenariats et du réseau de partenaires - Prise en compte des enjeux de la Réserve dans les projets et les politiques d’aménagement territorial - Exemplarité en matière de développement durable 				<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions/rencontres sur cette thématique - Intégration des enjeux de la RNR dans les projets de transports collectifs ou en mode doux 				
Maître d’œuvre		Partenaires financiers			Partenaires techniques			
NMP		Région, Agence de l’Eau Adour-Garonne, Département, Toulouse Métropole, SICOVAL, Muretain Agglomération, Communes			ConfluenceS, Conseil départemental, Toulouse Métropole, SICOVAL, Muretain Agglomération, Communes, Tisseo, SMAT, SMTC, Comité du Pont en fer, DDT, DREAL, RNF, SMEAG...			
Calendrier et budget prévisionnel								
Code	Opération	Prio.	Frais fonct./inv.	2017	2018	2019	2020	2021
AC27-AD01	Participation et initiation de réflexions sur les transports publics et en mode doux autour du territoire de la Confluence	3	/	1 j	1 j	1 j	1 j	1 j

AC 28 – Participation à la stratégie d'accueil du public dans les sites naturels de l'aire urbaine de Toulouse

Objectifs opérationnels				Prérequis ou actions en lien				
<ul style="list-style-type: none"> - Organiser la fréquentation et l'accueil du public - Intégrer et valoriser la gestion et la gouvernance de la Confluence Garonne-Ariège dans les politiques publiques locales et régionales 								
Descriptif et localisation								
<p>L'augmentation de la fréquentation touristique, liée à l'afflux régulier de population sur la couronne toulousaine, ne pourra être absorbée par les seuls ramiers de la RNR Confluence Garonne-Ariège. Aussi, pour diluer ces visiteurs potentiels, une réflexion doit s'engager à une échelle pertinente (celle de la couronne périurbaine toulousaine, voire à une échelle plus large), en englobant tous les sites susceptibles d'accueillir du public, de manière compatible avec la vocation des sites et leur capacité d'accueil.</p> <p>Aussi, l'équipe gestionnaire et ses partenaires, notamment l'association ConfluenceS Garonne-Ariège, doivent saisir et participer à toute opportunité de réflexion, qui pourra être menée avec l'ensemble des acteurs du tourisme et de l'aménagement concernés, notamment le Conseil départemental et le Comité Départemental du Tourisme (CDT).</p>								
Résultats attendus				Evaluation et suivi				
<ul style="list-style-type: none"> - Implication dans les programmes et actions menés par les partenaires sur la thématique de l'accueil du public dans les espaces naturels - Prise en compte des enjeux de la Réserve dans les projets et les politiques d'aménagement territorial - Exemplarité en matière de développement durable 				<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions/rencontres sur la thématique de l'accueil du public à l'échelle de l'aire urbaine de Toulouse - Intégration des enjeux de la RNR dans les documents d'aménagement du territoire et d'accueil du public (oui/non) 				
Maître d'œuvre		Partenaires financiers			Partenaires techniques			
NMP		Région, Agence de l'Eau Adour-Garonne, Département, Toulouse Métropole, SICOVAL, Muretain Agglomération, Communes			ConfluenceS, Comité Départemental de Tourisme, Conseil départemental, Toulouse Métropole, SICOVAL, Muretain Agglomération, Communes, FDC, FDPPMA, SMEAG, DDT, DREAL, Pays Sud Toulousain			
Calendrier prévisionnel								
Code	Opération	Prio.	Frais fonct./inv.	2017	2018	2019	2020	2021
AC28-AD01	Participation à la stratégie d'accueil du public dans les sites naturels de l'aire urbaine de Toulouse	3	/			2 j	2 j	2 j

AC 29 – Réaménagement du ramier de la Riverotte

Objectifs opérationnels	Prérequis ou actions en lien
<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre l'aménagement des portes d'entrée pour la visite et la découverte de la RNR - Organiser la fréquentation et l'accueil du public 	<ul style="list-style-type: none"> AC01 – Suivi et expérimentation de mesures de prévention vis-à-vis des espèces exotiques envahissantes AC03 – Mise en place et entretien d'une signalétique d'information et de sensibilisation AC05 – Mission de veille par des écogardes AC08 – Sensibilisation et accompagnement des collectivités et propriétaires privés AC11 – Animation territoriale sur les thématiques agricoles AC12 – Sensibilisation et renforcement des partenariats avec les acteurs socio-professionnels AC15 – Protection, restauration et entretien des berges et des végétations riveraines AC16 – Participation et expérimentation de travaux pour la restauration du fonctionnement hydromorphologique AC18 – Amélioration de la maîtrise foncière dans un territoire d'opportunité AC24 – Entretien des prairies AC34 – Identification et aménagement de bâtiments d'accueil et d'interprétation
Descriptif et localisation	
<p>Le ramier de la Riverotte souffre d'une fréquentation, d'activités et d'usages peu adaptés à la préservation des milieux naturels et au respect des conditions de vie des riverains du hameau. Une opération globale de réaménagement du ramier est ainsi proposée, afin d'améliorer l'état paysager et naturel du ramier, ainsi que l'accueil du public sur le site au regard de ses enjeux écologiques mais aussi urbains :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement du parking des Claux : mise en place d'attache deux roues, réaménagement de l'entrée, plantation de haies sur le pourtour, plantation d'arbres et bosquets pour créer de l'ombrage, installation de clôtures bois sur le pourtour. L'installation d'un lieu d'accueil physique temporaire sera étudiée (chalet bois, barnum...) ; - Réaménagement de la plateforme d'ordures ménagères (palissade en bois) et ramassage des poubelles ; - Réorganisation des accès routiers : mise en place d'une barrière d'accès aux locaux des entreprises Maurel et CEMEX empêchant le passage en dehors des heures d'ouverture des entreprises (soirs et we), aménagement routier sur la RD XX et matérialisation de l'accès au parking, mise en place d'une barrière d'accès au site de stockage de l'entreprise CEMEX empêchant le passage en dehors des heures d'ouverture de l'entreprise (soirs et we), formalisation d'une zone de retournement et/ou de stationnement pour les bus, mise en place d'une signalétique directionnelle du parking, plantation de haies le long de la voie d'accès aux entreprises Maurel et CEMEX ; - Organisation des sentiers de découverte du ramier : fermeture des faux sentiers, signalétique de randonnée, conservation de zones de quiétude (intrados et rive est du lac d'irrigation / décompactage et fermeture des accès + signalétique) ; - Mise en place d'une signalétique d'accueil et d'information (cf. Action AC03), et renforcement de la signalétique sur les zones dangereuses à la baignade ; - Traitement des points noirs (veille foncière, maîtrise foncière et/ou des usages) : ancien paint-ball, zone de sexotourisme près de l'embouchure de la Lèze. <p>Il s'agira également d'accompagner la commune qui souhaite requalifier le ramier et le hameau de la Riverotte d'un point de vue environnemental et paysager. Une étude paysagère est ainsi envisagée par la municipalité, ainsi que la plantation de toute une palette végétale (haies, bosquets... le long de chemins, comme écran végétal...), la restauration et valorisation écologique de l'ancienne gravière et l'implantation d'une activité, en lien avec la vocation agricole et naturelle du ramier, sur une parcelle communale à l'entrée du ramier proche de la RD860.</p> <p>En parallèle, un entretien courant, un nettoyage et un remplacement des équipements sera nécessaire (sentiers et balisage, petits mobiliers, ...), ainsi que la collecte et l'évacuation des déchets.</p> <p>L'extension à l'année du règlement de circulation et de stationnement sur la voirie du ramier est également un prérequis pour canaliser et réguler la fréquentation du ramier. Un arrêté municipal devra être pris dans ce sens. Son respect sera garanti par la mission de veille des écogardes (cf. Action AC05) et la mission du garde champêtre concerné.</p> <p>Outre des aménagements et équipements en faveur de l'accueil du public, il s'agira également de restaurer les espaces naturels du site et de valoriser les espaces agricoles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entretien des prairies et friches herbacées : par broyage, fauchage ou pâturage. Un entretien par fauche ou pâturage nécessite la recherche d'un éleveur et la mise en place d'équipements (citerne d'eau et abreuvoir, clôtures). Par ailleurs, des bosquets ou ronciers seront préservés en îlot afin de conserver une mosaïque de milieux favorables à la faune et la flore ; - Suivi de la fréquentation des mares existantes et de leur fonctionnalité (imperméabilité, période en eau...). Reprise des mares existantes et/ou création de mares temporaires supplémentaires si nécessaire ; - Gestion des espèces végétales exotiques envahissantes : Renouée du Japon, Bambou, Ailante, Robinier faux-acacia (cf. Action 	

AC01) ;

- Poursuite du traitement de la peupleraie alluviale (coupe des 3 ou 4 premières rangées de peupliers le long de l'Ariège afin de favoriser l'effet de lisière) ;
- Plantation de haies pour délimiter les parcelles agricoles ;
- Entretien des noues agricoles ;
- Mise en défens et restauration des berges et végétations riveraines au droit de la « dalle » et de la « cascade » (cf. Action AC15), avec protection des hauts et bas de berge, canalisation du public sur certains sentiers laissés ouverts ;
- Restauration et création de zones d'expansion de crues (cf. Action AC16) (abaissement et reprofilage de berges) : peupleraie et friche adjacente, chenal de l'ancienne gravière, ancien canal d'amenée du moulin, espace agricole entre l'Ariège et l'ancienne gravière, dépression entre l'ancien verger et la plateforme de la CEMEX, ancien bras mort dans l'intrados) ;
- Accompagnement du SICOVAL pour la définition et application d'un projet de valorisation agricole (cf. Action AC11) : définition des vocations agricoles, réalisation d'un bail à clauses environnementales...

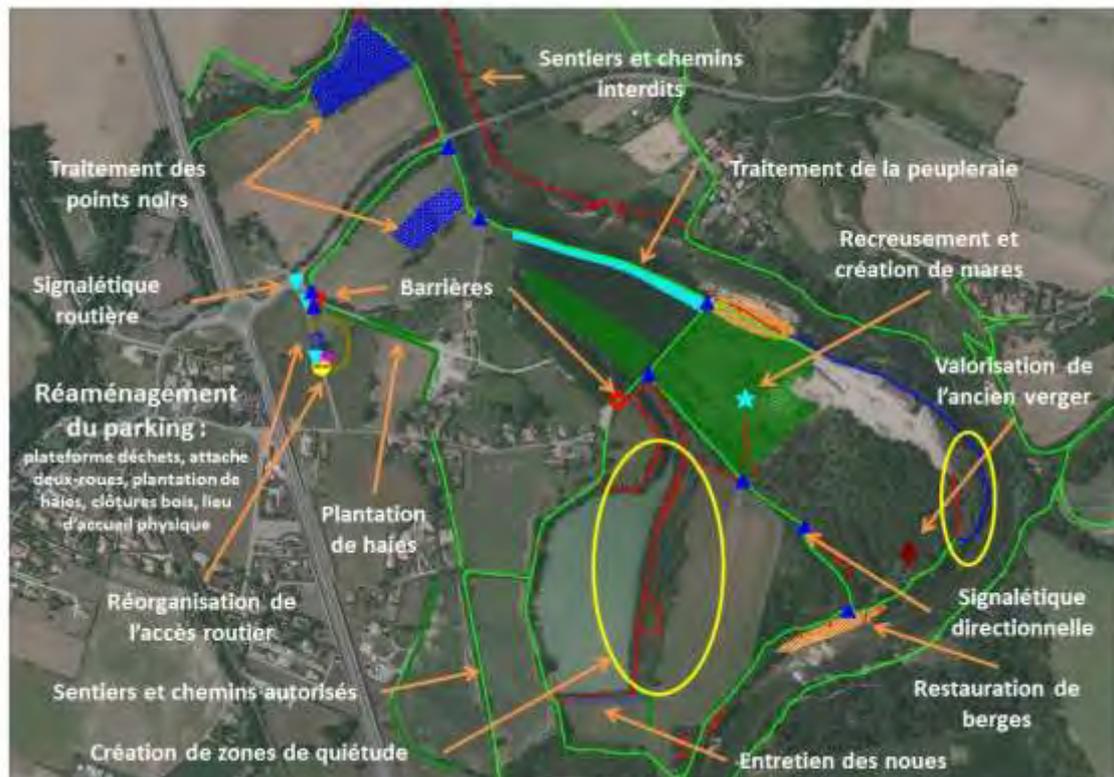
Des fiches techniques à destination des agents des collectivités seront rédigées (cf. Action AC08).

Une valorisation du site sera également étudiée afin de sensibiliser le public présent et de faire découvrir les richesses du ramier au plus grand nombre. Il s'agira notamment **d'aménager et de valoriser l'ancien verger** et/ou d'accompagner la municipalité sur l'implantation d'un verger collectif sur une parcelle communale en bordure du lac (hors RNR). Il s'agira également de **valoriser l'histoire du site** (moulin avec la valorisation de la meule sur place, exploitation de granulats en lit mineur puis en lit majeur, ancien bac et port des Fraysses, usages actuels...). Un travail avec l'association des Amis de Clermont-le-Fort pourrait ainsi être mené pour concevoir une exposition sur la mémoire et l'histoire locale.

Le bâtiment à l'entrée de la zone du verger peut ainsi jouer le rôle de « **site d'accueil** » : salle de repli pour l'accueil de groupes, salle ouverte proposant des expositions temporaires aux visiteurs, point d'information des écogardes, salle mise à disposition de partenaires pédagogiques... Un partenariat avec la société Granhota, propriétaire d'anciens bâtiments industriels, pourra également être développé pour l'utilisation d'une partie de leur propriété.

Enfin, afin de renforcer la vocation naturelle du ramier, le gestionnaire participera et initiera des pourparlers pour le **déplacement de la zone de stockage de l'entreprise CEMEX** en dehors du ramier. Il **accompagnera par ailleurs la société Granhota pour la réhabilitation du site de stockage** (cf. Action AC12) et les bâtiments, qui pourront servir d'accueil du public pour la RNR (exemple : salle d'exposition temporaire, salle de repli...).

Cette action pourra conduire ultérieurement au traitement de la route goudronnée d'accès au site de stockage de la CEMEX : retrait et décaissement sur une largeur épaisseur, décompactage et plantation afin d'étoffer et de restaurer une végétation riveraine fonctionnelle.



Résultats attendus				Evaluation et suivi					
<ul style="list-style-type: none"> - Formalisation d'une porte d'entrée de la RNR - Information, sensibilisation et canalisation du public, limitation de la dégradation des milieux - Amélioration des conditions et de la qualité d'accueil du public et de visite - Renforcement de la vocation naturelle du ramier - Amélioration de lisibilité du territoire - Organisation des itinéraires, des circulations et des flux dans et en périphérie de la RNR - Respect de la réglementation - Amélioration des conditions de vie des habitants du hameau de la Riverotte 				<ul style="list-style-type: none"> - Suivi de la fréquentation (usagers et stationnements) - Nombre d'infractions - Nombre d'atteintes à l'environnement - Volumes des déchets collectés - Etat des sentiers et équipements - Enquête de fréquentation (satisfaction) - Nombre et montants des travaux (factures) - Etat de conservation des prairies - Suivi des espèces envahissantes - Observatoire photographique - Suivi de l'expérimentation de fauche/pâturage des prairies et friches - Suivi de la réhabilitation de la peupleraie (travaux, espèces et habitats indicateurs) - Suivi de la réhabilitation de l'ancien paintball (travaux, espèces et habitats indicateurs) 					
Maître d'œuvre		Partenaires financiers		Partenaires techniques					
NMP, SICOVAL, Commune de Clermont-le-Fort		Région, Agence de l'Eau Adour-Garonne, Département, SICOVAL, Commune de Clermont-le-Fort, FEDER		ConfluenceS, SICOVAL, Commune de Clermont-le-Fort, SOLAGRO, Arbres et Paysages d'Autan, SAFER, CAMINAREM, CEMEX, Granhota, FDPPMA, AAPPMA de Venerque, DDT, DREAL					
Calendrier et budget prévisionnel									
Code	Opération	Prio.	Frais fonct./inv.	Agents	2017	2018	2019	2020	2021
AC29-TU01	Réaménagement du parking des Claux	2	Attaches deux roues : 4 x 150€/unité, soit 600€ Plateforme d'ordures ménagères : 3 000€ Barrière d'accès : 2 x 2 500€ / unité, soit 5 000 € Aménagement routier : A définir Signalétique routière : 3 x 250€ / unité, soit 750€ Plantation de haies : entre 1 500 et 2 000 ml x 5€, soit 10 000€	NMP	Sous condition de convention avec la Mairie				
				SICOVAL					
				Clermont					
Cf	Signalétique directionnelle pédestre	/	Cf. AC03	NMP	Cf. AC03				
				SICOVAL					
Cf	Signalétique d'accueil et d'information	/	Cf. AC03	NMP	Cf. AC03				
				SICOVAL					
Cf	Signalétique de prévention du risque baignade	/	Cf. AC03	NMP	Cf. AC03				
				SICOVAL					
AC29-TE01	Entretien des équipements du ramier de la Riverotte : sentiers, parking, barrières...	1	A définir	NMP	0,5 j	0,5 j	0,5 j	0,5 j	0,5 j
				SICOVAL	15 j	15 j	15 j	15 j	15 j
AC29-PO01	Suivi de l'extension du règlement de circulation et de stationnement sur le ramier de la Riverotte	1	/	NMP	1 j				

AC29-TU02	Plantation de haies pour délimiter les parcelles agricoles du ramier de la Riverotte	2	Plants : 550 ml, soit 3 000 €	NMP		2 j			
				SICOVAL		4 j			
AC29-TE02	Entretien des noues agricoles du ramier de la Riverotte	3	/	NMP	0,5				
				SICOVAL	4 j				
Cf	Restauration des berges au droit de la « dalle » et de la « cascade » au ramier de la Riverotte	/	Cf. AC15	NMP	Cf. AC15	Cf. AC15	Cf. AC15	Cf. AC15	Cf. AC15
				SICOVAL					
Cf	Gestion des espèces exotiques envahissantes	/	Cf. AC01	NMP	Cf. AC01	Cf. AC01	Cf. AC01	Cf. AC01	Cf. AC01
				SICOVAL					
AC29-TU03	Poursuite du traitement de la peupleraie de la Riverotte	2	Travaux sylvicoles : 4 000€	NMP			2 j		
				SICOVAL			5 j		
AC29-TU04	Reprise et/ou création de mares temporaires sur le ramier de la Riverotte	2	Travaux : 5 000 €	NMP				2 j	
				SICOVAL				2 j	
Cf	Entretien des prairies de la Riverotte par pâturage ou broyage	/	Cf. AC24	NMP	Cf. AC24	Cf. AC24	Cf. AC24	Cf. AC24	Cf. AC24
				SICOVAL					
Cf	Veille foncière sur les points noirs de la Riverotte (paysages et usages)	/	Cf. AC18	NMP	Cf. AC18	Cf. AC18	Cf. AC18	Cf. AC18	Cf. AC18
				SICOVAL					
Cf	Accompagnement du SICOVAL pour la mise en œuvre d'un projet agricole sur le ramier de la Riverotte	/	Cf. AC11	NMP	Cf. AC11				
AC29-AD01	Accompagnement de la commune pour la requalification paysagère et environnementale du hameau et ramier de la Riverotte	3	A définir	NMP	A définir				
Cf	Restauration de zones d'expansion	/	Cf. AC16	NMP	Cf. AC16				

	de crues								
AC29-AD02	Accompagnement de la commune et de Granhota pour le déplacement de l'entreprise CEMEX	2	/	NMP	2 j	2 j	2 j	2 j	2 j
Cf	Accompagnement de Granhota pour la réhabilitation et la valorisation de sa propriété	2	Cf. AC12	NMP	Cf. AC12				
Cf	Valorisation de l'histoire locale dans un bâtiment du ramier de la Riverotte	/	Cf. AC34	NMP	Cf. AC34				

Evaluation des incidences dans le cadre d'une demande d'autorisation auprès du Conseil régional

Opérations	Moyens mobilisés	Période de réalisation	Effets positifs	Effets négatifs secondaires
Entretien courant des équipements (sentiers notamment)	1 à 10 personnes, petit outillage manuel et à dos, véhicule motorisé	Automne-hiver	<u>Temporaires</u> : <u>Permanents</u> : canalisation et sécurisation du public	<u>Temporaires</u> : dérangement de la faune, dégradation de la végétation <u>Permanents</u> :
Plantation de haies	Outillage manuel et à dos, 10 à 20 personnes	Automne-Hiver	<u>Temporaires</u> : <u>Permanents</u> : restauration de corridors écologiques, écran végétal	<u>Temporaires</u> : dérangement de la faune <u>Permanents</u> :
Entretien des noues agricoles	1 à 10 personnes, 1 pelle mécanique	Automne-Hiver	<u>Temporaires</u> : <u>Permanents</u> : restauration de corridors écologiques, amélioration du fonctionnement hydraulique, prévention du risque inondation	<u>Temporaires</u> : dérangement de la faune, dégradation de la végétation <u>Permanents</u> :
Reprise et/ou création de mares temporaires	1 à 10 personnes, 1 mini-pelle mécanique	Automne-Hiver	<u>Temporaires</u> : <u>Permanents</u> : restauration de zones humides, amélioration de l'état de conservation des populations d'amphibiens et autre faune associée	<u>Temporaires</u> : dérangement de la faune, dégradation de la végétation, possible apparition d'espèces exotiques envahissantes <u>Permanents</u> :

AC 30 – Poursuite de la valorisation du ramier de Lacroix

Objectifs opérationnels	Prérequis ou actions en lien
Poursuivre l'aménagement des portes d'entrée pour la visite et la découverte de la RNR Organiser la fréquentation et l'accueil du public	AC01 – Suivi et mesures de prévention vis-à-vis des espèces exotiques envahissantes AC02 – Mise en œuvre du plan de circulation AC03 – Mise en place d'une signalétique d'information et de sensibilisation AC08 – Sensibilisation et accompagnement des collectivités et propriétaires privés AC09 – Etablissement de conventions avec les gestionnaires d'infrastructures linéaires AC16 – Participation et expérimentation de travaux pour la restauration du fonctionnement hydromorphologique du territoire AC24 – Entretien des prairies AC26 – Amélioration de l'accessibilité de la RNR aux personnes en situation de handicap AC37 – Création et valorisation de sentiers et d'équipements pédagogiques

Descriptif et localisation

Le ramier de Lacroix-Falgarde a bénéficié de plusieurs aménagements et équipements dans le cadre du plan de gestion mené par le SICOVAL et la municipalité. Il s'agira ici de poursuivre et de renforcer la vocation naturelle du site par la mise en œuvre de plusieurs actions de **traitement paysager** et de **valorisation pédagogique** :

- Traitement des deux anciens bâtiments industriels : démolition entièrement ou pour partie. Une partie d'un des bâtiments peut en effet servir de « site d'accueil » : salle de repli pour l'accueil de groupes, salle ouverte proposant des expositions temporaires aux visiteurs, point d'information des écogardes, salle mise à disposition de partenaires pédagogiques... Un aménagement spécifique sera donc à étudier (bardage bois, changement de la toiture...). La démolition de ces bâtiments nécessitera également la mise en place de systèmes anti-intrusion de véhicules motorisés sur le ramier (fossé, rochers...) ;
- Démontage des anciens poteaux électriques (en concertation avec ERDF) ;
- Matérialisation des places de stationnement (dont les places pour personnes handicapées) et de l'aire de retournement (marquage physique au sol, signalétique) ;
- Création d'un parcours pédagogique avec les acteurs locaux et la municipalité. Les médias et supports pédagogiques viseront un public familial et seront adaptés au public handicapé en lien avec « le parcours pour tous » déjà aménagé (cf. Action AC37) ;
- Valorisation du parcours pour tous auprès des structures spécialisées et des publics handicapés (mise en place d'équipements adaptés, communication) (cf. Action AC26) ;
- Valorisation et réaménagement de la Maison de la faune (diagnostic et pistes d'améliorations, aménagements, signalétique) ;
- Plantation d'une haie sur le pourtour du site et autour de la zone de pique-nique. Cette haie pourra comporter des arbres fruitiers dont les fruits seront mis à disposition des visiteurs. Des fenêtres paysagères pourront également être conservées pour une mise en perspective des espaces agricoles environnants et pour conserver la vue sur le château de Lacroix ;
- Réaménagement et valorisation du débarcadère kayak. Sa délocalisation au niveau de l'ancienne desserte près des anciens bâtiments pourra être étudiée. Une réflexion et concertation préalable seront menées avec les clubs locaux de kayak, le Comité départemental et la Fédération régionale de kayak.

En parallèle, un **entretien courant**, un **nettoyage** et un **remplacement des équipements** sera nécessaire (sentiers et balisage, petits mobiliers, débarcadère kayak, fil d'Ariane, ponton...), ainsi que la **collecte et l'évacuation des déchets**.

Par ailleurs, la voie d'**accès au ramier** (allée Delafage) est fortement dégradée et nécessiterait une **réfection**.

Il s'agira également d'**améliorer l'état de conservation des milieux** naturels et leur naturalité :

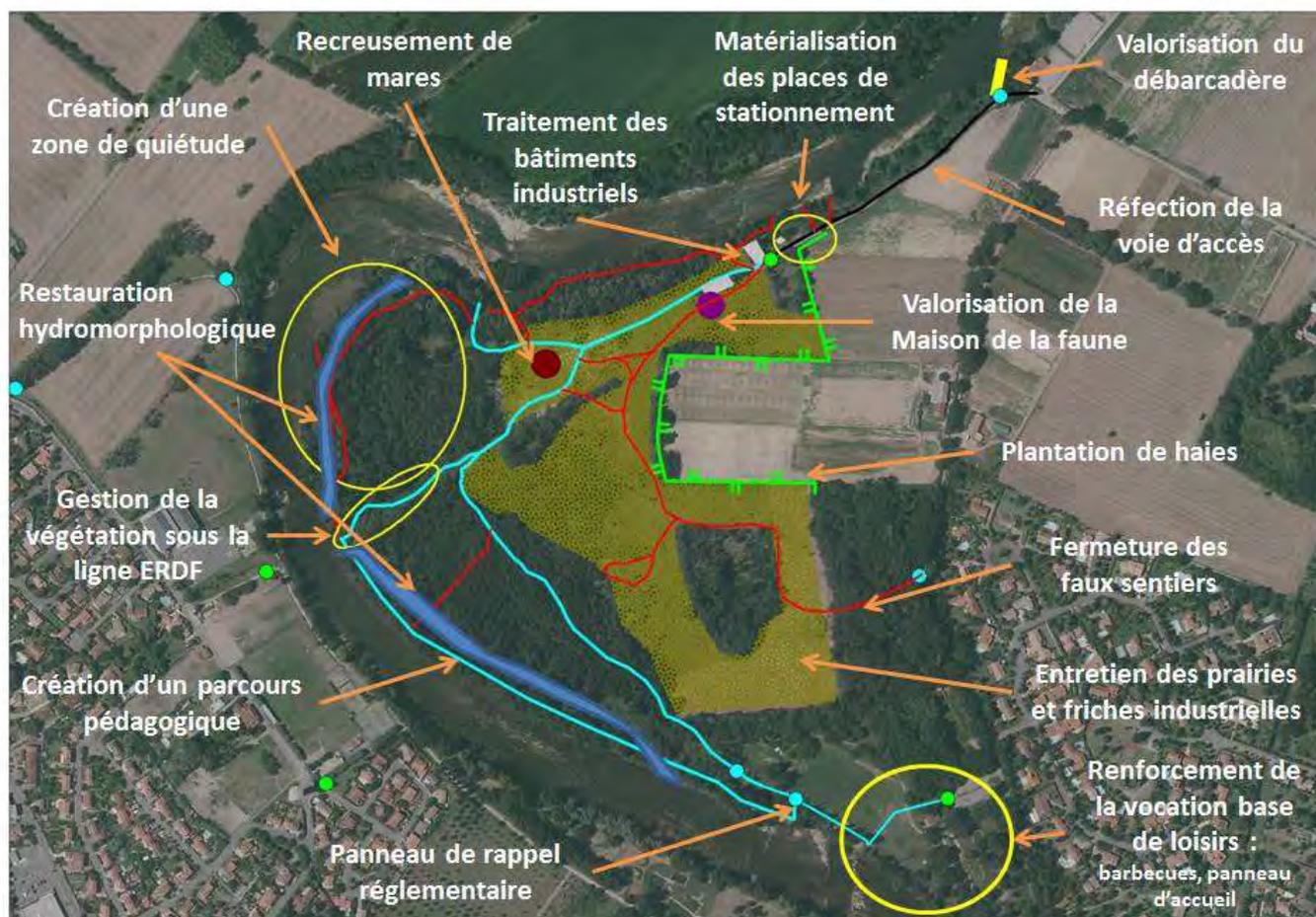
- Entretien de la prairie et des friches industrielles : par broyage, fauchage ou pâturage à l'automne (après le 15 septembre). Un entretien par fauche ou pâturage nécessite la recherche d'un éleveur et la mise en place d'équipements (citerne d'eau et abreuvoir, clôtures). Les zones concernées et les périodes d'entretien doivent respecter certaines préconisations (cf. Action AC24 - pas de fauche devant le bâtiment industriel, printemps et été à éviter). Une convention avec la mairie de Lacroix-Falgarde pourra être envisagée afin de mener une gestion cohérente sur l'ensemble de l'îlot prairial du ramier ;
- Arrachage manuel et ciblé des peupliers au niveau des mares et sur les friches industrielles non entretenues par broyage, fauche ou pâturage ;
- Fermeture des faux-sentiers et balisage (cf. Action AC02) ;
- Création d'une zone de quiétude au niveau du bras mort (information, puis fermeture des accès puis répression si nécessaire) (cf. Action AC02) ;
- Gestion des espèces végétales exotiques envahissantes : Renouée du Japon, Arbre à papillon, Pyracantha (cf. Action AC01) ;
- Recreusement de mares temporaires, notamment celle proche de la Maison de la faune (suivi du taux de remplissage et de son

évolution, puis opération de terrassement) ;

- Gestion de la végétation sous la ligne ERDF : broyage des souches restantes puis broyage annuel tardif (après le 15 septembre et en conservant dans la mesure possible quelques cépées jusqu'à ce qu'elles soient coupées après quelques années), traitement têtard des arbres en ripisylve (cf. Action AC09) ;
- Restauration et création de zones d'expansion de crues (cf. Action AC16) (abaissement et reprofilage de berges) : réouverture de l'ancien bras mort au niveau de la ligne ERDF ou un peu plus en amont (avant ou après le massif à renouées avec replantation pour éviter son développement), réouverture de l'ancien chenal en parallèle de l'Ariège.

Des fiches techniques à destination des agents des collectivités seront rédigées (cf. Action AC08).

Afin de limiter le risque incendie et les foyers au sol, un rapprochement avec la municipalité sera engagé en vue d'installer des **barbecues supplémentaires** à la base de loisirs. Il en va de même pour la **gestion des déchets**.



Résultats attendus	Evaluation et suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Information, sensibilisation et canalisation du public, limitation de la dégradation des milieux - Respect de la réglementation - Amélioration des conditions et de la qualité d'accueil du public et de visite - Valorisation des potentiels pédagogiques du ramier 	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi de la fréquentation - Nombre d'infractions - Nombre d'atteintes à l'environnement - Volumes des déchets collectés - Enquête de fréquentation (satisfaction) - Temps passé, nature et montants des travaux (factures) - Etat des sentiers et des équipements, nombre d'équipements dégradés et/ou remplacés - Etat de conservation des prairies - Suivi des espèces envahissantes - Observatoire photographique - Suivi de l'expérimentation de fauche/pâturage de la prairie

Maître d'œuvre		Partenaires financiers		Partenaires techniques					
RNR, SICOVAL, Commune de Lacroix-Falgarde		Région, Agence de l'Eau Adour-Garonne, Département, SICOVAL, Commune de Lacroix-Falgarde, FEDER		ConfluenceS, SICOVAL, Commune de Lacroix-Falgarde, Arbres et Paysages d'Autan, SAFER, CAMINAREM, Association LIA, Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées, CATeZH Garonne, SMEAG, DDT, DREAL, Jardins familiaux de Lacroix, UMEN					
Calendrier et budget prévisionnel									
Code	Opération	Prio.	Frais fonct./inv.	Agents	2017	2018	2019	2020	2021
AC30-PI01	Etude de réhabilitation des anciens bâtiments industriels	/	Cf. Programme 2016	RNR	Cf. Programme 2016				
				SICOVAL					
AC30-TU01	Traitement des deux anciens bâtiments industriels	2	Démolition : 30 000 €	RNR	5 j	5 j			
				SICOVAL	5 j	5 j			
AC30-TU02	Dépose des anciens poteaux électriques	2	Dépose : 5 000€	RNR	2 j				
				SICOVAL	2 j				
Cf	Création d'un parcours pédagogique	/	Cf. Programme 2016	RNR	Cf. Programme 2016				
				SICOVAL					
AC30-TU03	Valorisation du parcours pour tous auprès des publics handicapés	2	Equipements adaptés : 10 000 €	RNR		5 j	5 j		
				SICOVAL		3 j	3 j		
AC30-TU04	Valorisation et réaménagement de la Maison de la faune	3	A définir	RNR		5 j			
				SICOVAL		2 j			
AC30-AD01	Concertation avec les clubs de kayak, la mairie, le SICOVAL... pour valoriser le débarcadère au niveau ramier de Lacroix	2	A définir	RNR		4 j			
				SICOVAL		2 j			
AC30-TU04	Plantation de haies	2	Plants : 600 ml * 2,50€, 1 500 €	RNR		2 j			
				SICOVAL		4 j			
AC30-TE01	Entretien des équipements	1	A définir	RNR	0,5 j	0,5 j	0,5 j	0,5 j	0,5 j
				SICOVAL	15 j	15 j	15 j	15 j	15 j
AC30-TU05	Réfection de la voie d'accès au ramier de Lacroix	2	Equipement : 20€ / m2, soit 24 000 €	RNR			2 j		
				SICOVAL			2 j		
Cf	Broyage de la prairie et des friches industrielles du ramier de Lacroix	/	cf. AC24	RNR	cf. AC24	cf. AC24	cf. AC24	cf. AC24	cf. AC24
				SICOVAL					
AC30-TE02	Arrachage manuel et ciblé des peupliers au niveau des mares et sur les friches industrielles	1	/	RNR	2 j	2 j	2 j	2 j	2 j
				SICOVAL	2 j	2 j	2 j	2 j	2 j
Cf	Fermeture des faux-sentiers et balisage au ramier de Lacroix	/	cf. AC02	RNR	cf. AC02				
				SICOVAL					
Cf	Création d'une zone de quiétude dans le ramier de Lacroix	/	cf. AC02	RNR		cf. AC02			
				SICOVAL					
Cf	Gestion des espèces végétales exotiques envahissantes	/	cf. AC01	RNR	cf. AC01				
				SICOVAL					
AC30-TU06	Recreusement de mares temporaires dans le ramier de Lacroix	2	Travaux et matériel : 2 000€	RNR	1 j	1 j			
				SICOVAL		2 j			
AC30-TE03	Gestion de la végétation sous la ligne ERDF au ramier de Lacroix	2	Broyage des souches : 2 000€	RNR	2 j				
				SICOVAL		0,5 j	0,5 j	0,5 j	0,5 j
AC30-TU07	Installation de barbecues supplémentaires à la base de loisirs de Lacroix	1	Mobilier : 500 € / unité, soit 1 500 €	RNR	1 j				
				Lacroix	3 j				
Cf	Restauration et création de zones d'expansion de crues au ramier de Lacroix	/	Cf. AC16	RNR		Cf. AC16			

Evaluation des incidences dans le cadre d'une demande d'autorisation auprès du Conseil régional

Opérations	Moyens mobilisés	Période de réalisation	Effets positifs	Effets négatifs secondaires
Démolition des anciens bâtiments industriels	1 à 10 personnes, 1 pelle mécanique, outillages manuels, véhicules motorisés	Automne-hiver	<u>Temporaires</u> : <u>Permanents</u> : réhabilitation paysagère, retour à la nature et renforcement de la végétation riveraine, sécurisation du public	<u>Temporaires</u> : dégradation de la végétation, dérangement de la faune, possible apparition d'espèces exotiques envahissantes, possible circulation motorisée (à endiguer) <u>Permanents</u> :
Dépose des anciens poteaux électriques	1 à 10 personnes, pelle mécanique, véhicules motorisés	Automne-hiver	<u>Temporaires</u> : <u>Permanents</u> : réhabilitation paysagère, retour à la nature, sécurisation du public	<u>Temporaires</u> : dégradation de la végétation, dérangement de la faune, possible apparition d'espèces exotiques envahissantes <u>Permanents</u> :
Valorisation du parcours pour tous (pose de mobiliers et de pupitres adaptés au public handicapé)	1 à 10 personnes, 1 mini-pelle mécanique	Eté-Automne	<u>Temporaires</u> : <u>Permanents</u> : sensibilisation du public et éducation à l'environnement, accueil du public handicapé	<u>Temporaires</u> : dégradation de la végétation, dérangement de la faune, <u>Permanents</u> :
Plantation de haies	Outillage manuel et à dos, 10 à 20 personnes	Automne-Hiver	<u>Temporaires</u> : <u>Permanents</u> : restauration de corridors écologiques, écran végétal	<u>Temporaires</u> : dérangement de la faune <u>Permanents</u> :
Reprise et/ou création de mares temporaires	1 à 10 personnes, 1 mini-pelle mécanique	Automne-Hiver	<u>Temporaires</u> : <u>Permanents</u> : restauration de zones humides, amélioration de l'état de conservation des populations d'amphibiens et autre faune associée	<u>Temporaires</u> : dérangement de la faune, dégradation de la végétation, possible apparition d'espèces exotiques envahissantes <u>Permanents</u> :
Entretien courant des équipements (sentiers notamment)	1 à 10 personnes, petit outillage manuel et à dos, véhicule motorisé	Automne-hiver	<u>Temporaires</u> : <u>Permanents</u> : canalisation et sécurisation du public	<u>Temporaires</u> : dérangement de la faune, dégradation de la végétation <u>Permanents</u> :
Broyage des souches sous la ligne ERDF	1 à 10 personnes, 1 broyeur forestier	Automne-hiver	<u>Temporaires</u> : <u>Permanents</u> : retour d'espèces autochtones	<u>Temporaires</u> : dérangement de la faune, dégradation de la végétation <u>Permanents</u> :

AC 31 – Valorisation du Parc du Confluent

Objectifs opérationnels	Prérequis ou actions en lien
<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre l'aménagement des portes d'entrée pour la visite et la découverte de la RNR - Organiser la fréquentation et l'accueil du public 	<ul style="list-style-type: none"> AC01 – Suivi et expérimentation de mesures de prévention vis-à-vis des espèces exotiques envahissantes AC02 – Mise en œuvre du plan de circulation AC03 – Mise en place et entretien d'une signalétique d'information et de sensibilisation AC08 – Sensibilisation et accompagnement des collectivités et propriétaires privés AC09 – Etablissement de conventions avec les gestionnaires d'infrastructures linéaires AC14 – Etude et restauration des habitats aquatiques des gravières et cours d'eau AC21 – Analyse et suivi du fonctionnement hydromorphologique du territoire AC26 – Amélioration de l'accessibilité de la RNR aux personnes en situation de handicap AC34 – Identification et aménagement de bâtiments d'accueil et d'interprétation AC37 – Création et valorisation de sentiers et d'équipements pédagogiques et d'interprétation
Descriptif et localisation	
<p>Ancien site d'extraction de sables et de graviers puis de dépôts sauvages, le Parc du Confluent est propriété de la commune de Portet-sur-Garonne depuis le début des années 1980 et a bénéficié d'opérations de réhabilitation et d'aménagement en espace naturel, puis sa mise en valeur et son ouverture au public. Ce site « naturel » présente aujourd'hui un intérêt certain pour la promenade, du fait de ses paysages variés et de ses points de vue nombreux sur la Garonne et la confluence avec l'Ariège. Sa fréquentation est élevée, quelle que soit la période de l'année et de nombreuses activités y sont pratiquées : randonnée, photographie naturaliste, pêche, jogging, VTT... C'est également sur ce site qu'un des rares bacs permettant la traversée de la Garonne est toujours en fonctionnement durant la saison estivale (entre avril et octobre) grâce à la volonté communale. Depuis les berges, des vestiges de ponts témoignent de la violence des crues de la Garonne. D'autres traces de l'activité passée sont visibles le long des berges, comme des quais utilisés durant la seconde guerre mondiale pour la construction d'hydravion. Bien qu'en ruines, ce patrimoine lié à l'eau atteste de l'utilisation ancienne de la rivière et présente un intérêt en termes de valorisation. Par ailleurs, à l'entrée du Parc du Confluent, la Ferme de la Bouchonnade est une belle bâtisse montrant l'architecture traditionnelle et typique de ce secteur qui utilise la brique et les galets.</p> <p>Le Parc du Confluent abrite une faune et une flore remarquables, principalement liées aux zones humides et aux boisements alluviaux : saulaie blanche, Utriculaire élevée, Butome en ombelle, Pic noir, Pic mar, Triton marbré, Cistude d'Europe, Cordulie à corps fin, ...</p> <p>Outre ses enjeux écologiques, le Parc du Confluent présente de nombreux potentiels pédagogiques. Il est en effet le support de découverte de la nature et de très nombreuses animations pédagogiques et éducatives y sont organisées par les écoles, collèges et lycées du secteur, ainsi que les universités de Toulouse.</p> <p>Néanmoins, plusieurs menaces pèsent sur le Parc du Confluent et plusieurs actions pour l'amélioration de l'état de conservation des milieux naturels et des espèces sont envisagées à court terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plantation de haies le long du parking et le long de la route RD4 ; - Arrachage des essences ornementales (cf. <i>Pyracantha</i>) ; - Interventions localisées sur les espèces végétales exotiques envahissantes (<i>Renouée du Japon</i>, <i>Jussies</i>, <i>Buddléia</i>, <i>Bambou</i>, <i>Févier d'Amérique</i> – Cf. Action AC01) ; - Débroussaillage localisé et manuel sur la berge d'une des gravières de la Générale pour sauvegarder une station d'une espèce protégée, le <i>Butome en ombelle</i> ; - Instauration de zones de quiétude pour la faune dans les points nord et sud du site, en fermant des sentiers (cf. Action AC02) ; - Etude et analyse de l'alimentation et du fonctionnement hydromorphologique du site et mise en œuvre d'opérations d'amélioration (cf. action AC21) ; - Etude pour l'amélioration des habitats aquatiques de la Générale et de la Bouchonnade (cf. Action AC14). <p>D'autres mesures de gestion courante déjà mises en œuvre par la commune seront à pérenniser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Absence d'intervention sur les boisements ; - Restauration et entretien adapté des végétations riveraines ; - Abattage sélectif et ciblé des arbres et branches dangereux, menaçant de chuter et présentant un risque vis-à-vis du public ou penchant exagérément sur la Garonne afin d'éviter la création d'embâcles ; - Gestion de la végétation sous les lignes ERDF et RTE (broyage tardif après le 15 septembre de la végétation et en conservant dans la mesure possible quelques cépées jusqu'à ce qu'elles soient coupées après quelques années) (cf. Action AC09) ; - Intervention localisée pour le retrait d'embâcles pouvant occasionner une érosion accrue des berges ou un risque pour les ouvrages et/ou la population. Les plus gros embâcles (troncs ou branches) seront débités à l'aide d'une tronçonneuse annuelle 	

et laissés sur place ;

- Poursuite de la gestion différenciée des espaces en herbes (chemins, clairières, champs en jachères) en conservant un gradient de naturalité entre le parking (le plus « anthropique ») et les berges de Garonne amont et aval du bac (le plus « naturel »), selon les pratiques comme suit :

Sentiers et chemins	Clairières	Prairies « Feu d'artifice » et bac	Champs en jachères
- Broyage régulier - Elagage de la végétation en bordure à l'automne/hiver, sans agrandissement du gabarit	- Broyage 1 à 2 fois maximum par an, au mieux 1 fois tous les 2 ans - Broyage haut (>20 cm) - Intervention en dehors de la période sensible du 15 mars au 15 septembre	- Broyage régulier à partir du début du mois de juillet sur une zone définie pour l'accueil du public et le tir des feux d'artifice - Hors zone d'accueil du public, traitement comme les clairières	- Broyage 1 fois par an - Broyage haut (>20 cm) - Intervention en dehors de la période sensible du 15 mars au 15 septembre

Les résidus de coupes (branches, troncs, herbes) seront laissés dans le Parc, là où cela ne gêne pas les opérations d'entretien des agents communaux et les visiteurs, dans les zones boisées de préférence et peu sensibles (hors zones humides en particulier) et hors des clairières afin de ne pas enrichir les milieux.

Par ailleurs, plusieurs opérations pour **l'amélioration de l'accueil**, mais aussi **l'information et la canalisation du public** sont nécessaires :

- Installation d'une signalétique d'accueil sur le parking (cf. AC03). Cette signalétique indiquera par ailleurs les horaires d'ouverture et de fermeture du Parc (lever et coucher du soleil). Un emplacement sera réservé pour l'affichage municipal ;
- Remplacement de la barrière d'entrée pour permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite (cf. Action AC26) ;
- Encadrement et valorisation du parcours de pêche (panneaux, rappel du règlement et des bonnes pratiques à respecter notamment vis-à-vis des déchets) ;
- Réaménagement du parking : intégration paysagère des conteneurs à ordures, installation d'équipements deux-roues, formalisation de places pour les personnes handicapées (3,30 m minimum / emplacement) (cf. Action AC26) ;
- Mise en place de panneaux de sécurité autour du hangar industriel abandonné et sur les zones de baignade pour rappeler les dangers et le règlement ;
- Travail en concertation avec le Département et la Commune, ainsi qu'avec les services de l'Etat concernés, pour la gestion du stationnement sur le parking et le long de la route départementale (stationnement dangereux ou gênant pour les accès secours, flux de personnes non encadré).

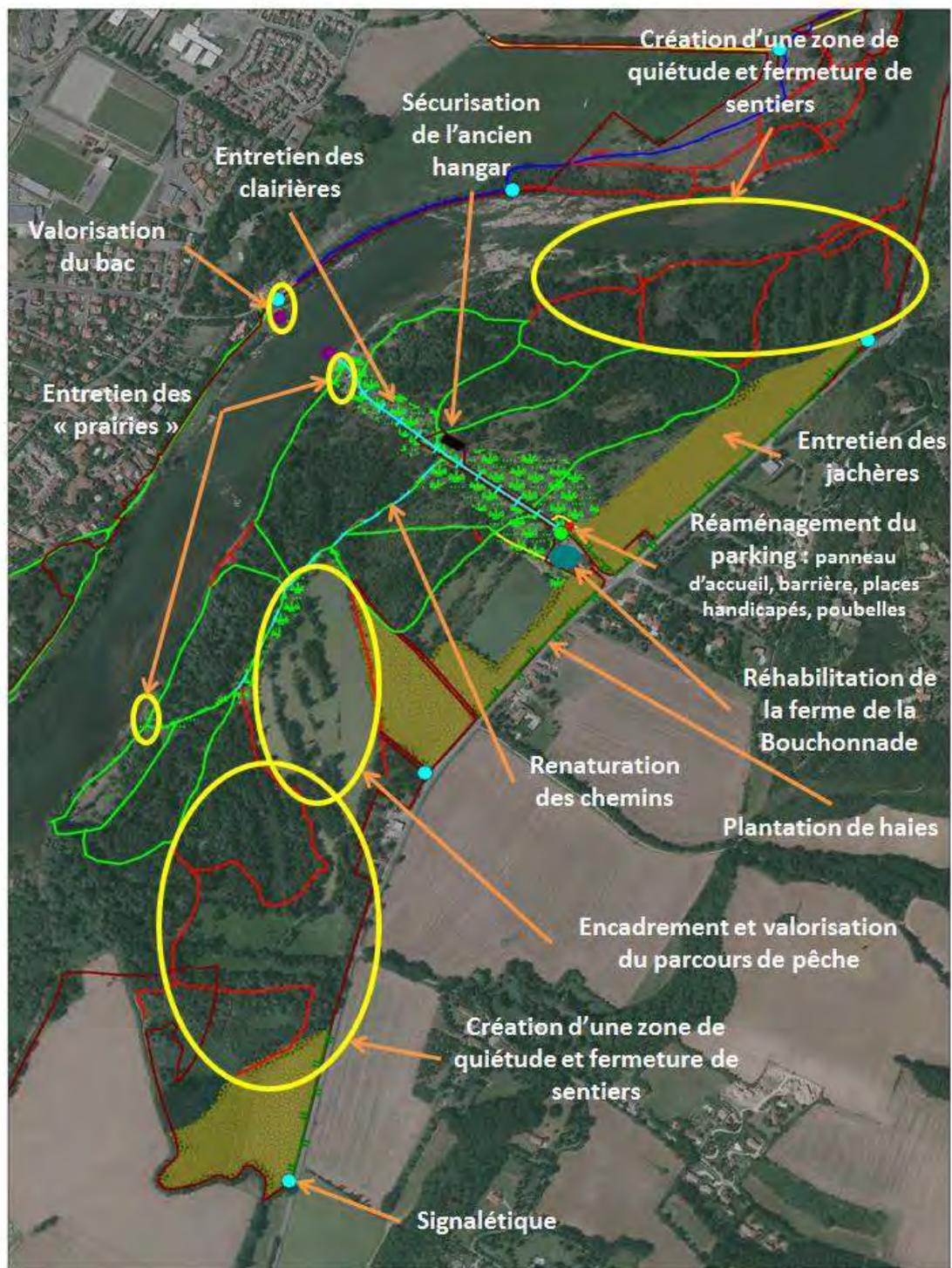
Enfin, la valorisation du Parc du Confluent reste faible au regard des potentiels identifiés et plusieurs opérations de **traitement paysager** et de **valorisation pédagogique** seront menées :

- Conservation d'un gradient de naturalité entre le parking (le plus « anthropique ») et les berges de Garonne amont et aval du bac (le plus « naturel »), en termes de plantations, d'équipements et de mobiliers, d'entretien de la végétation... ;
- Renaturation des chemins d'accès du parking au bac et vers les gravières de la Générale (dépôt de terre végétale et enherbement, reprise des tracés pour plus de sinuosité, coupe/arrachage d'arbres ou arbustes d'ornement avec possibilités de conserver certains plants autour du parking) ;
- Création d'une ou deux boucles pédagogiques (définition des tracés, mise en place d'une signalétique directionnelle, inscription sur le panneau d'accueil, installation de média pédagogique, construction d'observatoire de la faune...) (cf. Action AC37) ;
- Etude pour la réalisation d'un parcours « pour tous », à destination du public à mobilité réduite (cf. Action AC26) ;
- Valorisation du bac (panneaux d'accueil, messages de sensibilisation et d'information en amont et pendant la traversée) ;
- Intégration paysagère et/ou déplacement des poubelles situées dans le Parc ;
- Etude et réhabilitation d'une partie de la ferme de la Bouchonnade à vocation d'accueil du public (cf. Action AC34).

En parallèle, un **entretien courant, le remplacement et le nettoyage des équipements** seront nécessaires (sentiers et balisage, petits mobiliers, ...), ainsi que la **collecte et l'évacuation des déchets**.

Cet entretien comprend également les opérations de désensablement réalisées au droit du bac et nécessaire pour permettre son fonctionnement. Les sables récupérés seront étalés en pied de berges, plus en aval.

Des fiches techniques à destination des agents des collectivités seront rédigées (cf. Action AC08).



Résultats attendus	Evaluation et suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Information, sensibilisation et canalisation du public, limitation de la dégradation des milieux - Respect de la réglementation - Amélioration des conditions et de la qualité d'accueil du public et de visite - Valorisation des potentiels pédagogiques du site 	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi de la fréquentation - Nombre d'infractions - Nombre d'atteintes à l'environnement - Volumes des déchets collectés - Enquête de fréquentation (satisfaction) - Temps passé, nature et montants des travaux (factures) - Etat des sentiers et des équipements, nombre d'équipements dégradés et/ou remplacés - Suivi des espèces envahissantes - Observatoire photographique

Maître d'œuvre		Partenaires financiers			Partenaires techniques					
NMP Commune de Portet-sur-Garonne Prestataires		Région, Agence de l'Eau Adour-Garonne, Département, Muretain Agglomération, Commune de Portet-sur-Garonne, FEDER			ConfluenceS, Muretain Agglomération, Commune de Portet-sur-Garonne, Arbres et Paysages d'Autan, SAFER, CAMINAREM, Association LIA, Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées, CATEZH Garonne, SMEAG, FDPMA, AAPPMA de Toulouse, DDT, DREAL					
Calendrier et budget prévisionnel										
Code	Opération	Prio.	Frais fonct./inv.	Agents	2017	2018	2019	2020	2021	
AC31-TU01	Plantation de haies sur les limites du Parc du Confluent	2	Plants : 1 200 ml, soit 6 000 €	NMP	0,5 j	0,5 j	0,5 j			
				Portet	5 j	5 j	5 j			
AC31-TU02	Arrachage des essences ornementales au Parc du Confluent	2	/	NMP	0,5 j	0,5 j	0,5 j	0,5 j	0,5 j	
				Portet	3 j	3 j	3 j	3 j	3 j	
Cf	Interventions localisées sur les espèces végétales exotiques envahissantes au Parc du Confluent	/	Cf. Action AC01	NMP	Cf. AC01					
				Portet						
AC31-TE01	Débroussaillage localisé et manuel sur la berge d'une des gravières de la Générale	1	/	NMP	0,5 j	0,5 j	0,5 j	0,5 j	0,5 j	
				Portet	1 j	1 j	1 j	1 j	1 j	
Cf	Création de zones de quiétude au Parc du Confluent	/	Cf. Action AC02	NMP	Cf. AC02					
				Portet						
Cf	Etude du fonctionnement et de l'alimentation hydraulique du Parc du Confluent	/	Cf. Action AC21	NMP	Cf. AC21					
Cf	Mise en œuvre d'opérations d'amélioration du fonctionnement hydraulique du Parc du Confluent	/	A définir	NMP	A définir					
				Portet						
Cf	Etude pour l'amélioration des habitats aquatiques de la Générale et de la Bouchonnade	/	Cf. Action AC14	NMP				Cf. AC14		
AC31-TE02	Entretien des équipements	1	A définir	NMP	1 j	1 j	1 j	1 j	1 j	
				Portet	15 j	15 j	15 j	15 j	15 j	
Cf	Installation d'une signalétique d'accueil sur le parking du Parc du Confluent	/	Cf. Action AC03	NMP	Cf. AC03					
				Portet						
AC31-TU03	Remplacement de la barrière d'entrée du Parc du Confluent	1	Mobilier : 15 000 €	NMP	2 j					
				Portet	2 j					
AC31-TU04	Réaménagement du parking du Parc du Confluent	2	Cache conteneurs : 1 000€ Equipements deux-roues : 1 000€ Emplacements handicapés : 1 000€	NMP	0,5 j	0,5 j				
				Portet	5 j	5 j				
AC31-AD01	Concertation pour l'amélioration de la gestion du stationnement sur le parking et ses abords	2	/	NMP	2 j	2 j	2 j	2 j	2 j	
AC31-TU05	Renaturation des chemins au Parc du Confluent	2	/	NMP		3 j	1 j			
				Portet		5 j	5 j			
Cf	Création d'une boucle pédagogique au Parc du Confluent	/	Cf. Action AC37	NMP			Cf. AC37			
				Portet						

Cf	Etude pour la réalisation d'un parcours « pour tous », à destination du public à mobilité réduite au Parc du Confluent	/	Cf. Action AC26	NMP				Cf. AC26	
				Portet					
Cf	Valorisation du parcours de pêche au Parc du confluent (signalétique)	/	Cf. Action AC03	NMP		Cf. AC03			
				Portet					
Cf	Mise en place de panneaux de sécurité sur le Parc du confluent	/	Cf. Action AC03	NMP	Cf. AC03				
				Portet					
AC31-TU06	Intégration paysagère et/ou déplacement des poubelles situées dans le Parc du confluent	1	Mobilier : 300€/ unité, soit environ 1 000 €	NMP		1 j			
				Portet		3 j			
Cf	Etude de la réhabilitation d'une partie de la ferme de la Bouchonnade à vocation d'accueil du public	/	Cf. Action AC34	NMP	Cf. AC34				
Cf	Travaux de réhabilitation d'une partie de la ferme de la Bouchonnade à vocation d'accueil du public	/	Cf. Action AC34	NMP		Cf. Action AC34	Cf. Action AC34		

Evaluation des incidences dans le cadre d'une demande d'autorisation auprès du Conseil régional				
Opérations	Moyens mobilisés	Période de réalisation	Effets positifs	Effets négatifs secondaires
Plantation de haies	Outillage manuel et à dos, 10 à 20 personnes	Automne- Hiver	<u>Temporaires</u> : <u>Permanents</u> : restauration de corridors écologiques, écran végétal	<u>Temporaires</u> : dérangement de la faune <u>Permanents</u> :
Arrachage des essences ornementale	1 à 3 personnes, 1 mini-pelle mécanique	Automne- hiver	<u>Temporaires</u> : <u>Permanents</u> : retour d'espèces autochtones	<u>Temporaires</u> : dérangement de la faune, dégradation de la végétation <u>Permanents</u> :
Débroussaillage localisé et manuel sur la berge d'une des gravières de la Générale	1 à 3 personnes, débroussailleuse à dos ou gyrobroyeuse	Automne- hiver	<u>Temporaires</u> : <u>Permanents</u> : maintien d'une station de Butome en ombelle	<u>Temporaires</u> : dérangement de la faune, dégradation de la végétation <u>Permanents</u> :
Entretien courant des équipements (sentiers notamment)	1 à 3 personnes, petit outillage manuel ou à dos, tracteur	Automne- hiver	<u>Temporaires</u> : <u>Permanents</u> : canalisation et sécurisation du public	<u>Temporaires</u> : dérangement de la faune, dégradation de la végétation <u>Permanents</u> :
Remplacement de la barrière d'entrée	1 à 3 personnes, 1 mini-pelle mécanique	Automne- Hiver	<u>Temporaires</u> : <u>Permanents</u> : limitation de l'intrusion de véhicules motorisés, accueil du public handicapé	<u>Temporaires</u> : dégradation de la végétation, dérangement de la faune <u>Permanents</u> :
Renaturation des chemins	1 à 3 personnes, 1 mini-pelle mécanique, tracteur	Automne- hiver	<u>Temporaires</u> : <u>Permanents</u> : réhabilitation paysagère, sécurisation et canalisation du public	<u>Temporaires</u> : dégradation de la végétation, dérangement de la faune, possible apparition d'espèces exotiques envahissantes <u>Permanents</u> :
Intégration paysagère et/ou déplacement des poubelles	1 à 3 personnes, petit outillage manuel ou à dos	Automne- hiver	<u>Temporaires</u> : <u>Permanents</u> : réhabilitation paysagère, sécurisation et canalisation du public, limitation des dépôts de déchets	<u>Temporaires</u> : dérangement de la faune <u>Permanents</u> :

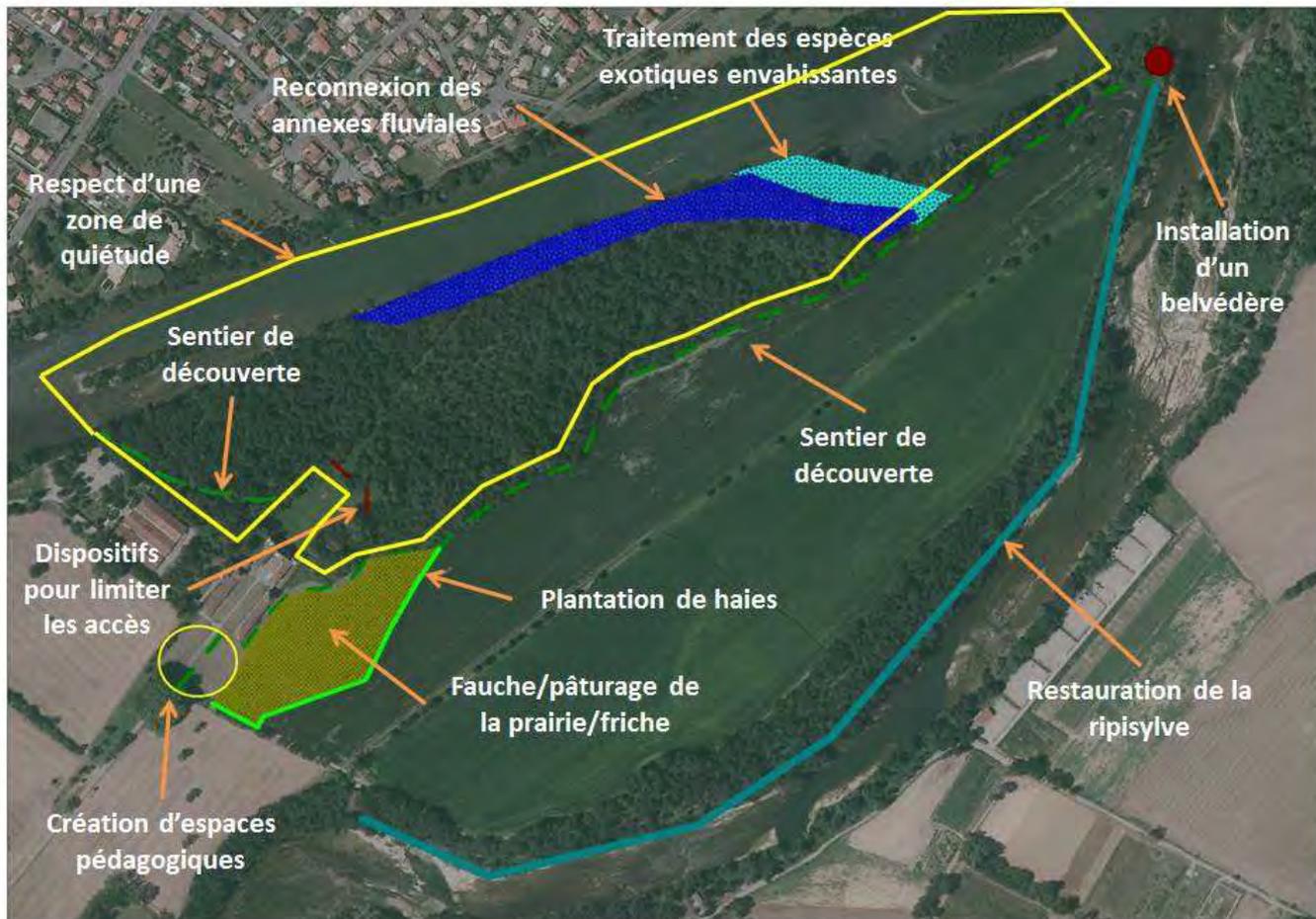
AC 32 – Aménagement du site de la confluence et des abords du Château Bertier pour leur découverte et leur mise en valeur

Objectifs opérationnels	Prérequis ou actions en lien
<p>Poursuivre l'aménagement des portes d'entrée pour la visite et la découverte de la RNR</p> <p>Organiser la fréquentation et l'accueil du public</p>	<p>Cahier de gestion du site classé</p> <p>AC01 – Suivi et expérimentation de mesures de prévention vis-à-vis des espèces exotiques envahissantes</p> <p>AC02 – Mise en œuvre du plan de circulation</p> <p>AC03 – Mise en place et entretien d'une signalétique d'information et de sensibilisation</p> <p>AC08 – Sensibilisation et accompagnement des collectivités et propriétaires privés</p> <p>AC11 – Animation territoriale sur les thématiques agricoles</p> <p>AC15 – Protection, restauration et entretien des berges et des végétations riveraines</p> <p>AC16 – Participation et expérimentation de travaux pour la restauration du fonctionnement hydromorphologique du territoire</p> <p>AC18 – Amélioration de la maîtrise foncière dans un territoire d'opportunité</p> <p>AC24 – Entretien des prairies</p> <p>AC37 – Création et valorisation de sentiers et d'équipements pédagogiques</p> <p>AC38 – Aménagement et animation d'une Maison de la Réserve et de la Confluence</p>
Descriptif et localisation	
<p>Le confluent de l'Ariège et de la Garonne, comprenant le Château Bertier et son parc, est un site classé au titre de la loi sur les paysages et bénéficie depuis 2015 d'un cahier de gestion, qui définit le sens qu'il convient de donner à l'évolution de ses paysages et aux moyens de mieux découvrir et connaître ce territoire. Six orientations d'aménagement ont été définies pour « retrouver une unité du site, dans le respect des valeurs qui ont donné lieu à son classement et construire un projet de transmission évolutif » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Percevoir la confluence Ariège-Garonne ; - Remettre la valeur écologique et naturelle au premier plan ; - Réorienter l'activité agricole pour retrouver un équilibre ; - Retrouver la valeur du patrimoine bâti par un projet de reconversion ; - Développer un accès public maîtrisé ; - Définir une gouvernance adaptée pour la mise en œuvre du cahier de gestion. <p>Dans la lignée de ce document de référence, plusieurs opérations d'aménagement pour l'accueil du public et de valorisation pédagogique seront engagées au titre de la RNR :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création et valorisation d'un sentier pédagogique et de découverte entre le Château Bertier et la confluence (cf. Action AC37) ; - Installation d'une signalétique d'accueil et directionnelle (cf. Action AC03) ; - Installation d'un belvédère pour l'observation de la confluence ; - Valorisation des éléments du petit patrimoine bâti : croix directionnel, anciens fossés et ponts de pierre... ; - Création et valorisation d'un ou des espaces pédagogiques (parcours, plantations, équipements...) autour du Château Bertier, en lien avec la création d'un espace muséographique (cf. Action AC38) ; <p>Afin de concilier cette ouverture au public, des aménagements seront installés pour maintenir la quiétude du bois derrière le Château (signalétique, barrière).</p> <p>En parallèle, un entretien courant, le remplacement et le nettoyage des équipements seront nécessaires (sentiers et balisage, petits mobiliers, ...), ainsi que la collecte et l'évacuation des déchets.</p> <p>Des opérations paysagères et pour l'amélioration de l'état de conservation des milieux naturels seront également mises en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entretien de la prairie/friche au droit du château : par broyage, fauchage ou pâturage. Un entretien par fauche ou pâturage nécessite la recherche d'un éleveur et la mise en place d'équipements (citerne d'eau et abreuvoir, clôtures). La zone concernée et les périodes d'entretien doivent respecter certaines préconisations (cf. Action AC24) ; - Plantation de haies autour de la prairie/friche au droit du château (zone tampon avec les espaces agricoles, intégration paysagère) ; - Interventions localisées sur les espèces végétales exotiques envahissantes, en particulier sous la ligne RTE (Renouée du Japon – Cf. Action AC01) ; - Reconnexion des annexes fluviales dans le bois du château (cf. Action AC16) ; - Restauration des végétations riveraines le long de l'Ariège (cf. Annexe AC15) ; - Non intervention dans le bois derrière le Château Bertier. 	

Des fiches techniques à destination des agents des collectivités seront rédigées (cf. Action AC08).

En parallèle, le gestionnaire accompagnera la municipalité dans son projet d'installation d'une activité maraîchère autour de la Muscadelle, en partie classé en RNR (Cf. Action AC11).

Enfin, une attention particulière sera portée sur l'évolution future des espaces agricoles de la confluence et de l'ancien site dit du « Gipsy » (cf. Action AC18) : veille, sensibilisation, concertation...



Résultats attendus		Evaluation et suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Information, sensibilisation et canalisation du public, limitation de la dégradation des milieux - Respect de la réglementation - Amélioration des conditions et de la qualité d'accueil du public et de visite - Valorisation des potentiels pédagogiques du site 		<ul style="list-style-type: none"> - Suivi de la fréquentation - Nombre d'infractions et d'atteintes à l'environnement - Volumes des déchets collectés - Enquête de fréquentation (satisfaction) - Temps passé, nature et montants des travaux (factures) - Etat des sentiers et des équipements, nombre d'équipements dégradés et/ou remplacés - Suivi des espèces envahissantes - Observatoire photographique - Etat de conservation des prairies et suivi de l'expérimentation de fauche/pâturage de la prairie/friche au droit du château
Maître d'œuvre	Partenaires financiers	Partenaires techniques
NMP, Muretain Agglomération, Commune de Pinsaguel, Agriculteur / Eleveur, Prestataires	Région, Agence de l'Eau Adour-Garonne, Département, Muretain Agglomération, Commune de Pinsaguel, FEDER	ConfluenceS, Muretain Agglomération, Commune de Pinsaguel, Arbres et Paysages d'Autan, CAMINAREM, SAFER, Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées, CATEZH Garonne, SMEAG, Amis de la Cité des confluences, DDT, DREAL

Calendrier et budget prévisionnel									
Code	Opération	Prio.	Frais fonct./inv.	Agents	2017	2018	2019	2020	2021
AC32-TU01	Création d'un sentier de découverte	1	Collation et matériel : 500€	NMP	2 j				
				Pinsaguel	4 j				
Cf	Valorisation pédagogique du sentier	/	Cf. Action AC37	NMP				Cf. AC37	
Cf	Installation d'une signalétique d'accueil et directionnelle	/	Cf. Action AC03	NMP	Cf. AC03				
AC32-PI02	Installation d'un belvédère	3	Equipement : 100 000 €	NMP			3 j		
				Pinsaguel			2 j		
AC32-PI03	Création d'un espace pédagogique	2	A définir	NMP			A définir	A définir	
AC32-TU02	Dispositif pour limiter les accès	1	Equipement : cf. Prog 2016	NMP	2 j	0,5 j	0,5 j	0,5 j	0,5 j
				Pinsaguel	2 j				
Cf	Entretien de la prairie/friche au droit du château	/	Cf. Action AC24	NMP	Cf. AC24	Cf. AC24	Cf. AC24	Cf. AC24	Cf. AC24
				Pinsaguel					
AC32-TU03	Plantation de haies	2	Plants : 370 ml, soit 2 000 €	NMP		2 j			
				Pinsaguel		4 j			
Cf	Interventions localisées sur les espèces exotiques envahissantes	/	Cf. Action AC01	NMP	Cf. AC01				
Cf	Reconnexion des annexes fluviales	/	Cf. Action AC16	NMP		Cf. AC16			
Cf	Restauration des végétations riveraines	/	Cf. Action AC15	NMP					Cf. AC15
Cf	Accompagnement de la commune pour l'installation d'une activité maraîchère		Cf. Action AC11	NMP	Cf. AC11				
Cf	Veille sur l'évolution des espaces agricoles et de la zone du « Gipsy »		Cf. Action AC18	NMP	Cf. AC18				

Evaluation des incidences dans le cadre d'une demande d'autorisation auprès du Conseil régional				
Opérations	Moyens mobilisés	Période de réalisation	Effets positifs	Effets négatifs secondaires
Création d'un sentier de découverte	10 à 20 personnes, débroussailleuse à dos et outillage manuel	Automne-Hiver	<u>Temporaires</u> : <u>Permanents</u> : évitement d'une zone sensible pour la faune, canalisation et sécurisation du public	<u>Temporaires</u> : dérangement de la faune, dégradation de la végétation <u>Permanents</u> : augmentation de la fréquentation (à canaliser et maîtriser)
Installation d'un belvédère	1 à 10 personnes, petit outillage manuel et à dos, véhicules motorisés, 1 mini-pelle mécanique	Automne-Hiver	<u>Temporaires</u> : <u>Permanents</u> : sensibilisation du public et éducation à l'environnement	<u>Temporaires</u> : dégradation de la végétation, dérangement de la faune, <u>Permanents</u> : intégration paysagère à considérer, augmentation de la fréquentation (à canaliser et maîtriser)
Dispositif pour limiter les accès	Outillage manuel et à dos, 1 à 3 personnes	Automne-Hiver	<u>Temporaires</u> : <u>Permanents</u> : évitement d'une zone sensible pour la faune, canalisation et sécurisation du public	<u>Temporaires</u> : dérangement de la faune, dégradation de la végétation <u>Permanents</u> :
Plantation de haies	Outillage manuel et à dos, 10 à 20 personnes	Automne-Hiver	<u>Temporaires</u> : <u>Permanents</u> : restauration de corridors écologiques, écran végétal	<u>Temporaires</u> : dérangement de la faune <u>Permanents</u> :

AC 33 – Renaturation et mise en valeur des bords d’Ariège sur Pinsaguel

Objectifs opérationnels	Prérequis ou actions en lien
Poursuivre l’aménagement des portes d’entrée pour la visite et la découverte de la RNR Organiser la fréquentation et l’accueil du public	AC01 – Suivi et expérimentation de mesures de prévention vis-à-vis des espèces exotiques envahissantes AC08 – Sensibilisation et accompagnement des collectivités et propriétaires privés AC15 – Protection, restauration et entretien des berges et des végétations riveraines AC37 – Création et valorisation de sentiers et d’équipements pédagogiques
Descriptif et localisation	
<p>Les bords d’Ariège entre la salle de la Muscadelle jusqu’aux limites communales avec Pins-Justaret sont voués à la promenade et à la détente. Les aménagements et le traitement de la végétation réalisés jusqu’à ce jour s’apparentent plus à un espace vert urbain et non à un espace naturel classé en RNR.</p> <p>Plusieurs opérations seront donc réalisées de manière à « renaturer » le site et pour le valoriser auprès du public :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plantation de haies comme barrières visuelles au niveau des points noirs paysagers (station de pompage du SIVOM Plaine Ariège Garonne, complexe sportif, chemin d’exploitation...); - Restauration des végétations riveraines en conservant des fenêtres paysagères sur l’Ariège (cf. Action AC15) ; - Traitement végétal des espaces de transition entre les lotissements et zones habitées, et la RNR, en particulier au niveau de la Muscadelle (en lien avec le projet communal de jardin médiéval) ; - Remplacement des vieux mobiliers (bancs, poubelles) et installation de nouveaux (table de pique-nique) ; - Création d’un parcours pédagogique le long du sentier de bord de berge (cf. Action AC37) ; - Installation d’une barrière sélective (passage à vélo et poussette) au niveau de « la Goutine » permettant l’accès aux cycles et aux personnes à mobilité réduite ; - Traitement de l’ancienne station de pompage au nord de la Muscadelle. <p>Un entretien courant, un nettoyage et un remplacement des équipements seront nécessaires (sentiers et balisage, petits mobiliers, ...), ainsi que la collecte et l’évacuation des déchets.</p> <p>En parallèle, les modes de gestion différenciée de la végétation seront amplifiés, avec le respect des préconisations suivantes (cf. Figure ci-après) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Abattage sélectif et ciblé sur les arbres menaçant de chuter afin de sécuriser les sentiers et chemins ou penchant exagérément sur l’Ariège afin d’éviter la création d’embâcles ; - Absence de fauchage, broyage ou débroussaillage sous les arbres et arbustes de la végétation riveraine. Respecter une bande de 5 mètres a minima depuis le haut de berge sans intervention ; - Conservation d’une bande enherbée traitée de manière différenciée entre la végétation riveraine et les chemins et sentiers, avec au maximum 2 à 3 fauches par an, dans l’idéal au début du printemps et à l’automne voire au cours de l’été ; - Interventions localisées sur les espèces végétales exotiques envahissantes (Robinier faux-acacia en particulier – Cf. AC01) ; - Mise en protection de la station d’Eufragie à larges feuilles <i>Parentucellia latifolia</i> (avec absence de remaniement et d’aménagement) et fauche annuelle, voire répétée plusieurs fois, avant le 10 mars ou après le 31 mai. <p>Des fiches techniques à destination des agents des collectivités seront rédigées (cf. Action AC08).</p>	

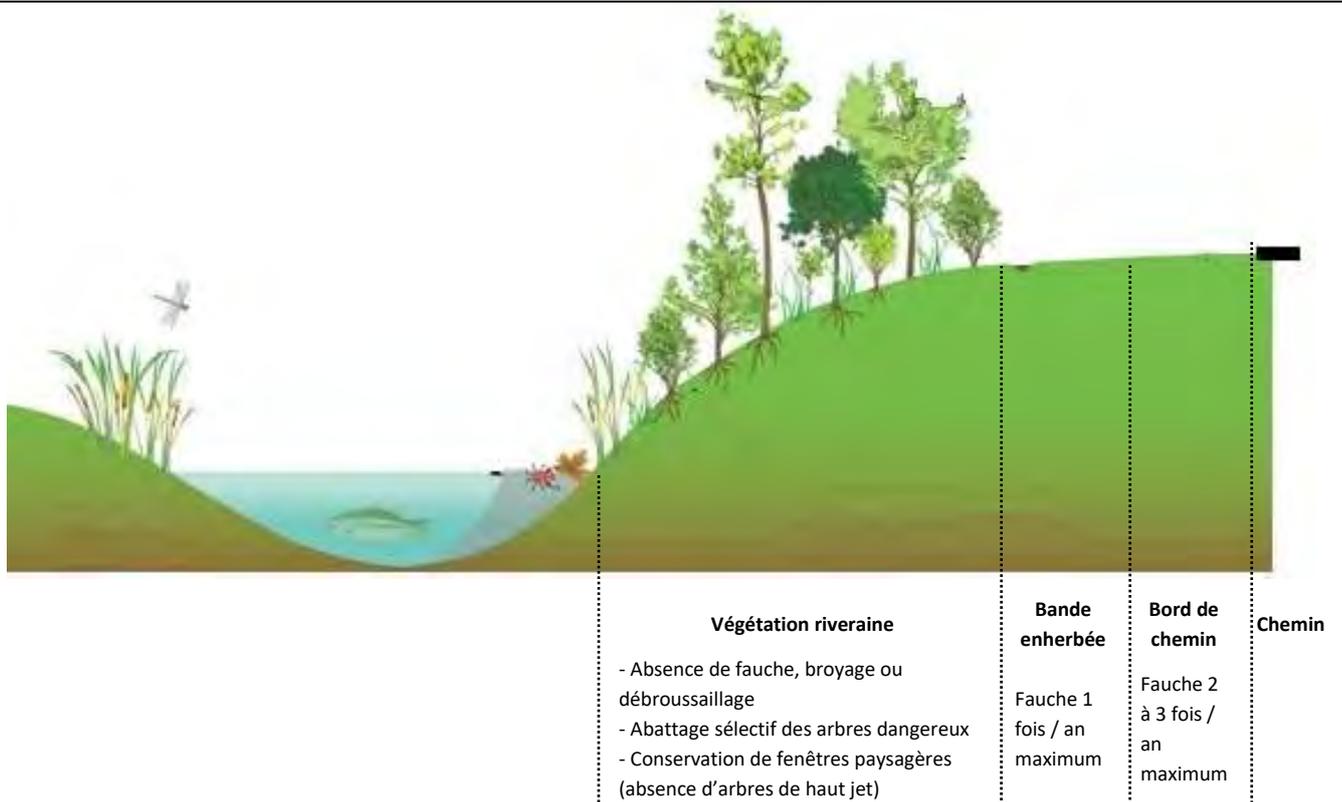
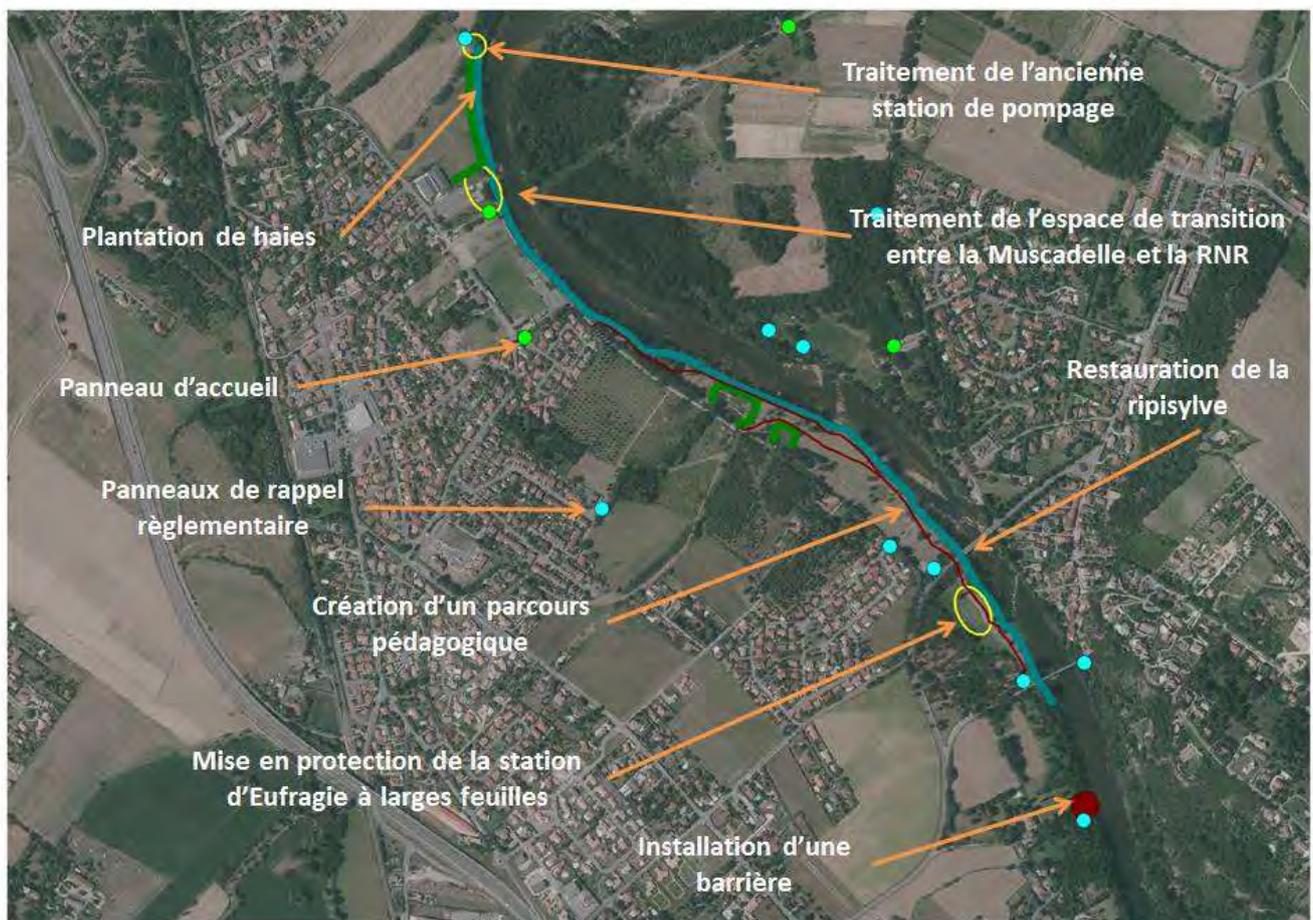


Figure 4 – Schéma d'entretien raisonné des berges le long de l'Ariège



Résultats attendus				Evaluation et suivi					
<ul style="list-style-type: none"> - Information, sensibilisation et canalisation du public, limitation de la dégradation des milieux - Amélioration des conditions et de la qualité d'accueil du public et de visite - Renforcement de la vocation naturelle du ramier, amélioration de lisibilité du territoire - Valorisation des potentiels pédagogiques du ramier - Respect de la réglementation - Restauration d'une végétation riveraine diversifiée et fonctionnelle 				<ul style="list-style-type: none"> - Suivi de la fréquentation - Nombre d'infractions et d'atteintes à l'environnement - Volumes des déchets collectés - Enquête de fréquentation (satisfaction) - Temps passé, nature et montants des travaux (factures) - Etat des sentiers et des équipements, nombre d'équipements dégradés et/ou remplacés - Suivi des espèces envahissantes - Observatoire photographique - Etat de conservation des végétations riveraines - Suivi de la station d'Eufragie à larges feuilles 					
Maître d'œuvre		Partenaires financiers		Partenaires techniques					
NMP, Commune de Pinsaguel, Prestataires		Région, Agence de l'Eau Adour-Garonne, Département, Muretain Agglomération, Commune de Pinsaguel, FEDER		ConfluencesS, Muretain Agglomération, Commune de Pinsaguel, Arbres et Paysages d'Autan, SAFER, CAMINAREM, Association LIA, Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées, CATeZH Garonne, SMEAG, DDT, DREAL					
Calendrier et budget prévisionnel									
Code	Opération	Prio.	Frais fonct./inv.	Agents	2017	2018	2019	2020	2021
AC33-TU01	Plantation de haies au ramier de Pinsaguel	2	Plants : 560 ml, soit 2 800 €	NMP	2 j		2 j		
				Pinsaguel	A définir		A définir		
Cf	Restauration des végétations riveraines au ramier de Pinsaguel	/	Cf. Action AC15	NMP	Cf. AC15	Cf. AC15			
				Pinsaguel					
AC33-TU02	Remplacement des vieux mobiliers au ramier de Pinsaguel	2	Banc : 12*800€, soit 9 600 € Poubelles : 10 * 600€, soit 6 000 €	NMP	2 j				
				Pinsaguel	15 j				
Cf	Création d'un parcours pédagogique au ramier de Pinsaguel	/	Cf. Action AC37	NMP	Cf. AC37				
				Pinsaguel					
AC33-TU03	Installation d'une barrière sélective au niveau de « la Goutine »	2	Mobilier et pose : 6 000 €	NMP		2 j			
				Pinsaguel		2 j			
AC33-TU04	Traitement de l'ancienne station de pompage au ramier de Pinsaguel	3	A définir	NMP	A définir				
AC33-TE01	Gestion différenciée de la végétation et entretien des équipements du ramier de Pinsaguel	1	/	NMP	0,5 j	0,5 j	0,5 j	0,5 j	0,5 j
				Pinsaguel	15 j	15 j	15 j	15 j	15 j
cf	Intervention localisée sur les espèces exotiques envahissantes au ramier de Pinsaguel	/	Cf. Action AC01	NMP	Cf. Action AC01				
				Pinsaguel					

Evaluation des incidences dans le cadre d'une demande d'autorisation auprès du Conseil régional				
Opérations	Moyens mobilisés	Période de réalisation	Effets positifs	Effets négatifs secondaires
Plantation de haies	Outillage manuel et à dos, 10 à 20 personnes	Automne- Hiver	<u>Temporaires</u> : <u>Permanents</u> : restauration de corridors écologiques, écran végétal	<u>Temporaires</u> : dérangement de la faune <u>Permanents</u> :
Remplacement des vieux mobiliers	1 à 3 personnes, petit outillage manuel ou à dos, véhicule motorisé	Automne- hiver	<u>Temporaires</u> : <u>Permanents</u> : réhabilitation paysagère, sécurisation et canalisation du public, limitation des dépôts de déchets	<u>Temporaires</u> : dérangement de la faune <u>Permanents</u> :
Installation d'une barrière sélective	1 à 3 personnes, 1 mini-pelle mécanique	Automne- Hiver	<u>Temporaires</u> : <u>Permanents</u> : limitation des intrusions de véhicules motorisés	<u>Temporaires</u> : dégradation de la végétation, dérangement de la faune <u>Permanents</u> :
Entretien courant des équipements (sentiers notamment)	1 à 3 personnes, petit outillage manuel ou à dos, gyrobroyage	Automne- hiver	<u>Temporaires</u> : <u>Permanents</u> : canalisation et sécurisation du public	<u>Temporaires</u> : dérangement de la faune, dégradation de la végétation <u>Permanents</u> :

AC 34 – Aménagement de la porte d’entrée de Pins-Justaret

Objectifs opérationnels	Prérequis ou actions en lien
Poursuivre l’aménagement des portes d’entrée pour la visite et la découverte de la RNR Organiser la fréquentation et l’accueil du public	AC01 – Suivi et expérimentation de mesures de prévention vis-à-vis des espèces exotiques envahissantes AC02 – Mise en œuvre du plan de circulation AC03 – Mise en place et entretien d’une signalétique d’information et de sensibilisation AC07 – Police et surveillance AC08 – Sensibilisation et accompagnement des collectivités et propriétaires privés AC15 – Protection, restauration et entretien des berges et des végétations riveraines

Descriptif et localisation

L’intrados de Pins-Justaret subit une fréquentation élevée, en particulier les soirées en fin de semaine et les WE, de mai à septembre. Néanmoins, il ne bénéficie d’aucun aménagement ou équipement particulier pour accueillir et canaliser cette fréquentation. Les rares équipements sont par ailleurs rapidement saturés. Les incidences sont multiples, notamment le stationnement de véhicules dans des secteurs interdits ou gênants pour la circulation (et l’arrivée des secours), le rejet de déchets et détritux, la dégradation et le piétinement de la végétation, des foyers de feu au sol...

A proximité immédiate de l’intrados, une base verte proposant un espace de détente et de loisirs avec des tables de pique-nique se situe près de l’Ariège. Cet espace ne bénéficie malheureusement pas d’une valorisation.

Plusieurs opérations sont donc prévues pour améliorer l’état paysager et naturel de l’intrados, ainsi que l’accueil du public au regard de ses enjeux écologiques avec la volonté de transférer une partie de la fréquentation vers la base verte :

- Fermeture des faux-sentiers et balisage (cf. Action AC02) ;
- Gestion des espèces végétales exotiques envahissantes (cf. Action AC01) ;
- Mise en défens et restauration des berges et de leur végétation (cf. Action AC15) ;
- Installation d’une signalétique d’accueil et directionnelle (cf. Action AC03) ;
- Installation de poubelles aux entrées de l’intrados et de la base verte ;
- Installation de barrières sélectives (passage à vélo et poussette) permettant l’accès aux cycles et aux personnes à mobilité réduite ;
- Renforcement de la vocation détente et loisirs de la base verte, avec l’installation d’une signalétique directionnelle routière et pédestre, ainsi que la pose de barbecues près des tables de pique-nique ;

En parallèle, un **entretien courant**, un **nettoyage** et un **remplacement des équipements** seront nécessaires (sentiers et balisage, petits mobiliers, ...), ainsi que la **collecte et l’évacuation des déchets**.

Enfin, un travail en concertation avec la Commune, ainsi qu’avec les services de l’Etat concernés, devra être initié pour la **gestion du stationnement** (stationnement dangereux ou gênant pour les accès secours, flux de personnes non encadré).

Des fiches techniques à destination des agents des collectivités seront rédigées (cf. Action AC08).

Les actions de répression (cf. Action AC07) doivent être découplées de cette action, en particulier concernant le stationnement interdit le long des voies d’accès.



Résultats attendus					Evaluation et suivi				
<ul style="list-style-type: none"> - Formalisation d'une porte d'entrée de la RNR - Information, sensibilisation et canalisation du public, limitation de la dégradation des milieux - Amélioration des conditions et de la qualité d'accueil du public et de visite - Respect de la réglementation - Restauration de la végétation et des berges 					<ul style="list-style-type: none"> - Suivi de la fréquentation - Nombre d'infractions et d'atteintes à l'environnement - Volumes des déchets collectés - Enquête de fréquentation (satisfaction) - Temps passé, nature et montants des travaux (factures) - Etat des sentiers et des équipements, nombre d'équipements dégradés et/ou remplacés - Suivi des espèces envahissantes - Observatoire photographique - Etat de conservation de la végétation et des berges 				
Maître d'œuvre		Partenaires financiers			Partenaires techniques				
NMP Commune de Pins-Justaret Prestataires		Région, Agence de l'Eau Adour-Garonne, Département, Muretain Agglomération, Commune de Pins-Justaret, FEDER			ConfluenceS, Muretain Agglomération, Commune de Pins-Justaret, Arbres et Paysages d'Autan, SAFER, CAMINAREM, Association LIA, Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées, CATeZH Garonne, SMEAG, DDT, DREAL				
Calendrier et budget prévisionnel									
Code	Opération	Prio.	Frais fonct./inv.	Agents	2017	2018	2019	2020	2021
Cf	Fermeture des faux-sentiers et balisage à l'intrados de Justaret	/	Cf. Action AC02	NMP	Cf. AC02				
Cf	Gestion des espèces végétales exotiques envahissantes à l'intrados de Justaret	/	Cf. Action AC01	NMP	Cf. AC01				
Cf	Mise en défens et restauration des berges et de leur végétation à l'intrados de Justaret	/	Cf. Action AC15	NMP	Cf. AC15				
Cf	Installation d'une signalétique d'accueil et directionnelle à l'intrados de Justaret	/	Cf. Action AC03	NMP	Cf. AC03				
AC34-AD01	Concertation pour l'amélioration de la gestion du stationnement	1	/	NMP	2 j	2 j	2 j	2 j	2 j
AC34-TU01	Installation de poubelles à l'intrados de Justaret	1	Mobilier : 600€ / unité, soit environ 2 000 €	NMP	2 j				
				Pins-Justaret	2 j				
AC34-TU02	Installation d'une signalétique directionnelle routière à Justaret	2	Lame signalétique : 250€ / unité, soit 750€	NMP		2 j			
				Pins-Justaret		2 j			
AC34-TU03	Pose de barbecues à la base verte de Justaret	1	Mobilier : 1 000 € / unité, soit 3 000 €	NMP		2 j			
				Pins-Justaret		3 j			
AC34-TU04	Installation de barrières sélectives sur le ramier de Pins-Justaret	2	Mobilier et pose : 15 000 €	NMP			2 j		
				Pins-Justaret			6 j		

Evaluation des incidences dans le cadre d'une demande d'autorisation auprès du Conseil régional

Opérations	Moyens mobilisés	Période de réalisation	Effets positifs	Effets négatifs secondaires
Installation de poubelles	1 à 3 personnes, petit outillage manuel et à dos	Automne-hiver	<u>Temporaires</u> : <u>Permanents</u> : réhabilitation paysagère, sécurisation et canalisation du public, limitation des dépôts de déchets	<u>Temporaires</u> : dérangement de la faune <u>Permanents</u> :
Installation de barrières sélectives	1 à 3 personnes, 1 mini-pelle mécanique	Automne-Hiver	<u>Temporaires</u> : <u>Permanents</u> : limitation des intrusions de véhicules motorisés	<u>Temporaires</u> : dégradation de la végétation, dérangement de la faune <u>Permanents</u> :

AC 34bis – Mise en valeur de la Réserve Naturelle depuis Pech David

Objectifs opérationnels	Prérequis ou actions en lien
Poursuivre l'aménagement des portes d'entrée pour la visite et la découverte de la RNR Organiser la fréquentation et l'accueil du public	AC02 – Mise en œuvre du plan de circulation AC03 – Mise en place et entretien d'une signalétique d'information et de sensibilisation AC07 – Police et surveillance AC08 – Sensibilisation et accompagnement des collectivités et propriétaires privés AC15 – Protection, restauration et entretien des végétations riveraines AC24 – Entretien des prairies AC37 – Création et valorisation de sentiers et d'équipements pédagogiques et d'interprétation

Descriptif et localisation

Depuis le magnifique panorama des coteaux de Pech David, la Réserve Naturelle se découvre, tout comme son rôle de poumon vert, dans le prolongement de l'espace urbain. Ce large point de vue donne à voir sur la vallée de la Garonne et la ville de Toulouse ; il se prête fortement à une valorisation et à une interprétation de la Réserve Naturelle.

En rive droite de Garonne, la Réserve Naturelle comprend des coteaux plus ou moins boisés et des falaises terreuses. Ils sont le refuge d'une faune et d'une flore d'affinité thermophile et même méditerranéenne, comme l'Azuré du Serpolet (*Maculinea arion*), la Fauvette mélanocéphale (*Sylvia melanocephala*), l'Ocellé de la Canche (*Pyronia cecilia*), la Trigonelle de Montpellier (*Trigonella monspeliaca*), le Gaillet glauque (*Galium glaucum*), la Decticelle côtière (*Platycleis affinis*), etc. Ces falaises sont également le domaine du Grand-duc d'Europe (*Bubo bubo*), qui apprécie la protection du site pour se reproduire, bien que des dérangements récurrents soient notés, notamment par des promeneurs et une activité d'aéromodélisme.

Une partie des coteaux est valorisée par la Régie Municipale Agricole pour des productions agricoles sous label « Agriculture Biologique » ; ces espaces sont favorables à une flore messicole menacée ailleurs.

En périphérie immédiate de la Réserve, la base de loisirs de Pech David attire de nombreux visiteurs qui profitent de vastes espaces verts et des aménagements dédiés : parcs et jardins, aires de pique-nique, aires de jeu pour enfants, parcours de tir à l'arc, espaces réservés aux associations de dressage canin, club d'équitation, etc. Ces derniers peuvent y accéder en vélo en empruntant le « réseau vert » de l'agglomération (VTT, randonnée). Ce parc urbain ne fait pas réellement partie du territoire de la Réserve naturelle, mais par sa présence imposante et les points de vue exceptionnels qu'il offre, ce parc est un point de repère important à ne pas négliger.

Plusieurs opérations sont donc prévues pour améliorer l'état de conservation des habitats naturels inscrits dans le périmètre de la Réserve Naturelle, ainsi que pour valoriser la Réserve « ex-situ », depuis la base de Pech David :

- Canalisation du public au niveau des falaises de Pech David, limitation des accès, fermeture des faux-sentiers et balisage (cf. Action AC02) ;
- Entretien des prairies (cf. Action AC24) ;
- Installation d'une signalétique d'accueil et directionnelle (cf. Action AC03) ;
- Installation d'une signalétique de prévention des risques au niveau des falaises (cf. Action AC03) ;
- Création d'un sentier pédagogique et d'interprétation le long de la falaise et des points de vue sur la Garonne et la Réserve Naturelle (cf. AC37).

En parallèle, un **entretien courant, un nettoyage et un remplacement des équipements** seront nécessaires (sentiers et balisage, petits mobiliers, ...), ainsi que la **collecte et l'évacuation des déchets**.

Par ailleurs, la rive gauche bénéficiera d'un entretien de la piste (cf. AC02) et surtout de la restauration des végétations riveraines (cf. AC15).

Des fiches techniques à destination des agents des collectivités seront rédigées (cf. Action AC08).

Les actions de répression (cf. Action AC07) doivent être découplées de cette action, en particulier concernant le respect de l'interdiction de sortir des sentiers (au niveau des falaises) et de pratiquer une activité d'aéromodélisme.



Résultats attendus				Evaluation et suivi					
- Information, sensibilisation et canalisation du public, limitation de la dégradation des milieux - Amélioration des conditions et de la qualité d'accueil du public et de visite - Respect de la réglementation - Valorisation des points de vue et des potentiels pédagogiques				- Suivi de la fréquentation - Nombre d'infractions et d'atteintes à l'environnement - Enquête de fréquentation (satisfaction) - Temps passé, nature et montants des travaux (factures) - Etat des sentiers et des équipements, nombre d'équipements dégradés et/ou remplacés - Observatoire photographique - Etat de conservation de la végétation et des falaises					
Maître d'œuvre		Partenaires financiers		Partenaires techniques					
NMP Toulouse Métropole Commune de Toulouse Prestataires		Région, Agence de l'Eau Adour-Garonne, Département, Toulouse Métropole, Commune de Toulouse, FEDER		ConfluenceS, Toulouse Métropole, Commune de Toulouse, Arbres et Paysages d'Autan, SAFER, CAMINAREM, Association LIA, Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées, CATeZH Garonne, SMEAG, DDT, DREAL					
Calendrier et budget prévisionnel									
Code	Opération	Prio.	Frais fonct./inv.	Agents	2017	2018	2019	2020	2021
Cf	Canalisation du public au niveau des falaises de Pech David	2	Cf. Action AC02	NMP	Cf. AC02				
AC34-TE01	Entretien de la piste d'accès en rive gauche de Toulouse	3	/	NMP	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
				Toulouse	2	2	2	2	2
Cf	Installation d'une signalétique d'accueil	1	Cf. Action AC03	NMP	Cf. AC03				
				Toulouse					
Cf	Installation d'une signalétique de prévention des risques	1	Cf. Action AC03	NMP	Cf. AC03				
				Toulouse					
Cf	Broyage des prairies sous Pech David	1	Cf. Action AC24	NMP	Cf. AC24				
				Toulouse					
Cf	Aménagement et valorisation du sentier de Pech David	3	Cf. Action AC37	NMP				Cf. AC37	
				Toulouse				Cf. AC37	
Cf.	Restauration des végétations riveraines sur Toulouse rive gauche	2	Cf. Action AC15	NMP	Cf. AC15				
				Toulouse	Cf. AC15				

Evaluation des incidences dans le cadre d'une demande d'autorisation auprès du Conseil régional				
Opérations	Moyens mobilisés	Période de réalisation	Effets positifs	Effets négatifs secondaires
Aménagement du sentier de Pech David (pose de mobiliers et de pupitres adaptés au public)	1 à 10 personnes, 1 mini-pelle mécanique	Eté-Automne	<u>Temporaires</u> : <u>Permanents</u> : sensibilisation du public et éducation à l'environnement	<u>Temporaires</u> : dégradation de la végétation, dérangement de la faune <u>Permanents</u> :

AC 35 – Aménagement et animation de bâtiments d'accueil et d'interprétation

Objectifs opérationnels	Prérequis ou actions en lien
<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre l'aménagement des portes d'entrée pour la visite et la découverte de la RNR - Renforcer l'offre pédagogique 	
Descriptif et localisation	
<p>Aménagement et animation d'une Maison de la Réserve et de la Confluence</p> <p>Une « Maison de la confluence et de la réserve » qui, en plus de l'accueil des services du gestionnaire de la réserve, proposera les espaces et infrastructures de découverte de la confluence Garonne-Ariège et de sa réserve.</p> <p>Les vocations de cet espace seront multiples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre à disposition un lieu dédié à la Garonne, son bassin versant, son histoire, son patrimoine, ses usages, ses zones humides... ; - Formaliser une porte d'entrée de la confluence et de la RNR, visible, connue et reconnue par tous ; - Accueillir et informer le public : informations généralistes et pratiques (accès, conditions de visite, règlement, etc.), informations spécialisées (sur la Garonne et son bassin versant, l'environnement, la biodiversité, les zones humides, le développement durable, etc.) ; - Donner un lieu convivial de vie et de rencontre de la RNR, où habitants, usagers, acteurs et itinérants du territoire pourront se retrouver, échanger, s'instruire et construire, assurant ainsi une réelle appropriation des enjeux de la confluence et les faisant devenir les premiers acteurs de protection (sentinelles) du territoire ; - Transmettre, faire découvrir et faire comprendre le bassin de la Garonne, le territoire de la RNR et ses composantes naturelles, culturelles, économiques, etc. (faune, flore, paysages, usages comme la chasse, la pêche..., histoire, identité, fonctionnement et fonctionnalité...) - Devenir un lieu privilégié de sensibilisation et de compréhension des interactions liant l'Homme et la Nature (dont la Garonne et les cours d'eau de manière générale, les zones humides, les cours d'eau...) et du fragile équilibre à conserver ou restaurer ; - Susciter un questionnement à propos des relations entre l'Homme et la nature, des impacts de ses comportements et de la nécessité de mettre en œuvre des actions de préservation ; - Motiver l'engagement du public en donnant les moyens aux visiteurs de se rendre acteurs dans la protection de l'environnement et de la biodiversité ; - Doter le personnel de la RNR d'installations fonctionnelles (bureau administratif et technique, stockage) ; - Constituer un pôle de compétence à l'échelle de la Garonne, dans les domaines de l'environnement, de la biodiversité et du développement durable en accueillant des associations partenaires dans ces domaines. <p>La Maison de la Réserve et de la Confluence pourra comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un espace d'accueil et d'information du public ; - Un espace muséographique permettant de guider le public à la découverte de la confluence au travers de plusieurs thématiques développées. Les outils et supports pédagogiques seront développés de manière ludique, didactique, esthétique et interactif ; - Une salle de conférence ou auditorium permettant d'organiser des réunions, colloques, séminaires ou conférences ; - Une salle multi-usages pouvant être dédiée à des expositions temporaires, des réunions (en prolongement de la salle de conférence), à l'accueil de groupes... ; - Un centre de ressources pédagogiques (bibliothèque, objets interprétatifs comme maquettes ou jeux, ordinateurs avec accès internet...). Des équipements pour des « travaux pratiques » comme une paillasse, loupes d'observation... pourraient être mis à disposition dans le cadre d'animations scolaires ou de formations ; - Des points d'observation sur la RNR depuis la terrasse et les tours du château ; - Des locaux techniques (bureaux, vestiaires, archives, stockages de matériel...) - Des espaces complémentaires (hall d'accueil, sanitaires...). <p>L'action prend donc en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le lancement d'une étude architecturale pour l'organisation des espaces ; - Le lancement d'une de conception de l'espace muséographique (scénographie) : objectifs fixés, thèmes et éléments abordés, fonctionnalité pour les visiteurs libres, groupes accompagnés ou non, concept et scénographie, mobiliers et aménagements nécessaires (et conditions de gestion et d'entretien, coûts) ... ; - Le lancement et le suivi des travaux et aménagements ; - La communication et la promotion des aménagements réalisés ; 	

- L'accueil et l'information du public sur place ;
- L'animation de la Maison de la Réserve et de la Confluence.

Le Château Bertier, classé monument historique, est la propriété de la commune de Pinsaguel depuis 2012. Inscrit au cœur de la RNR, une partie des bâtiments du château pourrait accueillir cette « Maison de la confluence et de la réserve ». Les bâtiments du château et de ses dépendances offrent en effet les superficies favorables à l'aménagement de salles de conférences, de lieux d'exposition et d'accueil de groupes, etc.

Aménagement et animation d'autres bâtiments d'accueil et d'interprétation

Plusieurs autres bâtis existants dans ou en périphérie du périmètre classé en RNR sont propriétés communales ou intercommunales, mais aussi privées. Certains d'entre eux pourraient être dédiés à l'animation de la RNR au travers d'un ou des espaces et infrastructures de découverte du territoire. Certains offrent en effet des superficies et des emplacements favorables à l'aménagement de lieux d'expositions et d'accueil de groupes par exemple. Leur requalification pourrait ainsi appuyer la démarche de découverte et de visite de la RNR et permettre également de développer des animations et programmes pédagogiques.

Sont ainsi potentiellement concernés :

- La Ferme de la Bouchonnade à l'entrée du Parc du Confluent (propriété communale de Portet/Garonne) ;
- L'ancien hangar industriel sur le ramier de Lacroix-Falgarde (propriété SICOVAL) ;
- L'ancien hangar industriel sur le ramier de la Riverotte (propriété privée) ;

Des démarches pourront être lancées pour la requalification de ce bâti. Elles comprendront en préalable des études de faisabilité (technique juridique, économique et financière) pour évaluer l'opportunité d'un possible aménagement.

L'action comprend donc :

- Une réflexion préalable avec les communes concernées sur les objectifs et les modalités de valorisation et d'utilisation de bâtiments pouvant potentiellement accueillir du public ;
- En partenariat avec les communes concernées, le lancement d'études de conception pour l'aménagement et la valorisation des bâtiments potentiels :
 - Objectifs fixés ;
 - Thème principal et éléments abordés ;
 - Fonctionnalité pour les visiteurs libres, les groupes accompagnés ou non ;
 - Concept et scénographie ;
 - Mobiliers et aménagements nécessaires (et conditions de gestion et d'entretien, coûts) ;
 - Etc.
- La mise en œuvre des études de conception et l'aménagement des futurs bâtiments d'accueil du public ;
- La communication et promotion des aménagements réalisés (cf. Action 06).

Résultats attendus		Evaluation et suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration et développement d'outils de sensibilisation et de l'offre pédagogique (outils et équipements) - Valorisation de bâtiments existants en sites d'accueil et d'interprétation - Sensibilisation des publics - Communication sur les enjeux de la RNR et les actions mises en œuvre - Satisfaction des visiteurs - Renforcement des partenariats - Contribution à la vie socio-économique du territoire - Mise à disposition d'un local technique et administratif pour les agents de la RNR 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions/échanges avec les communes et autres partenaires - Rapports des études de conception - Nature et montants des travaux engagés (facture, temps passé) - Nombre de journées d'ouverture de la Maison de la Réserve et des autres bâtiments - Nombre de visiteurs à la Maison de la Réserve et aux autres bâtiments - Enquête de fréquentation et de satisfaction
Maître d'œuvre	Partenaires financiers	Partenaires techniques
NMP Prestataires	Région, Agence de l'Eau Adour-Garonne, Département, Toulouse Métropole, SICOVAL, Muretain Agglomération, Communes, FEDER, Etat, Fondation de France	ConfluenceS, SICOVAL, Muretain Agglomération, Toulouse Métropole, Communes, AUAT, CAUE, ABF, FDPPMA, FDC, ONEMA, ONCFS, Société du Patrimoine du Muretain, Les Amis de Clermont-le-Fort, Les Amis de la Gleysette, Association du Patrimoine de Venerque, CBNPMP, CEN-MP, CPIE Terres toulousaines, MIGADO, Amis de la Cité des confluences, SMEAG, DDT, DREAL, RNF, associations et fédérations d'usagers...

Calendrier et budget prévisionnel								
Code	Opération	Prio.	Frais fonct./inv.	2017	2018	2019	2020	2021
AC35-SE01	Etude architecturale pour l'organisation des espaces de la future Maison de la Réserve	2	Cf. Prog 2016	Cf. Prog 2016				
AC35-SE02	Etude de conception de l'espace muséographique (scénographie) de la future Maison de la Réserve	2	Etude : A définir		10 j			
AC35-TU01	Lancement et suivi des travaux et aménagement de la Maison de la Réserve	2	Etude : A définir Travaux : A définir		10 j	10 j		
AC35-PI01	Accueil et information du public, animation de la Maison de la Réserve	2	A définir			A définir	A définir	A définir
AC35-SE03	Etude de la réhabilitation d'une partie de la ferme de la Bouchonnade à vocation d'accueil du public	2	Cf. Prog 2016	Cf. Prog 2016				
AC35-SE04	Etude de conception scénographique et pédagogique pour l'aménagement d'une partie de la ferme de la Bouchonnade	2	Etude : A définir			5 j		
AC35-TU02	Travaux de réhabilitation d'une partie de la ferme de la Bouchonnade à vocation d'accueil du public	2	Etude : A définir Travaux : A définir			10 j	10 j	
AC35-PI02	Accueil et information du public, animation de la Ferme de la Bouchonnade	2	A définir				A définir	A définir
AC35-AD01	Réflexion avec les communes pour la valorisation et l'utilisation d'autres bâtiments pour l'accueil du public	2	/	5 j	5 j	5 j	5 j	5 j
AC35-SE05	Etude architecturale de la réhabilitation d'autres bâtiments à vocation d'accueil du public	3	Cf. Prog 2016	Cf. Prog 2016				
AC35-SE06	Etudes d'aménagement et de valorisation d'autres futurs bâtiments d'accueil du public	3	A définir (20 à 30 000€ par étude)	A définir				
AC35-TU03	Aménagement d'autres futurs bâtiments d'accueil du public	3	A définir	A définir				
Cf	Communication et promotion des aménagements réalisés sur les bâtiments d'accueil du public	/	Cf. Action 06	Cf. Action 06				

AC 36 – Création et animation d'un parcours nautique de découverte de la RNR

Objectifs opérationnels	Prérequis ou actions en lien
Renforcer l'offre pédagogique	
Descriptif et localisation	
<p>L'objectif du projet est de mettre en valeur les éléments naturels, culturels et paysagers d'un parcours le long de la Garonne et de l'Ariège, au travers de plusieurs items :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Patrimoine historique et architectural ; - Patrimoine naturel (faune et flore) et paysager ; - Usages de l'eau ; - Vie, forme de la rivière ; - Espaces protégé et Réserve naturelle régionale. <p>Le projet vise donc à mettre en valeur des éléments qui se situent sur un tronçon entre Venerque et Toulouse, sur la rivière Ariège puis sur la Garonne (liste non exhaustive) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Patrimoine historique et architectural : Moulins à eau, ballastières, habitations, pont en fer de Lacroix, Chemin de halage, vestiges des ports, vestiges du pont à Portet, bacs, construction des hydravions, anciennes gravières... ; - Usages de l'eau : kayak et ses clubs, autres loisirs nautiques, irrigation agricole, pêche, chasse au gibier d'eau, énergie, eau potable, stations d'épuration, randonnée pédestre et équestre ; - Vie / forme de la rivière : régime des rivières, crues et inondations, fleuve imprévisible, étiage, érosion, niveaux d'eau, notion de bassin versant, source, embouchure, lit mineur, lit majeur, cycle de l'eau, couleur de l'eau... ; - Milieux : bras mort, ilots, falaises, chevelu, ripisylve, rapides, roches marneuses affleurantes... ; - Patrimoine naturel : Flore autochtone, flore invasive, faune, points de vue (Pyrénées), services écologiques ; - Espace protégé de type Réserve naturelle... <p>Outre ces points abordés, le parcours vise à éveiller les consciences citoyennes aux enjeux du patrimoine naturel et culturel du territoire, tout en évoluant au sein d'un espace protégé, la Réserve naturelle.</p> <p>Le public ciblé est varié, touchant aussi bien des visiteurs ou touristes désireux d'appréhender le milieu dans lequel ils évoluent en canoë ou en kayak, que le milieu scolaire qui souhaite associer la découverte du canoë-kayak à une découverte de l'environnement et d'un espace protégé, ainsi que des structures de canoë-kayak qui vont pouvoir proposer une offre plus riche à leurs adhérents.</p> <p>Le parcours nautique sera conçu en étroite collaboration avec les structures de canoë-kayak du territoire, à savoir : Canoë-Kayak Toulousain, Venerque Eaux Vives, Granhota, La Vague Portésienne, Canoë Kayak Club Plein Air de Colomiers, Comité Départemental de Canoë-Kayak et la Fédération Régionale de Canoë-Kayak.</p> <p>Il s'agira de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concevoir les fiches explicatives et un livret pédagogique permettant de mettre en valeur chacun des éléments présentés dans la description du projet ci-dessus ; - Concevoir des balises ou panneaux d'information permettant de se repérer sur la rivière pour trouver l'élément à mettre en valeur. - Plastifier les fiches explicatives et livret pédagogique pour les rendre durables, étanches et portatives pour que chacun des pagayeurs puisse en être doté et découvrir le parcours nautique de manière autonome ou encadrée. <p>En parallèle, un entretien courant des débarcadères sera nécessaire (sentiers et balisage, végétation...).</p>	
Résultats attendus	Evaluation et suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Développement de l'offre pédagogique (outils et équipements) - Sensibilisation des publics - Communication sur les enjeux de la RNR et les actions mises en œuvre - Renforcement des partenariats avec les structures de canoë-kayak - Participation à la vie locale 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de rencontres/échanges/réunions... pour la conception du parcours nautique - Etude de conception si prestation - Nature et montants des travaux (factures et temps passé) - Nature et montant du matériel renouvelé (factures, temps passé) - Nombre d'utilisateurs du parcours nautique - Enquête de satisfaction

Maître d'œuvre	Partenaires financiers			Partenaires techniques				
NMP	Etat/Direction régionale jeunesse, sports et cohésion sociale, Région, Agence de l'Eau Adour-Garonne, Département, Toulouse Métropole, SICOVAL, Muretain Agglomération, Communes, clubs locaux de canoë-kayak, Granhota, Comité Départemental de Canoë-Kayak, Fédération Régionale de Canoë-Kayak			ConfluenceS, Canoë-Kayak Toulousain, Venerque Eaux Vives, Granhota, La Vague Portésienne, Canoë Kayak Club Plein Air de Colomiers, Comité Départemental de Canoë-Kayak et la Fédération Régionale de Canoë-Kayak, APEV, SMEAG, DDT, DREAL, RNF				
Calendrier et budget prévisionnel								
Code	Opération	Prio.	Frais fonct./inv.	2017	2018	2019	2020	2021
AC36-PI01	Conception du parcours nautique en concertation avec les structures du Canoë-Kayak	1	/	5 j				
AC36-PI02	Mise en place des équipements du parcours nautique	1	Equipement : 3 000 € Edition livret pédagogique : 1 500 €	5 j				

Evaluation des incidences dans le cadre d'une demande d'autorisation auprès du Conseil régional				
Opérations	Moyens mobilisés	Période de réalisation	Effets positifs	Effets négatifs secondaires
Mise en place de balises le long de l'Ariège et de la Garonne	1 à 10 personnes, outillage manuel (perceuse)	Été-Automne	<u>Temporaires</u> : <u>Permanents</u> : sensibilisation du public, éducation à l'environnement	<u>Temporaires</u> : dérangement de la faune <u>Permanents</u> :

AC 37 – Création et valorisation de sentiers et d'équipements pédagogiques et d'interprétation

Objectifs opérationnels		Prérequis ou actions en lien
<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'offre pédagogique - Préserver et valoriser les patrimoines culturels et paysagers de la RNR 		
Descriptif et localisation		
<p>La RNR ne dispose pas encore de sentiers d'interprétation/pédagogique permettant la découverte et la compréhension des enjeux du territoire. Plusieurs sites ou sentiers ont cependant été aménagés de manière accueillir du public et se prêteraient à la mise en place d'une signalétique adaptée, pédagogique, permettant aux visiteurs de comprendre et de s'approprier les richesses de la RNR. Il s'agit notamment des sentiers suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sentier botanique de Clermont-le-Fort, à réactualiser avec les associations locales et la commune, en lien avec la table d'orientation ; - Sentier pour tous de Lacroix-Falgarde, à valoriser en partenariat avec le SICOVAL et la commune, en lien également avec la Maison de la Faune et le ponton sur l'Ariège ; - Sentier des ramiers d'Ariège à Pinsaguel, à valoriser en partenariat avec le Centre d'Initiatives Jeunes de la commune ; - Sentier de découverte de la confluence sur la commune de Pinsaguel ; - Sentiers dans le Parc du Confluent ; - Sentier de Pech David, à valoriser en partenariat avec le service des espaces verts de la mairie de Toulouse. <p>D'autres éléments du patrimoine naturel, culturel et paysager pourraient également bénéficier d'aménagement et équipements pédagogiques pour leur mise en valeur (cf. Action 47). Signalons notamment les tables d'orientation de Notre Dame des Coteaux à Vieille-Toulouse et du Pech de Venerque (aménagée par la commune et l'association du Patrimoine de Venerque).</p> <p>Une réflexion globale sera menée avec les partenaires et les acteurs de territoire, afin de décliner un plan d'interprétation sur le territoire et prioriser les aménagements à réaliser.</p> <p>De manière générale, pour chaque sentier, il s'agira de définir avec les partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les objectifs fixés ; - Thème principal et éléments abordés ; - Fonctionnalité pour les visiteurs libres, les groupes accompagnés ou non ; - Concept et scénographie ; - Mobiliers et aménagements nécessaires (et conditions de gestion et d'entretien, coûts) ; - Etc. <p>Les aménagements seront ensuite réalisés (fabrication et pose des panneaux notamment), ainsi que la communication et leur promotion (cf. Action 06).</p> <p>En parallèle, un entretien courant, le remplacement et le nettoyage des équipements seront nécessaires (petits mobiliers, équipements et aménagements pédagogiques).</p>		
Résultats attendus		Evaluation et suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Développement de l'offre pédagogique (outils et équipements) - Valorisation de sites d'accueil et d'interprétation - Sensibilisation des publics - Communication sur les enjeux de la RNR et les actions mises en œuvre - Renforcement des partenariats avec les structures d'éducation à l'environnement - Participation à la vie locale 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de rencontres/échanges/réunions... pour la définition des projets - Etudes de conception si prestation - Nombre de sentiers pédagogiques aménagés - Nature et montants des travaux (factures et temps passé) - Nature et montant du matériel renouvelé (factures, temps passé) - Nombre d'utilisateurs des sentiers aménagés - Enquête de satisfaction
Maître d'œuvre	Partenaires financiers	Partenaires techniques
NMP	Région, Agence de l'Eau Adour-Garonne, Département, Toulouse Métropole, SICOVAL, Muretain Agglomération, Communes, FEDER, Pays Sud Toulousain	ConfluenceS, Société du Patrimoine du Muretain, Les Amis de Clermont-le-Fort, Les Amis de la Gleysette, Association du Patrimoine de Venerque, MIGADO, CPIE Terres toulousaines, Toulouse Métropole, SICOVAL, Muretain Agglomération, Communes, APEV, CAMINAREM, Amis de la Cité des confluences, SMEAG, SMIVAL, DDT, DREAL, UMEN, RNF...

Calendrier et budget prévisionnel									
Code	Opération	Prio.	Frais fonct./inv.	Agents	2017	2018	2019	2020	2021
AC37-PI01	Réaménagement du sentier botanique de Clermont-le-Fort	2	Etude et équipement : 10 000 €	NMP		5 j			
				SICOVAL		4 j			
AC37-PI02	Valorisation pédagogique du parcours pour tous du ramier de Lacroix	1	Cf. Programme 2016	NMP	Cf. Programme 2016				
				SICOVAL	4 j				
AC37-PI03	Aménagement et valorisation du sentier sur le ramier de Pinsaguel	2	Etude et équipement : 15 000 €	NMP	5 j				
				Pinsaguel	4 j				
AC37-PI04	Aménagement et valorisation du sentier de la confluence sur Pinsaguel	3	Etude et équipement : 15 000 €	NMP				5 j	
				Pinsaguel				4 j	
AC37-PI05	Aménagement et valorisation d'une boucle pédagogique au Parc du Confluent	1	Etude et équipement : 70 000 €	NMP			5 j		
				Portet			4 j		
AC37-PI06	Aménagement et valorisation du sentier de Pech David	3	Etude et équipement : 30 000 €	NMP				5 j	
				Toulouse				4 j	
AC37-PI07	Mise en valeur d'autres sites ou sentiers	3	A définir	NMP	A définir				

Evaluation des incidences dans le cadre d'une demande d'autorisation auprès du Conseil régional				
Opérations	Moyens mobilisés	Période de réalisation	Effets positifs	Effets négatifs secondaires
Aménagement de sentiers pédagogiques (pose de mobiliers et pupitres pédagogiques)	1 à 10 personnes, 1 mini-pelle mécanique	Toute l'année	<u>Temporaires</u> : <u>Permanents</u> : sensibilisation du public, éducation à l'environnement	<u>Temporaires</u> : dérangement de la faune, dégradation de la végétation <u>Permanents</u> :

AC 38 – Création et mise en œuvre d’animations, outils et programmes pédagogiques avec les partenaires

Objectifs opérationnels	Prérequis ou actions en lien
Renforcer l’offre pédagogique	
Descriptif et localisation	
<p><u>Accueil ponctuel de groupes jeunes et adultes (scolaires, collèges, lycées, universités, formations professionnelles, centres culturels...)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueil pour la découverte de la RNR et de ses composantes, ainsi que de sa gestion ; - Réponse aux sollicitations d’établissements scolaires et autres organismes du territoire ou en périphérie proche ; - Participation aux formations professionnelles (BTS, lycée agricole, universités, écoles d’ingénieur...). <p><u>Construction d’un programme pédagogique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réunion et concertation avec les partenaires pédagogiques pour la construction d’un programme pédagogique autour de modules/scénarios pédagogiques que chaque structure pourra mener ; - Construction du programme : thème, objectifs pédagogiques, déroulé pédagogique, outils pédagogiques... - Conception et diffusion d’un outil de communication (plaquette, livret, site Internet ou autre) sur le programme ainsi défini à destination des établissements scolaires. Cet outil devra donner un aperçu des différentes propositions en termes de modules/scénarios pédagogiques afin que les établissements ou enseignants puissent construire le projet pédagogique qui leur convient. <p><u>Animation du programme pédagogique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Communication et démarchage auprès des établissements scolaires ; - Rencontre des établissements et enseignants, montage des projets pédagogiques ; - Relation et coordination avec les partenaires ; - Mise en œuvre des modules/scénarios pédagogiques par les agents RNR ou par les partenaires (prestations) ; - Mise à disposition, sous convention, d’outils pédagogiques auprès des partenaires ; - Mise à disposition de moyens logistiques pour les animations et manifestations organisées par les partenaires (animations scolaires, conférences grand public, formations...) ; - Participation aux commissions PEDT des communes concernées et mise en cohérence avec le programme pédagogique ; - Organisation de réunions annuelles avec les partenaires pédagogiques pour faire le bilan de l’année écoulée et préparer la suivante (bilan, problèmes rencontrés, aménagements/équipements envisagés, attentes particulières, échanges de données...) ; <p><u>Conception et réalisation d’outils et supports pédagogiques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition et construction d’outils et supports à destination des publics, des partenaires pédagogiques et/ou des établissements et personnel enseignant ; - Liste non exhaustive : livret ou fiches pédagogiques sur les thèmes abordables sur la RNR, documents numériques (banque photos, bandes sons, planches de dessins, expériences réalisables en classe...), films vidéos, supports solides et colorés (cartes, silhouettes d’animaux, chaînes alimentaires d’un écosystème...)... 	
Résultats attendus	Evaluation et suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des publics - Communication sur les enjeux de la RNR et les actions mises en œuvre - Coordination et cohérence des actions pédagogiques - Développement de l’offre pédagogique (programmes, outils...) - Amélioration du rayonnement pédagogique de la RNR - Participation ou contribution à des programmes pédagogiques - Renforcement des partenariats avec les structures d’éducation à l’environnement - Participation à la vie locale 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de sollicitations par des partenaires / structures / établissements pédagogiques - Programme pédagogique et outil de communication finalisés - Nombre de réunions/échanges avec les acteurs pédagogiques - Nombre d’interventions, de classes et de participants (scolaires, collégiens, lycéens, étudiants...) - Nombre de programmes pédagogiques montés avec les établissements scolaires - Enquête de satisfaction auprès des établissements, personnel enseignant et autres acteurs pédagogiques (ex : mairie dans le cadre des PEDT) - Enquête de satisfaction auprès des partenaires pédagogiques - Nombre, nature et montant (factures et temps passé) des supports, outils et équipements pédagogiques développés - Nature et montant du matériel renouvelé (factures, temps passé)

Maître d'œuvre		Partenaires financiers		Partenaires techniques				
NMP		Région, Agence de l'Eau Adour-Garonne, Département, Toulouse Métropole, SICOVAL, Muretain Agglomération, Communes, FEDER		ConfluenceS, CPIE Terres toulousaines, MIGADO, APEV, SMEAG, SMEA, FNE, CEN-MP, CBNPMP, FDP, Arbres et paysages d'Autan, Jardins familiaux de Lacroix, Granhota, CKT, VEV, CAMINAREM, ConfluenceS, Communes, SICOVAL, Toulouse Métropole, Muretain Agglomération, FDPPMA, FDC, Arbres et Paysages d'Autan, Médiathèques, RNF...				
Calendrier et budget prévisionnel								
Code	Opération	Prio.	Frais fonct./inv.	2017	2018	2019	2020	2021
AC38-PI01	Accueil ponctuel de scolaires et étudiants	1	/	10 j	10 j	10 j	10 j	10 j
AC38-PI02	Construction d'un programme pédagogique	1	Plaquette de communication : 500€	10 j				
AC38-PI03	Animation du programme pédagogique	1	Prestations : 10 000 € / an	5 j	15 j	15 j	15 j	15 j
AC38-PI04	Conception et réalisation d'outils et supports pédagogiques	1	500€ / an	2 j	2 j	2 j	2 j	2 j

AC 39 – Organisation de sorties et animations nature

Objectifs opérationnels				Prérequis ou actions en lien				
Renforcer l'offre pédagogique				AC26 – Amélioration de l'accessibilité de la RNR aux personnes en situation de handicap				
Descriptif et localisation								
<p><u>Organisation de sorties et animations nature grand public</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation à des manifestations diverses (stand, balade...) : journée mondiale des zones humides en février, « Fréquence grenouilles », « Nuit de la chouette » en avril, « Nuit de la chauve-souris » en août, journées européennes du patrimoine en septembre... ; - Organisation de d'animations estivales de découverte de la RNR depuis l'eau avec les partenaires et clubs de canoë-kayak (Granhota, CKT, VEV) ; - Organisation de sorties nature ouvertes à un public en situation de handicap en partenariat avec UMEN (cf. Action AC26) ; - Organisation de conférences, forums, ciné-débats... ; - ... <p><u>Participation aux manifestations et évènements organisés par les partenaires</u></p> <p>Outre les animations et activités pédagogiques propres à la RNR, l'équipe gestionnaire sera amenée à participer (tenue de stand, animation de balade nature...) à plusieurs manifestations ou évènements (festivals, colloques, séminaires, forums...) organisés par des partenaires, dont (liste non exhaustive) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Journées nature de Portet-sur-Garonne en mai ; - Forums des associations des communes du territoire en septembre. <p><u>Co-organisation d'animations dans les domaines de la nature et de la culture</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Démarchage de partenaires potentiels (associations, communes, ...) pour l'organisation d'animations ; - Développement de partenariats ; - Co-animation des évènements programmés. <p><u>Communication</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Edition et mise en ligne d'un programme des animations ; - Diffusion du programme au travers de la presse locale, des mairies, du réseau de partenaires... 								
Résultats attendus				Evaluation et suivi				
<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des publics aux richesses de la RNR et de leurs fragilités - Communication sur les enjeux de la RNR et des actions mises en œuvre - Appropriation de la RNR et de ses enjeux par les habitants, propriétaires et acteurs locaux - Satisfaction des visiteurs - Renforcement des partenariats - Participation à la vie du territoire 				<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de sollicitations pour la participation du gestionnaire à des évènements/manifestations/animations locales - Nombre d'animations/manifestations organisées par le gestionnaire - Nombre d'évènements dans lesquels le gestionnaire est associée - Nombre personnes touchées/participants - Nombre, nature et montant des supports, outils et équipements pédagogiques développés - Enquête de satisfaction des participants par rapport aux apports pédagogiques des animations/évènements - Auto-évaluation des animations/évènements 				
Maître d'œuvre		Partenaires financiers		Partenaires techniques				
NMP		Région, Agence de l'Eau Adour-Garonne, Département, Toulouse Métropole, SICOVAL, Muretain Agglomération, Communes		ConfluenceS, UMEN, CPIE Terres toulousaines, Granhota, CKT, VEV, CAMINAREM, ConfluenceS, Communes, SICOVAL, Toulouse Métropole, Muretain Agglomération, associations culturelles, foyers ruraux, médiathèques, FDPPMA, MIGADO, Arbres et Paysages d'Autan, APEV, Itin'errances, Jardins familiaux de Lacroix, Médiathèques, RNF, SMEAG...				
Calendrier prévisionnel								
Code	Opération	Prio.	Frais fonct./inv.	2017	2018	2019	2020	2021
AC39-PI01	Organisation de sorties et animations nature	1	Prestations : 2 000 € / an	15 j	18 j	18 j	18 j	18 j

AC 40 – Organisation régulière d'une manifestation identitaire « Fête des Confluences »

Objectifs opérationnels				Prérequis ou actions en lien				
<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'offre pédagogique - Contribuer au développement local 								
Descriptif et localisation								
<p>Après les précédents succès, les associations Confluences Garonne-Ariège et Nature Midi-Pyrénées, en partenariat avec les mairies et les collectivités locales, organisent une Fête des Confluences et de sa Réserve naturelle régionale. Cet événement se tiendra sur une journée du mois de septembre ou octobre.</p> <p>L'objectif de cette manifestation sera de valoriser et de faire découvrir les patrimoines naturel et culturel de la Confluence Garonne-Ariège et de sa Réserve naturelle, mais aussi les initiatives citoyennes et associatives de ce territoire dynamique tout en profitant d'un moment festif et convivial.</p> <p>Cette action prend donc en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La préparation amont et l'organisation de la manifestation : relations avec les partenaires, réunions préparatoires, recherche de prestataires... ; - La communication : flyers, affiches, sites internet, mobilisation du réseau, articles de presse... ; - Les prestations : traiteurs, groupes de musique, exposants, photographes... ; - La location, achat ou mise à disposition de matériels : tables, chaises, grilles, véhicules, stands... ; - La coordination et la réalisation de la manifestation le jour J. 								
Résultats attendus				Evaluation et suivi				
<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation et information du public, des acteurs locaux et usagers - Meilleure connaissance et compréhension des enjeux de territoire - Renforcement des partenariats avec les acteurs et élus locaux - Valorisation des partenaires et des activités agricoles du territoire - Mobilisation et implication des habitants, riverains et acteurs locaux pour une meilleure sensibilisation et appropriation des enjeux de la RNR - Amélioration de l'ancrage local et intégration de la RNR dans le développement territorial - Participation à la vie du territoire - Affirmation de l'identité du territoire - Faire connaître et comprendre les enjeux de la RNR - Lisibilité et visibilité de la RNR 				<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de manifestations organisées - Nombre de visiteurs - Nombre d'associations partenaires - Nombre d'exposants locaux agricoles ou autres - Nombre de communes co-organisatrices - Enquête de satisfaction auprès des partenaires - Enquête de fréquentation - Nature et montant des dépenses (temps passé, factures) 				
Maître d'œuvre		Partenaires financiers		Partenaires techniques				
NMP, Confluences		Confluences, Région, Agence de l'Eau Adour-Garonne, Département, Toulouse Métropole, SICOVAL, Muretain Agglomération, Communes, FEDER		SICOVAL, Muretain Agglomération, Toulouse Métropole, Communes, SMIVAL, SIVOM de la Saudrune, Amis de Clermont-le-Fort, APEV, Arbres et paysages d'Audan, CAMINAREM, CBNPMP, CKT, COPRAE, CRPF, FDC, FDPPMA, FNE, Géode, Granhota, Itin'errances, Jardins familiaux de Lacroix-Falgarde, MIGADO, Venerque Eaux Vives, CPIE Terres toulousaines, UMEN, Symbiosphère, CEN MP, AAPPMA, Amis de la Cité des confluences, SMEAG...				
Calendrier et budget prévisionnel								
Code	Opération	Prio.	Frais fonct./inv.	2017	2018	2019	2020	2021
AC40-PI01	Organisation d'une manifestation identitaire « Fête des Confluences »	1	5 000 € / an	23 j	23 j	23 j	23 j	23 j

AC 41 – Développement de partenariats et participation à des programmes dans la recherche

Objectifs opérationnels		Prérequis ou actions en lien
Contribuer à la recherche scientifique comme support et site pilote		AC43 – Organisation d'évènements scientifiques AC44 – Participation active aux différents réseaux techniques et scientifiques
Descriptif et localisation		
<p><u>Facilitation du travail des partenaires pour la recherche</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition de moyens humains pour des études menées sur la RNR ou en proche périphérie ; - Accueil et mise à disposition de moyens logistiques pour le travail de recherche sur le territoire et les enjeux de la RNR ; - Mise à disposition, sous convention, de données collectées sur le territoire de la RNR. <p><u>Participation aux parcours pédagogiques universitaires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueil et encadrement de stagiaires ; - Accueil de classes ou groupes d'étudiants sur site ; - Contribution à des modules de formations universitaires. <p><u>Etablissement de partenariats avec des laboratoires de recherche et universités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement de partenariats en fonction des opportunités ; - Formalisation des partenariats par une convention cadre ; - Organisation de réunions annuelles d'échanges et de bilan : besoins, attentes, demandes particulières, pistes de recherche... ; - Porter à connaissance des zones sensibles et au règlement de la RNR ; - Collecte des travaux réalisés sur la RNR, échanges d'informations et de données. <p><u>Développement d'actions communes d'étude et de recherche sur les enjeux de la RNR</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Thèmes envisagés : paysage, faune, flore, fonctionnalité des écosystèmes, hydromorphologie, sociologie, nappe alluviale et microfaune, relations entre nappes alluviales et cours d'eau, adaptabilité des écosystèmes aux changements climatiques (crues et inondations, étiages), services rendus aux populations, résilience des écosystèmes face aux dégradations historiques du site (renaturation), observatoire changements climatiques, pratiques agricoles et biodiversité (exemple : programme SEBIO-PAG de l'INRA, programme de conservation de l'Orme lisse et du Peuplier noir de l'INRA)... ; - Lancement et co-encadrement de thèses ; - Construction de programmes de recherche avec le Comité scientifique de la RNR et les partenaires de la recherche ; - Participation aux études et actions de recherche menées par les partenaires ou autres structures sur le territoire de la RNR et sa proche périphérie ; - Participation aux réseaux techniques et scientifiques (cf. Action AC44) ; - Organisation d'évènements scientifiques (cf. Action AC43). 		
Résultats attendus		Evaluation et suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Reconnaissance de la RNR et du gestionnaire par les acteurs et pour la recherche scientifiques - Association du monde de la recherche dans la gestion de la RNR - Amélioration du rayonnement scientifique de la RNR - Développement et formalisation de partenariats techniques et scientifiques - Initiation ou contribution à des programmes de recherche en lien avec les enjeux de la RNR 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de conventions signées - Nombre de rencontres/réunions - Nombre de programmes de recherche auxquels la RNR contribue (temps passé, matériel et locaux mis à disposition, budget alloué) - Nombre de classes et d'étudiants accueillis sur site - Nombre de participations aux programmes pédagogiques universitaires (temps passé) - Enquête qualitative auprès des acteurs scientifiques - Nombre de stagiaires et thésards accueillis - Nombre de publications scientifiques et de thèses traitant de la RNR et de ses enjeux
Maître d'œuvre	Partenaires financiers	Partenaires techniques
NMP	Région, Agence de l'Eau Adour-Garonne, Département, Toulouse Métropole, SICOVAL, Muretain Agglomération, Communes, Europe (ex : programme interreg sudoe)	ConfluenceS, Universités et laboratoires de recherche (Ecolab, Geode...), ENSAT, INRA, ONEMA, ONCFS, FDPMA, FDC, SOLAGRO, ConfluenceS, Comité scientifique RNR, CBNPMP, CEN-MP, Chambre d'agriculture, CRPF, SMEAG, SMIVAL, SIVOM de la Saurdrune, DDT, DREAL, RNF, VEOLIA

Calendrier et budget prévisionnel								
Code	Opération	Prio.	Frais fonct./inv.	2017	2018	2019	2020	2021
AC41-RE01	Facilitation du travail des partenaires pour la recherche	2	/	2 j	2 j	2 j	2 j	2 j
AC41-PI01	Participation aux parcours pédagogiques universitaires	2	/	3 j	3 j	3 j	3 j	3 j
AC41-AD01	Développement de partenariats et établissement de conventions avec des laboratoires de recherche et universités	2	/	5 j	5 j	5 j	5 j	5 j
AC41-RE02	Développement d'actions communes d'étude et de recherche	2	A définir	A définir				

AC 42 – Organisation d'évènements scientifiques

Objectifs opérationnels		Prérequis ou actions en lien						
Contribuer à la recherche scientifique comme support et site pilote		AC19 – Collecte, centralisation et valorisation des connaissances acquises AC42 – Développement de partenariats et participation à des programmes dans la recherche						
Descriptif et localisation								
<p>La RNR est un formidable support pour la recherche et l'expérimentation scientifiques. Cela doit également être un lieu de partage et de mutualisation des savoirs.</p> <p>Afin de transmettre les connaissances et les retours d'expérience acquis et de renforcer la notoriété scientifique de la RNR, il sera organisé un ou plusieurs évènements scientifiques (séminaire, colloque, atelier, journée d'étude...), à l'image d'un cycle annuel de conférences ou de journée scientifique (« les journées scientifiques de la RNR »).</p> <p>Ces évènements pourraient être organisés de manière annuelle, lors de la journée mondiale des zones humides par exemple.</p> <p>Plusieurs thèmes sont d'ores et déjà envisagés, comme le fonctionnement hydromorphologique des rivières et des inondations du territoire, les services écologiques rendus par les zones alluviales et/ou les espaces naturels protégés, les changements climatiques et les incidences sur la Garonne et l'Ariège...</p> <p>Ces évènements pourront s'organiser en partenariat avec d'autres structures gestionnaires, laboratoires de recherche... et permettront également de valoriser d'autres connaissances ou expériences menées sur le bassin Adour-Garonne.</p> <p>Dans le cadre de cette action, il s'agira donc de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir le thème retenu - Définir la date et le lieu - Faire un appel à communication sur les réseaux scientifiques et constituer un programme ; - Diffuser l'information et lancer les invitations, communiquer sur les évènements ; - Organiser les évènements d'un point de vue logistique : réservation de salle, restauration, transport, logement, matériel... - Rédiger des actes ou comptes rendus ; - Tirer le bilan des évènements. <p>Dans le cadre d'un Appel à projet de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, le gestionnaire se propose d'organiser en 2018 un séminaire/colloque sur le thème du fonctionnement hydromorphologique des rivières et des inondations du territoire, à destination d'un public socio-professionnel et scientifique.</p>								
Résultats attendus					Evaluation et suivi			
<ul style="list-style-type: none"> - Transmission des connaissances - Partage et valorisation des retours d'expérience acquis dans la gestion et la gouvernance du territoire de la Confluence - Echange de savoir-faire - Renforcement et valorisation des partenariats scientifiques - Participation à la vie du territoire - Valorisation de la RNR, extension de sa notoriété et de son rayonnement scientifique - Sensibilisation et information du public, des acteurs locaux et usagers - Implication dans les programmes et actions des réseaux techniques et scientifiques existants 					<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'évènements - Nombre de visiteurs/participants - Nombre de partenaires/participants scientifiques - Nature et montant des dépenses (temps passé, factures) - Enquête de satisfaction des participants et/ou auto-évaluation 			
Maître d'œuvre	Partenaires financiers			Partenaires techniques				
NMP	Région, Agence de l'Eau Adour-Garonne, Département, Toulouse Métropole, SICOVAL, Muretain Agglomération, Communes, VEOLIA			ConfluenceS, Comité scientifique RNR, CBNPMP, CEN-MP, RNF, Universités et laboratoires de recherche (Ecolab, Geode...), ENSAT, INRA, Communes, APEV, SMEAG, SMIVAL, SIVOM de la Saudrune, SICOVAL, Toulouse Métropole, Muretain Agglomération, VEOLIA, ONEMA, ONCFS, FDPMA, FDC, CATeZH Garonne, SOLAGRO, Terres de Lien, CRPF, MIGADO, DDT, DREAL, Médiathèques ...				
Calendrier et budget prévisionnel								
Code	Opération	Prio.	Frais fonct./inv.	2017	2018	2019	2020	2021
AC42-PI01	Organisation d'évènements scientifiques sur la RNR	2	Edition, logistique, communication : 1 000 € / an			5 j	5 j	5 j
AC42-PI02	Organisation d'un séminaire/colloque sur le thème des inondations	2	Edition, logistique, communication : 1 000€		10 j			

AC 43 – Participation active aux différents réseaux techniques et scientifiques

Objectifs opérationnels				Prérequis ou actions en lien				
- Intégrer et valoriser la gestion et la gouvernance de la Confluence Garonne-Ariège dans les politiques publiques locales et régionales - Contribuer à la recherche scientifique comme support et site pilote								
Descriptif et localisation								
Les réseaux techniques et scientifiques développent plusieurs missions dans lesquelles la RNR peut s'inscrire : atelier d'échanges d'expériences, appui à la recherche de partenaires et valorisation de projets pilotes, mutualisation de compétences, actions communes de gestion, d'animations, de sensibilisation, de communication, etc. Il s'agira donc de s'impliquer dans des actions et de participer aux démarches animées par les réseaux techniques et scientifiques suivants (participation aux réunions et échanges, rédaction d'articles, rencontres thématiques, échange de données et retours d'expérience...) : <ul style="list-style-type: none"> - Gestionnaire d'Espaces Naturels Protégés (existants en Languedoc-Roussillon) ; - Réserve Naturelles de France ; - Réserves Naturelles Régionales d'Occitanie ; - GRAINE Midi-Pyrénées ; - ... 								
Résultats attendus				Evaluation et suivi				
- Implication dans les programmes et actions des réseaux techniques et scientifiques existants - Valorisation de la RNR - Echange de savoir-faire - Partage et valorisation des retours d'expérience acquis dans la gestion et la gouvernance du territoire de la Confluence - Renforcement des partenariats et du réseau de partenaires techniques et scientifiques				- Nombre de participations à des rencontres/réunions - Nombre de conventions de partenariat avec des partenaires techniques ou scientifiques - Nombre de réalisations dans les réseaux techniques et scientifiques (et temps passé)				
Maître d'œuvre		Partenaires techniques		Partenaires financiers				
NMP		Région, RNF, CEN-MP, CBNPMP, réseau RNR, GRAINE, FNE...		Région, Agence de l'Eau Adour-Garonne, Département, Toulouse Métropole, SICOVAL, Muretain Agglomération, Communes				
Calendrier et budget prévisionnel								
Code	Opération	Prio.	Frais fonct./inv.	2017	2018	2019	2020	2021
AC43-AD01	Participation aux différents réseaux techniques et scientifiques	2	/	5 j	5 j	5 j	5 j	5 j

AC 44 – Implication des habitants et des acteurs locaux dans des opérations de gestion

Objectifs opérationnels	Prérequis ou actions en lien	
Associer la population et les acteurs locaux dans la vie de la RNR	AC15 – Protection, restauration et entretien des berges et des végétations riveraines AC25 – Expérimentation de travaux de réouverture de milieux AC41 – Organisation régulière d'une manifestation identitaire « Fête des ConfluenceS »	
Descriptif et localisation		
<p><u>Lancement d'inventaires participatifs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Inventaires participatifs auprès de la population, à raison d'un par an, locale afin de faire remonter des données naturalistes et d'impliquer la population dans la connaissance et la préservation du patrimoine naturel ; - Inventaires ou enquêtes envisagés : chouettes, chauves-souris, hirondelles, espèces exotiques envahissantes, vers luisants, coccinelles (ex : la Coccinelle des jardins prédatrice des pucerons), Triton marbré, Grand Diable (<i>Ledra aurita</i>), ... <p><u>Réalisation de chantiers participatifs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation de chantiers participatifs, à raison d'un chantier par an, afin d'associer la population et les acteurs locaux dans la gestion de la RNR. Il pourra s'agir de : travaux de réouverture des coteaux ou de bras morts (cf. Action AC25), de plantation de haie, de restauration des végétations riveraines (cf. Action AC15) ; - Organisation tous les ans, à l'automne, de journées participatives pour le nettoyage du territoire (opération « nettoyons la nature » ou « Réserve propre »). <p><u>Organisation d'un concours photo annuel ou bisannuel</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Préparation du concours : composition d'un jury (professionnels, amateurs, habitants...), définition du règlement du concours, définition des thèmes, recueil de lots, ... - Lancement du concours : plan de communication - Remise des prix lors de la Fête des ConfluenceS (cf. Action AC41). <p><u>Enquête participative</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Conception et réalisation d'une enquête auprès des habitants, élus, propriétaires... sur le niveau de connaissance et a perception de la Réserve naturelle 		
Résultats attendus	Evaluation et suivi	
<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation et implication des habitants, riverains et acteurs locaux pour une meilleure sensibilisation et appropriation des enjeux de la RNR - Amélioration de l'ancrage local et intégration de la RNR dans le développement territorial - Participation à la vie du territoire - Affirmation de l'identité du territoire - Faire connaître et comprendre les enjeux de la RNR - Renforcement des partenariats avec les acteurs et élus locaux - Réduction des déchets sur le territoire, diminution de la pollution et de la dégradation des milieux - Amélioration des connaissances sur certaines espèces - Engagement d'opérations de restauration, d'entretien et d'aménagement 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre et nature des opérations/journées participatives organisées (et nombre de participants) - Quantité de déchets évacués 	
Maître d'œuvre	Partenaires techniques	Partenaires financiers
NMP	ConfluenceS, CEN-MP, CAMINAREM, FDPPMA, FDC, Communes, Toulouse Métropole, SICOVAL, Muretain Agglomération, Granhota, CKT, VEV, APEV et autres associations locales	Région, Agence de l'Eau Adour-Garonne, Département, Toulouse Métropole, SICOVAL, Muretain Agglomération, Communes

Calendrier et budget prévisionnel								
Code	Opération	Prio.	Frais fonct./inv.	2017	2018	2019	2020	2021
AC44-PI01	Lancement d'inventaires participatifs	2	Communication : 500€ / an		5 j	5 j	5 j	5 j
AC44-PI02	Réalisation de chantiers participatifs	2	Collation et matériel : 200€ / an		2 j	2 j	2 j	2 j
AC44-PI03	Organisation de journées participatives pour le nettoyage du territoire	1	Collation et matériel : 200€ / an	2 j	2 j	2 j	2 j	2 j
AC44-PI04	Concours photo	3	A définir		5 j	5 j	5 j	5 j

AC 45 – Gestion courante de la RNR

Objectifs opérationnels			Prérequis ou actions en lien					
Assurer la gestion administrative et financière de la RNR								
Descriptif et localisation								
<p><u>Suivi administratif et financier :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rédiger et diffuser les rapports annuels d'activité, des comptes rendus de réunion ; - Réaliser le secrétariat courant de la Réserve ; - Organiser et préparer les réunions du Comité consultatif et du Conseil scientifique ; - Assurer le suivi des actions du plan de gestion ; - Planifier et suivre les budgets ; - Garder les contacts avec les différents partenaires ; - Représenter la Réserve au sein des différentes instances ou réseaux existants ; - Evaluer le plan de gestion en cours et réaliser le prochain (renseignement du tableau de bord à partir du suivi des indicateurs d'évaluation et de réalisation...); - Rechercher des partenaires et moyens financiers ; - Recrutement et encadrement de stagiaires ; - Etc. <p><u>Maintenance et acquisition de matériel :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Entretien courant et renouvellement des équipements de l'équipe gestionnaire : mobilier administratif, équipements et tenues de terrain, matériel scientifique, matériel informatique... 								
Résultats attendus			Evaluation et suivi					
<ul style="list-style-type: none"> - Fonctionnement courant conforme aux objectifs de la convention de gestion avec la Région - Planification des actions de la Réserve - Renforcement des partenariats - Maintien de l'investissement des collectivités - Poursuite de la gouvernance partagée afin d'assurer une gestion globale et multipartenariale - Application et évaluation annuelle et en fin de plan de gestion des actions de la Réserve - Disposition de moyens humains et financiers nécessaires à l'application du plan de gestion et du fonctionnement de la Réserve - Disposition de moyens matériels adaptés à la gestion 			<ul style="list-style-type: none"> - Temps passé - Montant et nature des opérations d'entretien - Montant et nature du matériel renouvelé - Quantité et qualité du personnel employé à la RNR (nombre de personnes, ETP, type et durée de contrats, nombre de stagiaires...) - Temps de formation du personnel - Taux de réalisation et nombre de jours des agents des collectivités pour la réalisation d'actions en régie - Nature et montant des moyens mis à disposition par les collectivités au gestionnaire - Montant et part des subventions directes des collectivités - Production écrites : comptes rendus, rapports d'activité, budgets, etc. - Nombre de réunions du Comité consultatif et du Conseil scientifique (nombre de participants, taux de participation) - Nombre de réunions de l'association ConfluenceS (nombre de participants, taux de participation) - Nombre d'adhérents à l'association ConfluenceS - Nombre de réunions/échanges et autres moyens de coordination - Gestion conforme à la convention (oui/non) - Suivi des indicateurs et métriques de chaque action et objectif - Taux de réalisation des actions du plan de gestion - Niveau d'atteinte des objectifs - Efficacité (résultats obtenus conformes aux résultats attendus) - Efficience (coût mobilisé au regard des résultats obtenus) 					
Maître d'œuvre		Partenaires techniques			Partenaires financiers			
NMP		ConfluenceS, SICOVAL, Toulouse Métropole, Muretain Agglomération, Communes, RNF, Région			Région, Agence de l'Eau Adour-Garonne, Département, Toulouse Métropole, SICOVAL, Muretain Agglomération, Communes			
Calendrier et budget prévisionnel								
Code	Opération	Prio.	Frais fonct./inv.	2017	2018	2019	2020	2021
AC45-AD01	Gestion courante de la RNR	1	Location local : 200€/mois Véhicules : 2 500 € / an Petit matériel : 500€ / an	53 j	55 j	55 j	55 j	105 j

AC 46 – Etude, restauration et entretien du patrimoine historique et culturel

Objectifs opérationnels	Prérequis ou actions en lien	
Préserver et valoriser les patrimoines culturel et paysager de la RNR	AC06 – Mise en place d’une communication adaptée AC34 – Identification et aménagement de bâtiments d’accueil et d’interprétation AC36 – Création et animation d’un parcours nautique de découverte de la RNR AC37 – Création et valorisation de sentiers et d’équipements pédagogiques et d’interprétation AC38 – Aménagement et animation d’une Maison de la Réserve et de la Confluence	
Descriptif et localisation		
Cette action comprend : <ul style="list-style-type: none"> - Le recensement des éléments du patrimoine historique et culturel : recueil de témoignages, enquête auprès de personnes ressources, collecte et analyse de documents existants, recherche dans les archives communales ou départementales, analyse bibliographique, cartographie et description des éléments recensés, détermination de la propriété foncière... ; - L’évaluation et la réalisation des travaux pour leur sauvegarde, ainsi que leur entretien ; - La valorisation de ces éléments au travers des sentiers d’interprétation (cf. Action AC37), du parcours nautique (cf. Action AC36), des sites d’accueil du public (cf. Actions AC34 et AC38), des tables d’orientation existantes... Une ou des publications peuvent également être proposées. Il s’agira alors de définir le fond et la forme de ces publications (plaquettes, « beau livre » ...) en lien avec le plan de communication (cf. Action AC06). Pour l’heure, plusieurs éléments sont déjà connus et mériteront des compléments d’étude, des travaux de restauration et/ou de valorisation : <ul style="list-style-type: none"> - Sur Goyrans : Fontaine St-Jean, ancien chenal et ruines du vieux Moulin, vestiges de l’activité d’extraction (trémis) ; - Sur Labarthe-sur-Lèze : embouchure de la Lèze, vestiges de piles de pont ou de moulins ; - Sur Lacroix-Falgarde : chêne remarquable près de la base de loisirs, vestiges de l’activité d’extraction, ancien pont métallique, château de Lacroix ; - Sur Clermont-le-Fort : vestiges de l’ancien bac entre les Fraysses et la Riverotte, vestiges du port des Fraysses, ancien moulin de la Riverotte, sa meule et son chenal, verger de la Riverotte, motte castrale de Marcounat, Fort de Clermont, plaque de la crue de 1875 au hameau de la Riverotte ; - Sur Pinsaguel : vestiges archéologiques de la Muscadelle, château Bertier ; - Sur Portet-sur-Garonne : vestiges de quai Latécouère de la seconde guerre mondiale (construction d’hydravions), vestiges des piles de pont dans la Garonne, bac encore en activité ; - Sur Toulouse : Oppidum du Cluzel ; - Sur Venerque : table panoramique sur le Pech, église fortifiée ; - Sur Vieille-Toulouse : Oppidum, table panoramique sur Notre Dame des coteaux ; Certains éléments restent néanmoins en périphérie du périmètre classé de la RNR et nécessiteront des démarches particulières.		
Résultats attendus	Evaluation et suivi	
- Recensement et sauvegarde des éléments du patrimoine culturel et paysager - Valorisation du patrimoine culturel et historique - Entretien de la mémoire collective et affirmation de l’identité du territoire - Implication de la population locale	- Nombre de documents collectés, traités et synthétisés - Nombre d’enquêtes réalisées auprès de personnes-ressources - Nombre d’inventaires et de suivis - Nombre d’éléments patrimoniaux recensés - Etat de conservation des éléments du patrimoine - Nombre d’éléments patrimoniaux restaurés et/ou entretenus (nature et montants des travaux, temps passé) - Nombre d’outils de communication et sensibilisation valorisant les éléments patrimoniaux - Nombre d’éléments du patrimoine culturel et historique valorisés	
Maître d’œuvre	Partenaires techniques	Partenaires financiers
NMP	ConfluenceS, Communes, Médiathèques, SICOVAL, Muretain Agglomération, Toulouse Métropole, CAUE, DRAC, SMEAG, DREAL, Géode, universités, propriétaires privés, habitants, Société du Patrimoine du Muretain, Les Amis de Clermont-le-Fort, Les Amis de la Gleysette, Association du Patrimoine de Venerque, CAMINAREM, Amis de la Cité des confluences, Comité du Pont en fer, SMIVAL, RNF...	Région, Agence de l’Eau Adour-Garonne, Département, Toulouse Métropole, SICOVAL, Muretain Agglomération, Communes, FEDER, Fondation du Patrimoine, Etat, Pays Sud Toulousain

Calendrier et budget prévisionnel								
Code	Opération	Prio.	Frais fonct./inv.	2017	2018	2019	2020	2021
AC46-SE01	Recensement des éléments du patrimoine historique et culturel	2	Stagiaire : 550€*6 mois			5 j		
AC46-TU01	Evaluation et réalisation de travaux pour la sauvegarde des éléments patrimoniaux	3	A définir				5 j	
AC46-TE01	Entretien des éléments patrimoniaux	3	A définir					2 j
cf	Valorisation des éléments patrimoniaux	/	Cf. AC06, 34, 36, 37, 38	Cf. AC06, 34, 36, 37, 38				